

Mention “Gestion des Territoires et Développement Local”

Parcours “Ruralités dans les Nords et les Suds”

L'ANCRAGE TERRITORIAL COMME RÉVÉLATEUR DE LA SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE D'UN ESPACE PROTÉGÉ : LE CAS D'ETUDE DES MOUILLÈRES DU DONEZAN



Source : Corentin Derderian, mouillères de la vallée de la Bruyante, Donezan (2025)

Corentin DERDERIAN

Sous la direction de Daniel MARC

Maîtres de stage : Alexis CALARD et Lou DUMAINE, ANA-CEN Ariège

Année universitaire 2024-2025

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Année universitaire : 2024-2025

Je, soussigné, Corentin Derderian,

N° étudiant : 22308633

Régulièrement inscrit à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès

Dans la formation : Master 2 Gestion des Territoires et Développement Local

Certifie que le mémoire joint à la présente déclaration est un travail original, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément la référence bibliographique, sitographique ou audiovisuelle, et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la charte des examens de l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la commission disciplinaire.

Fait à : Foix

Le : 18/08/2025

Signature :



Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à la réalisation de ce mémoire.

Un grand merci à mes encadrants, Alexis Calard et Lou Dumaine, pour leur soutien, leur suivi et leurs conseils tout au long de ce stage. Ils ont toujours su se montrer présent pour m'aiguiller durant ma mission, tout en veillant à mon bien être au sein de la structure.

Je souhaite aussi remercier l'ensemble de l'ANA-CEN Ariège, bénévoles et salariés, qui m'ont accueilli chaleureusement et m'ont permis de réaliser des terrains naturalistes à côté de ma mission principale. Cette ouverture sur un autre univers professionnel m'a été précieuse.

Je remercie également monsieur Daniel Marc, mon professeur encadrant, qui m'a suivi lors de ce travail et m'a apporté des conseils et des retours précieux.

Un merci particulier aux autres services civiques, stagiaires et alternants avec qui j'ai partagé ces 6 mois de stage. Nos discussions et rigolades ont été structurantes dans la manière dont j'ai vécu ma période de stage.

Merci à l'ensemble des acteurs du territoire que j'ai pu rencontrer dans le cadre de mes entretiens et qui m'ont toujours réservé un accueil convivial.

Et enfin, je remercie mes parents et ma compagne, ainsi que mes camarades de promotion, qui m'ont soutenu.

Sommaire :

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat.....	2
Remerciements.....	3
Sommaire :.....	5
Introduction.....	7
A- Présentation de la mission de stage.....	7
B- Présentation de la structure.....	8
C- Présentation des sites naturels des Mouillères du Donezan.....	9
D- Reformulation de la thématique de stage.....	12
I) Cadre de l'étude et méthode.....	13
A- Cadre théorique de l'étude.....	13
B- Cadre académique et scientifique.....	18
II) Question de départ et problématisation.....	28
A- Retour réflexif sur la question de départ.....	28
B- Problématisation et hypothèses.....	30
III) Acteurs du territoire et interdépendances.....	31
IV) Limites méthodologiques.....	35
V) Présentation des principaux résultats de l'étude.....	37
A- Un manque de connaissance global qui fragilise l'implication des acteurs du territoire..	37
B- Des conflits liés au foncier à relativiser, mais qui doivent tout de même être résolus par le collectif.....	41
C- Le cas particulier des éleveurs : des acteurs centraux du Donezan.....	43
D- Un multisite fédérateur qui peut s'appuyer sur un soutien local important.....	45
E- L'analyse AFOM : un révélateur des dynamiques du territoire.....	47
VI) La solidarité écologique : une continuité de l'ancrage territorial ?.....	51
A- Le territoire d'action délimité du Donezan, un levier faible d'appropriation des sites conservatoires.....	51
B- Le Comité de gestion comme outil d'appropriation des sites et comme vecteur d'une solidarité écologique d'action.....	54
C- Une solidarité territoriale plutôt faible sur le territoire du Donezan.....	61
D- La solidarité écologique d'action comme continuité de l'ancrage territorial : un rapport différent au territoire.....	62
VII) Préconisations et pistes d'améliorations.....	64
A- Un manque de connaissances global.....	64
B- Des conflits autour des acteurs pastoraux.....	66
C- Un éloignement géographique important.....	68
D- Complexité du réseau d'acteur.....	69
E- La raréfaction de la ressource en eau.....	71
F- Une maîtrise foncière complexe.....	72
Bilan des compétences professionnelles :.....	74

Conclusion :	76
Bibliographie :	77
Publications académiques :	77
Sitographie :	79
Annexes :	81
Table des matières :	104
Résumé :	107

Introduction

I) Contexte du stage :

A- Présentation de la mission de stage

La mission de ce stage est de réaliser un Diagnostic d’Ancrage Territorial (DAT) pour les 5 sites des Mouillères du Donezan. L’étude de l’ancrage territorial est une méthodologie développée par le réseau Réserves Naturelles de France (RNF). Elle se définit comme un état d’intégration des sites dans leur environnement géographique et social. Le diagnostic permet d’analyser les interactions que les sites ont avec leur territoire. L’objectif est de mieux impliquer les acteurs locaux dans la protection des aires protégées, favorisant en retour un développement local durable (Daudigeos et Maréchal, 2021). Ainsi, le DAT débouche sur des actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer cet ancrage via un Plan de Gestion. Cet outil est historiquement développé pour les réserves naturelles.

La spécificité du DAT réalisé par l’ANA-CEN Ariège sur les sites des Mouillères du Donezan est que ces sites ne sont pas classés en réserves naturelles. Il s’agit de sites conservatoires d’espace naturel, qui sont notamment gérés par convention avec des propriétaires privés, des communes ou avec des entreprises publiques comme l’ONF et EDF.

L’étude de l’ancrage territorial s’inscrit dans une logique de Gestion Conservatoire (Stratégie Conservatoire 2022-2032, ANA-CEN Ariège). L’ancrage territorial est ainsi intégré dans la stratégie conservatoire de la structure comme un facteur clé de réussite à ses Objectifs à Long Terme (OLT). Il répond plus particulièrement à l’OLT 4 « Partager la responsabilité de la conservation des espaces naturels avec les acteurs du territoire via la maîtrise d’usages et la mutualisation ».

La réalisation de ce DAT, s’inscrit dans une continuité historique du projet « Ancrage » porté par le réseau RNF. En effet, les recherches sur l’ancrage territorial débutent en 2010

avec le financement de la thèse de Clara Therville sur l'approche intégrative de Réserves Naturelles de France par le réseau (Maréchal, 2021). Sa thèse avait pour objectif d'améliorer l'efficacité des réserves et leur ancrage sur leur territoire par la prise en compte des enjeux des acteurs locaux. Ce fut le point de départ de quinze DAT partout en France (des réserves naturelles régionales et des réserves naturelles nationales). La méthodologie utilisée lors de ces diagnostics a été élaborée par deux bureaux d'études de 2013 à 2017 : Biotope et ACTeon Environnement (Simailaud, 2021). Les indicateurs utilisés reposent principalement sur des observations de conservateurs de réserves naturelles. Aujourd'hui, le réseau RNF et la Ligue de Protection des Oiseaux France (LPO) portent ensemble le projet « Ancrage » (Simailaud, 2021). En 2015, le déploiement de la méthode sur 5 sites tests a été effectif et a permis d'enrichir l'analyse de l'ancrage territorial. Les outils ont été déployés en 2021, et le réseau RNF et la LPO ambitionnent d'avoir évalué 100 réserves naturelles d'ici 2030 (Daudigeos et Maréchal, 2021).

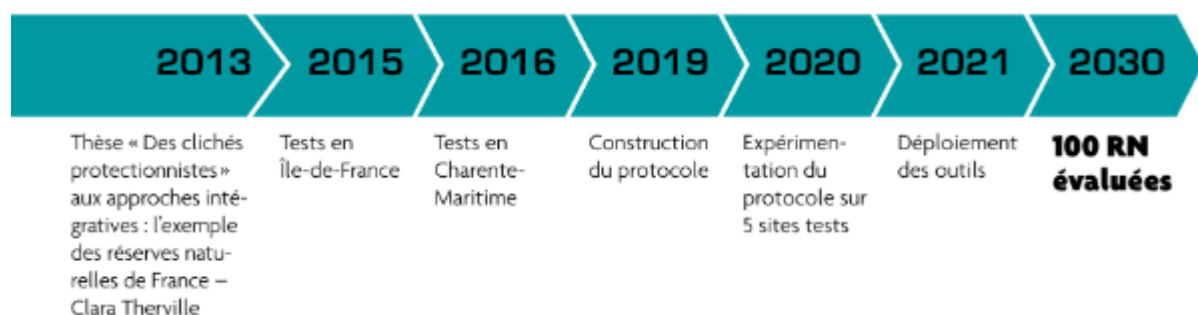


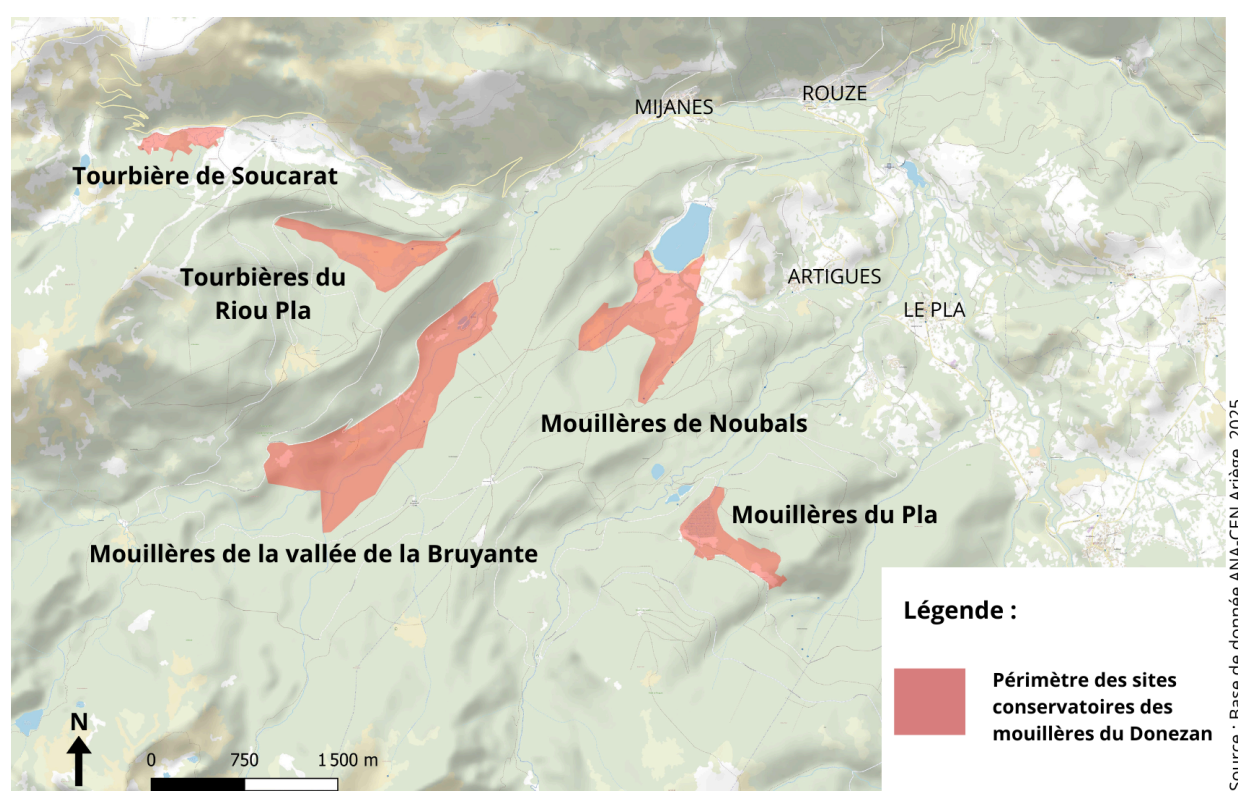
Figure 1 : Frise chronologique du Diagnostic d'Ancrage Territorial, Daudigeos et Maréchal (2021)

B- Présentation de la structure

Tout d'abord, ce stage est proposé et encadré par l'ANA - CEN Ariège. La structure repose sur 4 missions essentielles : connaître (par la production de connaissances naturalistes), transmettre et valoriser ces connaissances auprès du grand public, préserver les sites naturels tout en prenant en compte les enjeux liés aux activités humaines, et enfin accompagner les acteurs du territoire dans la valorisation de la biodiversité locale. Elle est le résultat de la fusion entre l'ANA et le CEN d'Ariège en 2019. Elle a également obtenu le

label de « Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement » (CPIE) en 2006. L’association est également membre du réseau RNF (Réserves Naturelles de France) depuis 2015, avec la co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy. La co-gestion de cette réserve s’effectue avec la commune de Montségur. Enfin, la structure fait également partie du Réseau Education Pyrénées Vivantes depuis 1977. La pluralité de ces engagements et de ces réseaux font de l’ANA - CEN Ariège une structure complète sur les questions liées à la biodiversité.

C- Présentation des sites naturels des Mouillères du Donezan



Carte 1 : Périmètres des mouillères du Donezan, Corentin Derderian (2025)

Le Diagnostic d’Ancrage Territorial porte sur les sites des Mouillères du Donezan. Il s’agit de 5 sites géographiquement proches, et dont les enjeux sont interdépendants (notamment des tourbières et prairies humides dans un contexte de changement climatique), et avec une gestion commune : les Mouillères de la Bruyante, du Pla, de Noubals, la tourbière du Riou Pla et celle de Soucarat. Ils occupent une surface totale représentant 200 hectares.

Ces sites font l'objet d'une convention de gestion avec des communes, des particuliers, mais aussi des entreprises comme EDF, ainsi que d'un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF). Ils sont également partiellement inclus dans le site Natura 2000 Quérigut-Orlu. Ils se situent dans le Donezan, à la frontière avec les Pyrénées Orientales et l'Aude, au Sud-Est de l'Ariège. Cette zone abrite une large diversité floristique et faunistique. On reconnaît ses paysages typiques par des vastes étendues de forêts et des pelouses alpines et subalpines, ainsi que de nombreuses zones humides et tourbières. L'ANA - CEN Ariège est présente depuis 2009 dans le Donezan. Les zones humides de Noubals, du Pla et de la Bruyante ont fait l'objet depuis 2015 à 2019 d'un premier Plan de Gestion, actualisé pour la période 2020-2024. La tourbière du Riou Pla est gérée par l'ANA - CEN Ariège depuis 2016, et a fait l'objet d'un Plan de Gestion pour la période 2019-2023.

- Les Mouillères de Noubals :

Ces mouillères s'étendent sur 21 ha, entre 1230 et 1440 m d'altitude. Divers propriétaires se partagent le site : divers propriétaires privés, les communes de Mijanès et d'Artigues et Electricité de France (EDF). Ce site est situé au sud du lac de barrage EDF dit des Grandes Pâtures, et représente une mosaïque d'habitats humides. Ces zones abritent deux espèces de papillons patrimoniales : le Cuivré de la Bistorte et le Nacré de la Bistorte. Les mouillères de Noubals doivent faire face à la fermeture du milieu, quelque peu ralentie par le pâturage occasionnel de bovins et d'équidés à l'automne.

- Les Mouillères du Pla :

Le site des mouillères du Pla s'étend sur 20.5 ha, à une altitude comprise entre 1500 et 1560m. De nombreux propriétaires privés se partagent le foncier sur ces mouillères. Plusieurs espèces de papillons associées aux zones humides sont recensées, mais aussi la *Somatochlora arctica* (Cordulie arctique), « une libellule peu commune et inscrite dans la liste des espèces de Midi Pyrénées déterminantes pour les ZNIEFF et le Projet de SCAP en Midi-Pyrénées » (Plan de Gestion 2020-2024).

- Les zones humides de la vallée de la Bruyante :



Ces sites occupent une surface de 180 ha, à une altitude comprise entre 1300 et 1530 m. Le parcellaire est divisé entre de nombreux propriétaires privés, ainsi que la commune de Mijanès et l'ONF. Ces zones humides doivent faire face à la menace de l'avancée de la forêt qui referme le milieu. Malgré cette menace, la présence du Cuivré de la Bistorte est encore observée de manière très localisée.

Source : Corentin Derderian, mouillères de la vallée de la Bruyante (2025)

- La tourbière du Riou Pla :

Cette tourbière s'étend sur 20 ha entre 1450 et 1475 m d'altitude. Elle est enclavée par le Bois de Latrabe au Nord et la Forêt des Hares au Sud. Une mosaïque d'habitats tourbeux compose ce site. La tourbière « alimente le ruisseau de la Bruyante qui fait partie des têtes de bassins de l'Aude » (Plan de Gestion 2019-2023).

Source : Corentin Derderian, tourbières du Riou Pla (2025)



- La tourbière de Soucarat :

Cette tourbière, contrairement aux autres, n'a pas fait l'objet d'un Plan de Gestion. Elle s'étend sur 10 ha à une altitude de 1602 m. Elle sera intégrée prochainement lors du Plan de Gestion actualisé qui regroupera les 5 zones humides. Cependant, on peut tout de même constater une fragilité du site sur l'alimentation en eau et un risque d'assèchement. La pression pastorale forte sur le ruisseau de Pailhères et la tourbière de Soucarat représente un enjeu fort du site. On y retrouve des espèces telles que le Desman des Pyrénées ou encore la Leucorrhine à gros thorax. Cette dernière figure sur la liste rouge nationale des espèces « en danger » (Liste rouge UICN des libellules en France métropolitaine, 2016).

On voit bien ici que les 5 sites partagent les mêmes enjeux : pression pastorale et menace de l'avancée de la forêt qui risque de refermer le milieu. Ils constituent aussi un réseau connecté, puisque des papillons comme le Cuivré de la Bistorte et le Nacré de la Bistorte opèrent une dispersion inter-sites.

D- Reformulation de la thématique de stage

Suite à cette mise en contexte, un premier questionnement émerge : Comment le Diagnostic d'Ancrage Territorial permet-il d'améliorer l'intégration des sites des Mouillères du Donezan à leur territoire ? Quel est le niveau et la qualité d'ancrage des sites au sein de leur socio-écosystème ? Et quelles actions peuvent être menées afin d'améliorer cet état d'ancrage ? Pour tenter d'y répondre, une exploration de la littérature scientifique et de la littérature grise est nécessaire, dans le but d'aboutir à une problématique finale.

I) Cadre de l'étude et méthode

A- Cadre théorique de l'étude

1. Pourquoi réaliser un diagnostic d'ancrage territorial ?

L'ancrage territorial est un processus d'appropriation par les acteurs du territoire des sites protégés, et parallèlement, il s'agit pour l'entité gestionnaire des sites de mettre en place des actions dans un effort d'intégration à son territoire et envers les acteurs de ce dernier. Ce processus permet l'amplification et la pérennisation de « l'effet réserve » (Maréchal, 2021). Cet effet réserve consiste en une aura que dégage l'entité gestionnaire des sites protégés au travers d'actions de sensibilisation, d'amélioration des pratiques, d'appuis aux acteurs de l'environnement et de conseils aux projets d'aménagement du territoire périphérique à l'espace protégé. On pourrait alors parler ici d'un « effet aire protégée ».

L'appropriation est ainsi un processus, c'est-à-dire la « réaction d'un individu par rapport à un objet, à un composant du territoire » (Krieger, 2016). Cette notion se rapproche de l'Habitus développé par Bourdieu, comme intériorisation cognitive. Cette appropriation amène les individus à identifier des utilisations pertinentes et/ou stratégiques de cet objet du territoire. L'individu reste acteur de ce processus. Il s'agit alors de « transformer pour faire sien » (Maréchal, 2021).

Ainsi, l'ancrage territorial amène plusieurs effets positifs. L'étude permet au gestionnaire de :

- « Caractériser au travers d'indicateurs neutres l'état de l'ancrage de la réserve afin de pouvoir l'analyser, en discuter, travailler à son amélioration ;
- Identifier les positionnements des acteurs clés du territoire, ainsi que les points de blocage ;
- Valoriser auprès des acteurs institutionnels les indicateurs du bon ancrage de la réserve ;

- Identifier des pistes d'objectifs et actions à intégrer au plan de gestion de la réserve ;
- Identification des idées reçues à combattre ;
- Identification de nouveaux facteurs d'influence, de nouveaux jeux d'acteurs ;
- Suivi de l'évolution de l'état d'ancrage à 10 ans. » (Maréchal, 2021)

Des avantages de moyen à long-terme sont aussi attendus de ce type d'étude. Un DAT permet ainsi de « légitimer le rôle et le poids territorial de la [structure gestionnaire] par la reconnaissance de son bon ancrage au sein du réseau d'acteurs locaux », la « promotion de la [structure gestionnaire] et de ses efforts d'intégration », la « promotion des choix de gestion [des sites conservatoires] », la « modification comportementale et modification du positionnement (en faveur de la biodiversité) des acteurs locaux », et enfin de « dynamiser le dialogue social avec les acteurs locaux » (Maréchal, 2021).

2. Explication de la méthode suivie

La méthodologie suivie a été élaborée par RNF à la suite de la thèse de Clara Therville (2013). La récolte de données, nécessaire à la réalisation du diagnostic d'ancrage territorial, repose sur des entretiens semi-directifs d'une durée d'1h30. Le guide d'entretien comporte 37 questions, dont certaines sont ouvertes et d'autres sont fermées, divisées en 4 grandes parties : connaissance, intérêt, implication, bilan. Ces parties correspondent aux grands indicateurs utilisés pour étudier l'état d'ancrage des sites.

La connaissance est le niveau de connaissance que les acteurs locaux ont à propos du site naturel. L'intérêt concerne la représentation que les acteurs locaux ont du site naturel, c'est-à-dire ce pourquoi ils s'intéressent, réagissent et émettent des avis à son propos. Enfin, l'implication représente la manière dont les acteurs locaux interagissent avec le site, c'est-à-dire s'ils se positionnent en soutien (moral, physique, financier, matériel, professionnel) ou en conflit ou résistance. Ces grands indicateurs possèdent des métriques associées à chaque question, permettant de combiner un aspect qualitatif et quantitatif. En

effet, un simple questionnaire ne saurait être suffisant afin de bien saisir les perceptions et représentations des acteurs. L'entretien semi-directif permet alors de mieux expliciter les éléments. Les acteurs sélectionnés ne sont pas destinés à être représentatifs, mais visent à recueillir les avis, ressentis et perceptions des acteurs identifiés comme “acteurs clés” du territoire et ayant un impact sur les sites protégés. L'utilisation des métriques permet de rendre comparable les résultats entre chaque aire protégée ayant réalisé un DAT, mais aussi à une même aire protégée lors de l'évaluation clôturant le Plan de Gestion. Cependant, une explication et une analyse écrite et détaillée est nécessaire à la bonne compréhension des éléments.

Pour la réalisation de ces entretiens, la partie relative au changement climatique dans le guide d'entretiens a été modifiée pour correspondre aux besoins d'une enquête du projet LIFE Natur'Adapt. Il s'agit d'un projet visant à intégrer le changement climatique et ses effets dans la gestion des aires protégées dans une logique d'adaptation, en France et en Europe.¹

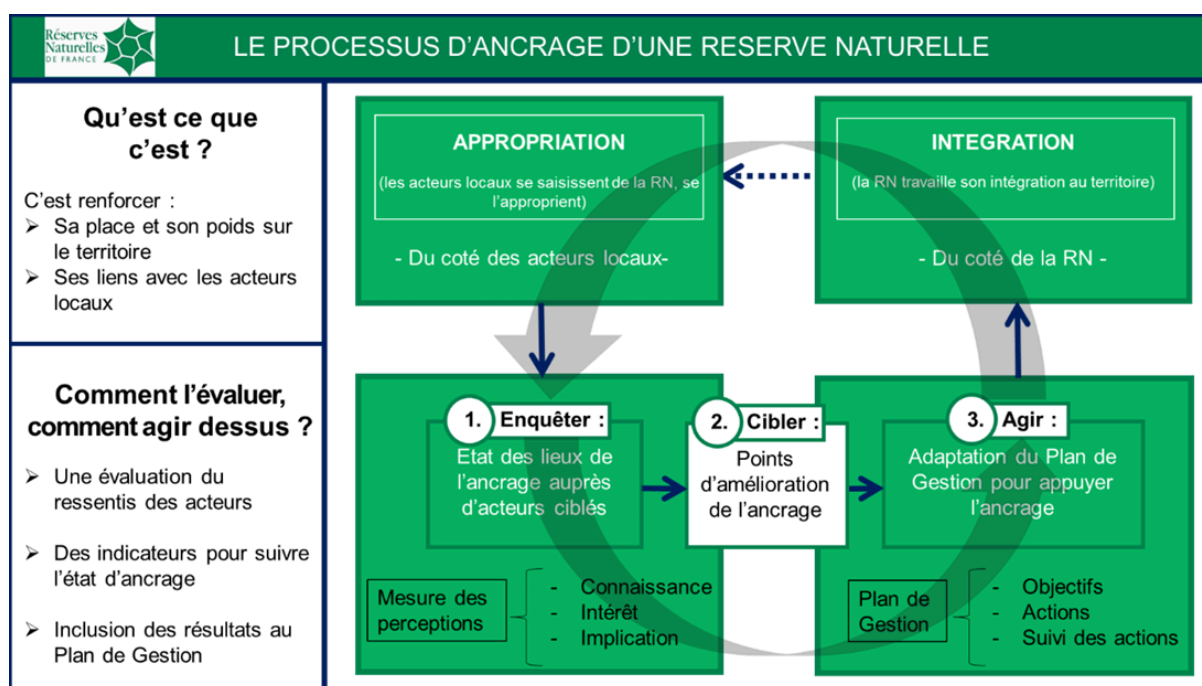


Figure 1 : Processus d'ancrage d'une réserve naturelle, Maréchal (2021)

¹ <https://naturadapt.com/groups/communaute/pages/a-propos-du-projet-natur-adapt>

Pour aller plus loin dans l'analyse, la méthodologie RNF s'appuie également sur des profils cognitifs développés dans la thèse de C. Therville (Therville, 2013). La classification dans des profils cognitifs est évidemment subjective, reposant « sur un ressenti et un jugement de l'enquêteur » (Minmeister, 2023). Quatre profils cognitifs sont alors identifiables, en fonction de la perception du rôle et de la place de la réserve au sein du territoire par acteur.

- Profil des contraintes

Les contraintes sont des « acteurs qui perçoivent un bilan négatif de la balance contraintes/avantages liée à la réserve naturelle, et qui sont souvent les opposants déclarés, ou au moins latents à la réserve naturelle. Ils sont généralement en situation de réactance vis-à-vis de la réserve naturelle, c'est-à-dire de rejet et de tension, voire de conflit ouvert avec ses gestionnaires. Au mieux, ils se méfient de la réserve naturelle » (Maréchal, 2021).

- Profil des territoriaux

Les territoriaux, quant à eux, sont des « acteurs en situation de pseudo-neutralité, ce qui peut se traduire par des positions abstentionnistes et passives (aucun inconvénient, aucune contrainte) ou de balances des avantages et des contraintes très dépendantes du contexte territorial. On tolère au départ, puis on accepte l'espace protégé, en reconnaissant la manière dont il représente des contraintes ou des ressources face aux enjeux territoriaux » (Maréchal, 2021).

Ce profil se subdivise en deux sous-profils : le territorial intéressé et le territorial désintéressé. Le territorial intéressé est un acteur actif qui « partage un ou plusieurs enjeux avec la réserve, qui induisent une implication de l'acteur vis-à-vis de la réserve. Cette implication prend la forme d'un soutien occasionnel, car l'acteur est sensible aux objectifs de la réserve. De plus, la réserve peut se révéler être la source d'un partenariat intéressant, à développer ou pérenniser. Cet acteur peut progressivement devenir un acteur « Fédérateur » de la réserve » (Maréchal, 2021). Le territorial désintéressé est dans un rôle plus passif, et « n'a pas ou peu d'intérêt vis-à-vis de la réserve ou de ses enjeux. Adopte une posture de retrait, de neutralité. N'apporte aucun appui, mais aucune menace non plus » (Maréchal, 2021).

- Profil des environnementaux

Les environnementaux sont des acteurs sensibles aux enjeux liés à l'environnement plus que tout autre sujet. Ainsi, ce sont des « acteurs convaincus par les objectifs de conservation de la nature, et plus ou moins indifférents aux enjeux territoriaux. Le soutien à la réserve naturelle est à la fois cognitif, affectif et conatif, mais leur vision du monde se concentre autour de la réserve naturelle et de ses objectifs, sans aller vers une démarche territoriale et intersectorielle. Les avantages perçus sont la conservation de la biodiversité, la reconnaissance et l'intégration des enjeux environnementaux à l'échelle du territoire. Les contraintes sont liées à l'insuffisance des mesures mises en place et à la nécessité de compromis territoriaux perçus négativement vis-à-vis des enjeux de conservation » (Maréchal, 2021).

Là encore, deux sous-profils existent. D'un côté, les environnementaux spécialistes qui sont des « acteurs disposant de compétences fortes sur la thématique de l'écologie ou de l'aménagement du territoire, du fait de leurs activités professionnelles ou bien associatives. Ces acteurs disposent d'une vision du territoire centrée sur les enjeux environnementaux qui s'appuie sur des arguments scientifiques et/ou une expérience solide » (Maréchal, 2021). De l'autre, les environnementaux amateurs qui « sont également centrés sur les enjeux environnementaux mais ne disposent pas des connaissances techniques ou bien de l'expérience permettant d'argumenter solidement leur vision du territoire » (Maréchal, 2021).

- Profil des fédérés

Enfin, le profil des fédérés représente un profil complet qui est « à cheval entre les profils territoriaux et environnementaux, c'est-à-dire des acteurs qui sont porteurs d'une vision fédératrice entre le positionnement des acteurs territoriaux et celui des acteurs environnementaux. Les fédérés adhèrent au projet de réserve, et reconnaissent à la fois les avantages qu'il représente en termes de conservation de la biodiversité, de développement «harmonieux» du territoire, mais également compte tenu des enjeux territoriaux identifiés auparavant. Ils reconnaissent également les inconvénients liés aux compromis, aux recouvrements et au potentiel conflictuel en termes de voisinage, d'usages, d'aménagement ou d'accès, mais acceptent ces contraintes et tentent de les atténuer » (Maréchal, 2021).

B- Cadre académique et scientifique

1. La relation Homme-Nature

Le Diagnostic d’Ancrage Territorial est un outil qui permet aux réserves naturelles et espaces naturels protégés de questionner la relation qu’elles entretiennent entre l’Homme et la nature, en partant d’un socio-écosystème local. Les relations entre l’être humain et son environnement naturel sont importantes. Ainsi, « l’environnement est l’un des déterminants majeurs de l’histoire de l’humanité » (Arsène, 2017), celui-ci impactant l’évolution des groupes humains, mais aussi réciproquement les humains ont impacté leur environnement. Certaines pratiques ou découvertes comme l’utilisation du feu, de la chasse excessive ou le développement de l’agriculture et de l’élevage ont transformé les espaces naturels en ayant un impact sur la faune et la flore qui les constituent. L’aspect religieux des sociétés humaines en lien avec la nature est aussi constitutif de ce lien. En effet, « de la disproportion entre son pouvoir et celui des éléments naturels, l’homme primitif ayant acquis le sentiment de l’existence d’une réalité qui transcende ce monde, serait entré en contact avec le sacré » (Arsène, 2017). Il y a là un lien mystique, sacré, entre l’Homme et la nature, notamment au travers des religions animistes. Avec la modernité le sacré entre en crise, et la raison prend une place de plus en plus importante, y compris dans les relations Homme - Nature/Environnement. Tandis que « le monde postmoderne, postindustriel doit résoudre le problème de sa continuité: l’émancipation de l’homme de son environnement est illusoire » (Arsène, 2017), c’est-à-dire que l’Homme est partie intégrante de la nature, de son environnement. Cela entraîne des réflexions sociétales importantes pour repenser notre rapport au non-humain. Les origines de ce dualisme entre Homme et nature seraient donc diverses : durant le néolithique avec l’apparition de la distinction entre domestique et sauvage, ainsi que l’apparition des religions judéo-chrétiennes, qui reposent sur une dualité Créateur / Homme (créature) et qui sont anthropocentrées avec une soumission de la nature vis-à-vis de l’humain (Arsène, 2017). Cette dichotomie est accentuée par le paradigme mécaniciste lors de la période moderne.

Les crises environnementales des années 1960 posent la question de l’éthique de l’environnement et de la morale qui en découle. La question centrale est alors de savoir qui peut avoir un statut moral : « Qui possède une valeur intrinsèque / inhérente ? Les hommes

seulement (anthropocentrisme) ? Chaque organisme vivant (biocentrisme) ? Les complexes écologiques (écocentrisme) ? » (Arsène, 2017). Ainsi, face à ces interrogations « éthiciens environnementalistes convergent pour souligner l'importance de l'environnement naturel (wilderness) pour l'individu et la société ainsi que la nécessité urgente de solutions contre la destruction des composantes de l'environnement » (Arsène, 2017). La gestion des espaces naturels, et notamment dans le cadre des DAT, entre dans cette préoccupation de préservation de l'environnement naturel en lien avec l'individu et la société par un travail d'intégration au territoire.

Cette question de la relation entre l'Homme et la nature, et les questions morales qui en découlent se retrouvent au sein du débat entre Elisée Reclus et George Perkins Marsh. En effet, les deux auteurs partagent la dénonciation de la destruction anthropique de certains milieux naturels au milieu du 19^{ème} siècle. Cependant, les solutions apportées à ces destructions divergent radicalement. E. Reclus pense le rapport au monde et à la nature comme « un cosmos réunissant de façon harmonique êtres vivants et inorganiques, espèces animales, végétales et humaines, le principe que ces éléments sont interreliés, donc solidaires » (Pelletier, 2020). La solidarité pensée par Reclus doit être assumée pour permettre l'émancipation individuelle ou collective. Il cherche des solutions afin de permettre la cohabitation saine entre l'humain et son environnement. Cela passe évidemment par des mesures de protection de la nature, de reforestation, mais aussi par des politiques d'aménagement. G.P. Marsh, a contrario, pense que l'Homme est un prédateur qui détruit et détériore invariablement son environnement. Pour Marsh, s'il faut protéger la nature et les espèces et espaces naturels c'est avant tout car ils sont une création de Dieu (Pelletier, 2020). Pour lui, il est nécessaire de créer des espaces naturels où l'Homme n'est pas présent afin de préserver ces espaces. Cela conduira à la création du premier parc national à Yellowstone en 1872. Les deux visions sont donc très distinctes dans la relation entre Homme et Nature entre les deux penseurs. On pourrait plutôt placer la logique actuelle du réseau RNF et des Conservatoires d'espaces naturels en France dans la pensée de Reclus, avec une cohabitation possible entre protection de la nature et maintien des activités anthropiques, dans une harmonie recherchée.

On retrouve cette posture au sein de la politique des Réserves naturelles de France. En effet, au travers la thèse de Clara Therville (Therville, 2013), on voit bien comment les réserves naturelles se sont transformées, passant de paradigmes ségrégateurs (que l'on

pourrait relier à la vision de Marsh) à des paradigmes intégrateurs (plus proches de la vision de Reclus). Ainsi, trois dimensions de l'intégration sont mises en avant : l'intégration sectorielle, l'intégration institutionnelle et l'intégration spatiale. Ces dimensions sont désormais dépassées, remplacées par un cadre plus large. Ainsi, « approches post-intégratives se posent en reconnaissance de l'ensemble des interdépendances qui relie les aires protégées aux territoires, et de la nécessité de considérer leur variabilité spatiotemporelle » (Therville, 2013). Le travail d'analyse de l'ancrage territorial d'une réserve entre parfaitement dans ce cadre là. Les relations complexes entre l'Homme et la nature se retrouvent particulièrement au sein des réserves naturelles. Cette position particulière permet à ces dernières d'être des lieux d'expérimentation « chemin faisant » en étudiant « la multiplicité des interactions entre aires protégées et territoires » (Therville, 2013). Ces aires protégées sont particulièrement importantes en termes d'innovation, que ce soit pour la gestion des espaces naturels, mais aussi par l'expérimentation de modèles institutionnels nouveaux et divers (Therville, 2013). Les réserves naturelles tentent ainsi de mettre en avant l'importance des interdépendances dans les relations Homme - Nature, et la complexité de ces relations.

2. Le principe de solidarité écologique

Ces interdépendances et les relations complexes qui en découlent sont développées au sein du concept de « solidarité écologique ». Ainsi, « le passage de la notion d'interdépendance entre les composantes de la biosphère à celle de solidarité permet de souligner la « communauté de destin » entre l'homme, la société et son environnement » (Mathevet *et al.*, 2010). Les auteurs parlent alors d'un lien moral qui existerait entre humains et non-humains. Pour que l'aire protégée puisse exister et se pérenniser, il est donc nécessaire que les acteurs du territoire où se situe cette aire ressentent un sentiment de solidarité envers les non-humains qui la caractérisent. Ainsi, « l'approche écocentrée considère en revanche l'Homme comme un membre de la « communauté biotique », dont l'interdépendance sur le temps long avec les autres éléments du milieu forge une destinée écologique commune » (Gaidet et Aubert, 2019). De ce fait, « il s'agit d'une éthique du « vivre ensemble » qui enjoint de bien se comporter dans les communautés biotiques dans lesquelles on intervient (et dont on fait partie) » (Mathevet *et al.*, 2010). Certaines pratiques, ou certains marqueurs culturels comme le paysage ou l'identité territoriale, participent au concept de solidarité

écologique à l'échelle des parcs nationaux, considérés dès lors « comme des systèmes socio-écologiques » (Mathevet *et al.*, 2010). On peut notamment citer l'exemple du pastoralisme, qui résulte en une relation Homme-Nature faite d'interdépendances.

Un principe important de la solidarité écologique, c'est que sa mise en œuvre au sein d'une politique ne peut passer que par les acteurs du territoire. En cela, l'ancrage territorial d'un site protégé est donc un des facteurs de réussite d'une politique de solidarité écologique. Ainsi, « la solidarité écologique « d'action » désigne ainsi ce qui doit être fait pour mieux gérer le bien commun, tant en termes de gestion conservatoire, de valorisation de pratiques et d'usages respectueux des écosystèmes que de limitation des activités à impacts négatifs sur les liens de solidarité écologique » (Mathevet *et al.*, 2010). Cela nous amène à repenser les modèles de développement. Quel modèle de développement souhaitons nous promouvoir, et quel est son impact sur la biosphère ? Autrement dit : « Quelle biosphère voulons-nous ? » (Mathevet *et al.*, 2010). Il s'agit ici de faire un lien entre des processus écologiques, des pratiques anthropiques, des référentiels culturels et des politiques publiques. La solidarité écologique semble alors être un des fondements de la gestion intégrée de la biodiversité. Elle passe par une appropriation des acteurs locaux de toutes les facettes de la solidarité écologique sur leur territoire, pour laquelle il est important qu'il existe un dispositif territorial de délibération et d'animation qui doit les accompagner dans cette démarche (Mathevet *et al.*, 2010). Cette gouvernance peut se rapprocher des Comités de pilotage (Comité de gestion), ou des Comités Consultatifs de Gestion (CCG) présents sur la plupart des aires protégées, y compris dans le Donezan avec la présence d'un Comité de gestion où sont regroupés des acteurs importants du territoire.

Ce principe de solidarité écologique, qui fait écho au socio-écosystème et les interdépendances qui en découlent présent dans le cadre méthodologique de RNF, a été hissé au rang de principe fondamental du droit environnemental par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ainsi, le principe de solidarité écologique « appelle à prendre en compte, dans toute prise de décision publique ayant une incidence notable sur l'environnement des territoires concernés, les interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés ». Son effet est cependant limité. Dans sa formulation actuelle l'obligation du principe de solidarité écologique ne vise que les structures publiques et laisse donc les structures privées hors de cadre légal et « minimise considérablement la portée du principe et, ce, d'autant qu'elle ne se justifie ni sur le

plan juridique ni sur le plan scientifique » (Lucas, 2020). De plus, l'adjectif « notable » laisse son appréciation libre à l'interprétation du juge administratif. Ainsi, « il est fort à craindre que cet adjectif soit un motif d'exonération de bon nombre de décisions publiques » (Lucas, 2020). Ce caractère flou de ce qui est considéré comme notable peut également varier d'une échelle à l'autre : selon que les impacts se trouvent à une échelle locale, départementale ou d'un bassin hydrographique, l'interprétation pourra être différente. Un flou existe également autour de la notion de « prise en compte ». Celle-ci laisse entrevoir un pouvoir discrétionnaire assez fort aux personnes publiques, et ne les incite pas à se mobiliser fortement (Lucas, 2020). Il est à noter également que le terme d'« interdépendances » a été écarté au profit d'« interactions ». L'interdépendance souligne « l'idée qu'il existe une communauté de destin entre l'Homme et la nature » (Lucas, 2020) et va donc plus loin qu'une simple interaction, et qui sous-entend des intérêts communs et donc des devoirs.

Pour autant, cette solidarité écologique en appelle d'autres. Elle serait un levier vers une « solidarité territoriale », afin de ne pas faire peser uniquement sur les territoires à protéger le poids de cette protection. Ainsi, « la solidarité écologique ne peut être pensée de façon indépendante des autres formes de solidarités : sociale, territoriale, fiscale, économique » (Lucas, 2020). Cela met en avant un caractère systémique et transversal du principe de solidarité écologique. Ce principe vise *in fine* à opérer un décentrage. L'objectif est alors de considérer que « l'homme n'habite pas sur la planète, mais dans la planète, il en fait partie » (Lucas, 2020). Juridiquement, cela passe par le choix du terme « êtres vivants », qui place les humains et la Nature sur le même plan plutôt que la traditionnelle distinction entre sujets de droit et objet de droit. Cependant, la relation entre l'Homme et la Nature n'est pas pour autant symétrique. En effet, « il ne s'agit pas d'interdépendance à égalité entre l'Homme et l'environnement, car si l'homme dépend de son environnement ou de la Terre, la planète ne dépend de l'homme que pour continuer à être un milieu habitable par et pour lui. Ce rapport est asymétrique et n'est pas fondé sur la réciprocité (en tant qu'échanges équivalents) » (Lucas, 2020).

Malgré l'ambition de ce principe, « la portée du principe de solidarité écologique ne peut être réelle qu'en la déclinant en objectifs à atteindre » (Lucas, 2020). C'est pourquoi il est important que les résultats du DAT se traduisent par des OLT concrets, intégrés au Plan de Gestion futur, qui permettront de mettre en œuvre les conditions de réussite de ce principe. En plus de cela, quatre impératifs semblent essentiels pour une opérationnalité du principe.

Tout d'abord, il s'agit de délimiter des territoires d'action, où les acteurs du territoire sont unis par un projet commun (Lucas, 2020). De plus, il est essentiel de mettre en place une gouvernance démocratique, en remplaçant les usagers au cœur de la gestion des espaces protégés (Lucas, 2020). C'est notamment ce qu'on retrouve dans le Donezan, avec le Comité de gestion auquel sont associés les usagers des sites (EDF, ONF, éleveurs, communes, propriétaires privés). Le troisième impératif concerne la nécessité « de penser l'adaptabilité du droit face aux initiatives de la société civile locale, en phase avec les dynamiques écologiques et les conséquences du changement climatique » (Lucas, 2020) afin de permettre aux citoyens d'influencer les prises de décisions avant qu'elles ne soient définitives. Enfin, il est important de veiller à la « capacité du droit à organiser "l'articulation des différents cercles de solidarité" » (Lucas, 2020). En cela, le principe de subsidiarité est tout indiqué pour permettre l'émergence d'une démarche ascendante de solidarité écologique. Il faudra néanmoins être vigilant à une limite importante : la mise en place de ce principe est particulièrement clivante. En effet, cela peut donner lieu à des récupérations par certains acteurs qu'il s'agit d'éviter. L'objectif est alors de « veiller à ce que l'étude des interdépendances ne devienne pas un nouveau moyen de justifier la priorisation des besoins de certaines personnes sur d'autres ou de l'être humain au détriment des autres formes de solidarité entre espèces ou milieux par exemple » (Lucas, 2020).

Afin de mettre en place une solidarité écologique d'action effective dans le Donezan, une approche par les Communs semble pertinente au vu du contexte local. En effet, alors que « les processus écologiques ont été réduits à des fonctions ou des services, que l'on a, dans une perspective managériale, cherché à identifier, évaluer et hiérarchiser au regard de leur utilité pour l'homme » (Gaidet et Aubert, 2019). Les auteurs parlent ainsi du passage d'une logique d'abondance à une logique de survie pour la biodiversité. Cette vision minimaliste de la préservation des milieux, des habitats et des espèces possède des objectifs qui ne remettent pas en cause le modèle d'exploitation des ressources naturelles dominant (Gaidet et Aubert, 2019). L'approche par les Communs qui est portée « vise ainsi à identifier et à renforcer les solidarités qui permettent la prise en charge commune de problèmes auxquels la puissance publique ou les intérêts privés ne donnent pas de réponses satisfaisantes » (Gaidet et Aubert, 2019). Il s'agit d'une réappropriation de la capacité d'agir en collectif. Les Communs permettent dès lors la mise en place d'une gouvernance adaptative des milieux (Gaidet et Aubert, 2019). L'approche par les Communs met en lumière l'existence de collectifs qui revendiquent des droits et des obligations. Cela revalorise les droits subjectifs et promeut la

justice sociale et le respect des milieux dans une forme plus aboutie de justice environnementale (Gaidet et Aubert, 2019). Pour les auteurs, cela part du constat « que la domination de l’homme sur la nature s’est accompagnée d’une domination de l’homme sur l’homme » (Gaidet et Aubert, 2019). Cette approche légitime la position des acteurs dans une posture de responsabilité agissante au travers l’action solidaire.

La responsabilité agissante repose alors sur différents principes. Tout d’abord, « la prise en compte de cette conscience écologique implique pour les individus et les collectifs une responsabilité de leurs actes vis-à-vis des conséquences envisageables sur le milieu (Principe de prévention), bien qu’incertaines (Principe de précaution) » (Gaidet et Aubert, 2019). La conscience écologique est ici comprise au sens de « ce qui est “juste” pour “la stabilité, l’intégrité, et la beauté de la communauté biotique” » (Gaidet et Aubert, 2019). De plus, cette approche repose sur l’action de tous les acteurs sociaux (Principe de participation) « pour un rééquilibrage des pouvoirs au sein d’une économie pilotée jusque-là par l’État et le marché » (Gaidet et Aubert, 2019). Ainsi, « il est possible d’avancer que les Communs ne sont pas seulement un triptyque ressource/règles/communauté, mais un concept social de l’organisation, du fonctionnement et de l’évolution des solidarités qui s’établissent entre des humains et des non humains partageant un milieu de vie et une communauté de destin. Ils sont emboîtés les uns dans les autres et enchâssés avec les autres institutions (publiques et privées). À ce titre, ils mobilisent des échelles de responsabilités et d’action partagées » (Gaidet et Aubert, 2019). Sans aller aussi loin que les auteurs qui promeuvent une modification du droit par les Communs et la solidarité écologique, cette approche peut néanmoins permettre de faire évoluer la situation du Donezan. En effet, nous le verrons dans les résultats, mais les sites protégés des mouillères du Donezan cristallisent les tensions d’une diversité d’acteurs. Cela, notamment autour de l’accès à la ressource en eau ou au fourrage qu’elles représentent pour les éleveurs. Partant de ce constat, « la construction des modes de gouvernance et des cadres juridiques, en lien avec l’évolution des connaissances et des modes de représentation du vivant, doit se faire “chemin faisant” par l’itération et la réflexivité autorisées par l’application du principe de participation » (Gaidet et Aubert, 2019). Cette logique d’expérimentation rejoint alors la vision des Réserves Naturelles comme des espaces d’expérimentation de modèles institutionnels nouveaux et divers (Therville, 2013). Elle rejoint également la volonté du gestionnaire des sites, Alexis Calard, d’expérimenter une gouvernance plus horizontale des mouillères du Donezan en intégrant les acteurs du territoire dans leur diversité.

3. Le concept d'Akzeptanz

Pour mesurer le degré d'ancrage territorial, ainsi que de solidarité écologique, un outil intéressant peut être le concept d'Akzeptanz (Depraz, 2005). Ce concept est intimement lié à la création des parcs nationaux dans les Landers allemands anciennement socialistes. Il permet de mesurer l'acceptation sociale de ces parcs, et pourrait être réutilisé pour mesurer un certain niveau d'ancrage territorial des sites protégés. En effet, alors que « l'acceptation des parcs sur le terrain aille volontiers de soi » les recherches tendent à montrer l'inverse (Depraz, 2005). Ce terme était à l'origine utilisé pour décrire l'introduction d'un nouvel objet, ou d'une nouvelle technologie, dans la vie quotidienne. Malgré les qualités que possède l'objet et que l'on reconnaît, il subsiste une certaine méfiance qui peut aller jusqu'à la répulsion. Ce sentiment peut s'expliquer par un « sentiment initial de sujétion vis-à-vis de "ceux" qui ont élaboré cet outil et en maîtrisent l'utilisation; à la méconnaissance de son fonctionnement interne ou de ses dysfonctionnements possibles » (Depraz, 2005). L'Akzeptanz correspond donc à un « degré supérieur de l'acceptation qui postule une adhésion totale à l'objet considéré, au plan rationnel comme au plan psychologique: on en vient même à le défendre » (Depraz, 2005). Ainsi, la sociologie allemande définit l'Akzeptanz comme une « adhésion envers des principes et des règles ou, d'un point de vue matériel, envers le développement et la diffusion de nouvelles techniques ou de produits de consommation; par extension, les comportements et les actions par lesquels s'exprime cette attitude » (Depraz, 2005).

En partant de cette notion, on constate qu'« un parc national est, en général, accepté localement parce qu'il appartient à un discours dominant et consensuel, celui de la protection de l'environnement » (Depraz, 2005). Lors des entretiens dans le cadre des recherches sur la notion d'Akzeptanz pour les parcs nationaux allemands, les critiques contre les parcs apparaissent tardivement et sont indirectes. Elles ciblent des aspects ponctuels de la gestion du parc ou des points réglementaires. Trois dimensions peuvent expliquer que l'acceptation des parcs n'atteint pas un niveau d'Akzeptanz : la dimension politique, psychologique et sociale (Depraz, 2005). La dimension politique vient d'une critique d'une politique publique *top-down*, mise en place sans consultation préalable des populations locales. La création des parcs est alors vue comme une imposition. La dimension psychologique relève de la série d'interdits qu'impose un parc national sur des espaces « appartenant à un territoire identitaire

pour les populations locales » (Depraz, 2005). La création du parc est vécue, là encore, comme un acte de dépossession. Et enfin, la dimension sociale consiste en une forme d'auto-censure « face aux discours construits et instruits des scientifiques du parc. On ravale ses éventuelles rancœurs face à l'imposition d'une structure allochtone d'un poids supérieur. Il peut exister, en outre, un respect contraint envers la science et l'autorité étatique » (Depraz, 2005). Ces trois dimensions constituent des freins majeurs sur lesquels il s'agit de travailler afin de permettre d'atteindre l'Akzeptanz.

Dès lors, pour lever le frein lié à la dimension psychologique et donc à un sentiment de dépossession, « l'enjeu est alors de trouver des arguments qui fassent coïncider la nature proposée par le parc avec les racines psychologiques de la Heimat » (Depraz, 2005). La Heimat correspond à un paysage traditionnel d'un lieu de vie. Le conflit peut également porter sur l'espace, selon un principe de NIMBY (Not In My Back Yard). C'est-à-dire « l'attitude d'opposition d'une population locale vis-à-vis d'un projet lorsque celui-ci est susceptible de comporter certaines nuisances ou modifications, réelles ou supposées, au cadre de vie » (Marchetti, 2005). Les populations à la limite directe des sites protégés sont plus réticents que ceux qui en sont plus éloignés (Depraz, 2005). Ainsi, « une cartographie des réactions recueillies dans les communes riveraines des parcs nationaux a alors permis de concevoir un schéma simple, celui du "cratère d'acceptance" » (Depraz, 2005). Au plus l'emprise du parc est grande, au plus ce dernier se heurte aux représentations individuelles de l'espace vécu, et donc au moins il est accepté du fait de cette tension entre les représentations.

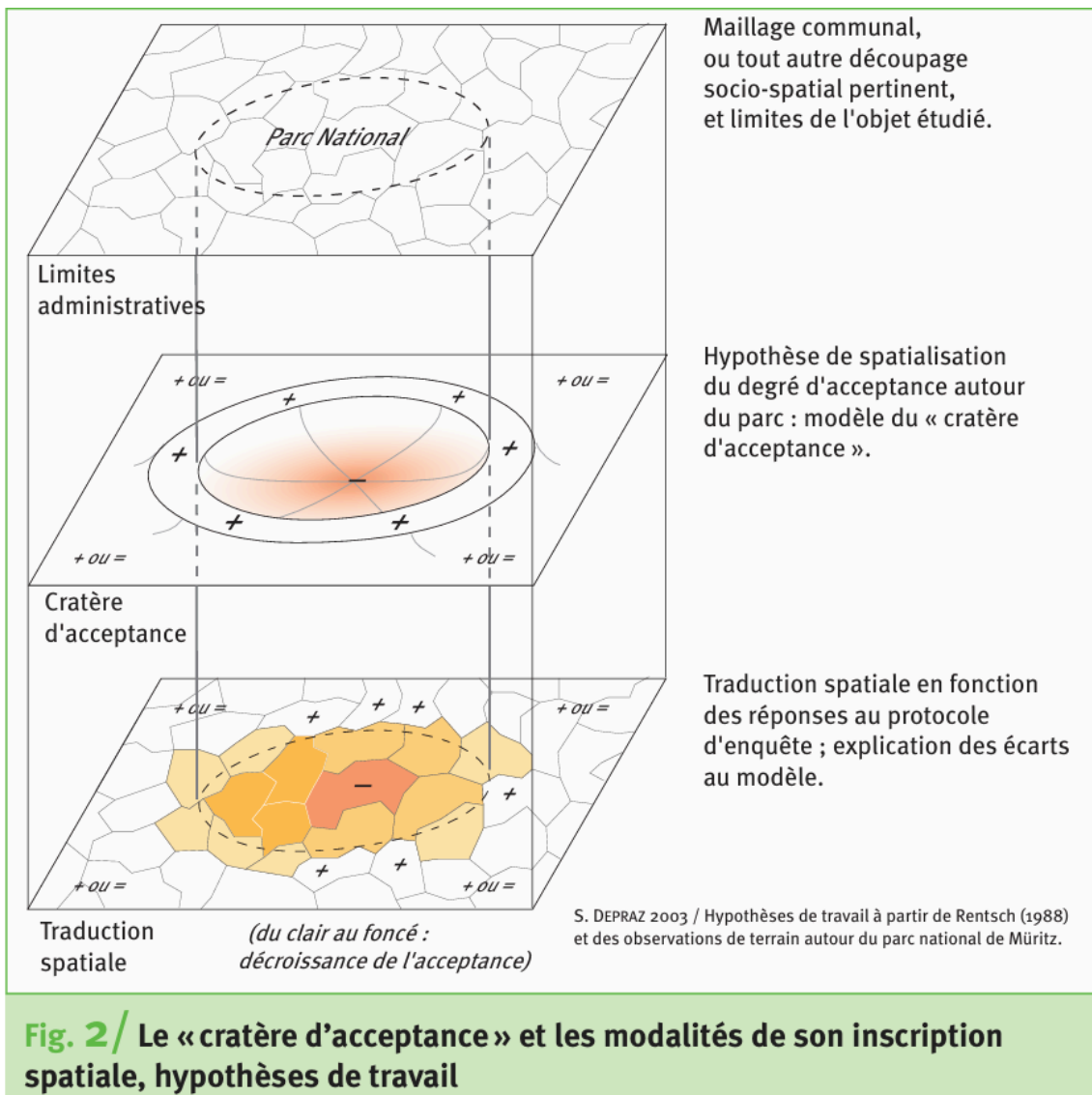


Figure 2 : Le cratère d'acceptance et les modalités de son inscription spatiale, Depraz (2005)

Partant de ce constat, « les deux points essentiels dans ces recherches concluent à la nécessité de développer l'information sur la politique du parc et la participation des habitants à la prise de décision » (Depraz, 2005). La mise en place des Parcs Naturels Régionaux (PNR) en France est largement liée à ce constat de carence de gestion participative de la ressource environnementale et à une prise de distance envers la deep ecology (Depraz, 2005). La deep ecology est une pensée philosophique qui considère que la nature a une valeur intrinsèque, indépendante de toute utilité pour l'être humain, et qui propose une redéfinition des relations entre l'homme et la nature en promouvant une vision écocentrée (ou biocentrée) plutôt qu'anthropocentrée (Naess, 1990). Le modèle des PNR « se fonde sur l'approche des milieux protégés en tant que "paysages culturels" et intègre les

populations rurales à la fois dans la définition de ce qui fait l'environnement (les traditions locales, les produits du terroir) et dans la prise de décision » (Depraz, 2005). Encore une fois, la gouvernance partagée des espaces naturels et protégés apparaît essentielle pour la pérennité des sites. Le parc national de Müritz en Allemagne a alors créé un service qui a pour vocation de rencontrer régulièrement les élus et les habitants situés à proximité du parc (Depraz, 2005). Ce service permet ainsi de désamorcer rapidement les conflits par la discussion, puisque les habitants et élus donnent au parc un visage humain. Cela permet de lever le frein de la dimension politique avec une imposition top-down des directives et décisions du parc national. De plus, « la direction associe également les habitants dans des projets ponctuels : projets éducatifs avec les écoles, projets touristiques en rapport avec la nature » (Depraz, 2005). Une manière de préserver les sites protégés peut également être de pratiquer une politique des Honey Pots des parcs américains, en créant des lieux où se concentre la fréquentation du public pour mieux préserver d'autres sites plus sensibles (Depraz, 2005). Ainsi, « la direction ne dévie pas de ses objectifs généraux — l'intangibilité des espaces protégés — mais admet le compromis au niveau des réalisations concrètes en aval de la planification et soutient les politiques locales autour du périmètre du parc » (Depraz, 2005).

Tous ces éléments nous donnent déjà des pistes de réflexion qui font évoluer notre question de départ.

II) Question de départ et problématisation

A- Retour réflexif sur la question de départ

Pour construire ma problématique je me suis donc largement appuyé sur la bibliographie vue lors de cet état de l'art, autour de concepts comme la relation Homme/Nature, la solidarité écologique et l'Akzeptanz. La question de départ était alors la suivante : Comment le Diagnostic d'Ancrage Territorial permet-il d'améliorer l'intégration des sites des Mouillères du Donezan à leur territoire ? Quel est le niveau et la qualité

d'ancrage des sites au sein de leur socio-écosystème ? Et quelles actions peuvent être menées afin d'améliorer cet état d'ancrage ?

Ces questionnements se sont précisés au fil de mes lectures. Alors que les questionnements de départ étaient très axés sur la notion d'ancrage territorial, d'autres notions sont venues compléter celle-ci et l'enrichir. Ainsi, nous avons pu faire des liens entre la notion d'ancrage territorial et celle de solidarité écologique notamment au travers du prisme des interdépendances. En effet, alors que l'ancrage territorial repose sur trois interdépendances (écologiques, socio-écologiques et socio-politiques), la solidarité écologique considère également que les humains et les non humains partagent une communauté de destin qui les lie. Ainsi, comme nous l'avons dit précédemment, certaines pratiques, ou certains marqueurs culturels comme le paysage ou l'identité territoriale, participent au concept de solidarité écologique à l'échelle des parcs nationaux, considérés dès lors « comme des systèmes socio-écologiques » (Mathevet *et al.*, 2010). De plus, il est apparu durant mes lectures qu'un des principes importants de la solidarité écologique, c'est que sa mise en œuvre au sein d'une politique ne peut passer que par les acteurs du territoire. L'ancrage territorial d'un site protégé est donc un des facteurs de réussite d'une politique de solidarité écologique d'action. Cela peut passer par les Communs par exemple (Gaidet et Aubert, 2019). Ces lectures m'ont amené à questionner la faisabilité de l'évaluation du niveau de solidarité écologique au prisme de l'ancrage territorial au vu de ces liens. A fortiori lorsque les problématiques rencontrées sur le territoire vis-à-vis des mouillères du Donezan sont principalement liées aux jeux d'acteurs présents sur et à proximité des sites. La question de la ressource, de la gouvernance partagée ou non, et de l'acceptabilité des sites protégés, vis-à-vis des élus et éleveurs notamment, résonnent particulièrement.

Tout cela nous amène donc à une reformulation de la question de départ en une problématique, et des hypothèses qui y sont associées.

B- Problématisation et hypothèses

Ainsi, grâce à ce cheminement, la problématique de ce mémoire est la suivante : **Dans quelle mesure est-ce que le niveau d’ancrage territorial peut-il illustrer le niveau de solidarité écologique d’action présent sur le territoire du Donezan ?**

De cette problématique découlent plusieurs questions de recherche :

L’ancrage territorial d’une aire protégée est-il révélateur d’un certain degré de solidarité écologique ? Est-ce que cette solidarité écologique est favorisée par une bonne appropriation des sites conservatoires des Mouillères du Donezan ? Dans le cadre de cette solidarité écologique, existe-t-il une solidarité territoriale élargie en dehors du Donezan ? Quels sont les leviers disponibles pour améliorer la solidarité écologique d’action sur ce territoire ?

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

1. Le territoire d’action délimité du Donezan facilite l’appropriation des sites conservatoires.
2. La gouvernance partagée au sein du Comité de gestion permet une meilleure appropriation des sites conservatoires et la mise en place d’une solidarité écologique d’action effective
3. La bonne appropriation des sites conservatoires permet une solidarité écologique d’action vis-à-vis des sites
4. Il n’existe pas de solidarité territoriale élargie en dehors du Donezan dans le cadre de cette solidarité écologique

Afin de pouvoir répondre à notre problématique, une première ébauche d’un dispositif méthodologique est dressée.

III) Acteurs du territoire et interdépendances

La sélection des acteurs a été un processus long et complexe qui s'est fait en plusieurs phases. D'abord, il a été nécessaire d'identifier clairement les acteurs présents sur le territoire, en détaillant leur échelle d'action et d'influence, tout en les regroupant par catégories d'acteurs. Ainsi, un premier tri a été effectué. Nous retrouvons divers types d'acteurs :

- Les acteurs « Etat et établissement publics » représentent les services déconcentrés de l'Etat, ainsi que les entreprises détenues par l'Etat comme EDF ;
- « Collectivités » pour les collectivités locales et leurs services ;
- Les « Tiers privés » qui représentent des acteurs privés ne rentrant pas forcément dans d'autres catégories plus précises ;
- « Acteurs environnementaux » pour ceux ayant un impact sur la connaissance scientifique des espaces naturels, la transmission de cette connaissance à un public varié, ainsi que la gestion et la préservation de ces espaces naturels. Ils peuvent exercer ces trois leviers ou un seul ;
- Les acteurs « Loisirs » regroupent les acteurs du secteur touristique ou ceux pratiquant une activité dite de loisir comme la chasse et la pêche, bien que certaines de ces activités soient essentielles dans la gestion des sites conservatoires ;
- Enfin, les « Acteurs pastoraux » représentent l'ensemble des structures et individus travaillant dans le pastoralisme. L'acteur « GP » représente le Groupement Pastoral de Rouze, Mijanès, Artigues et le Pla.

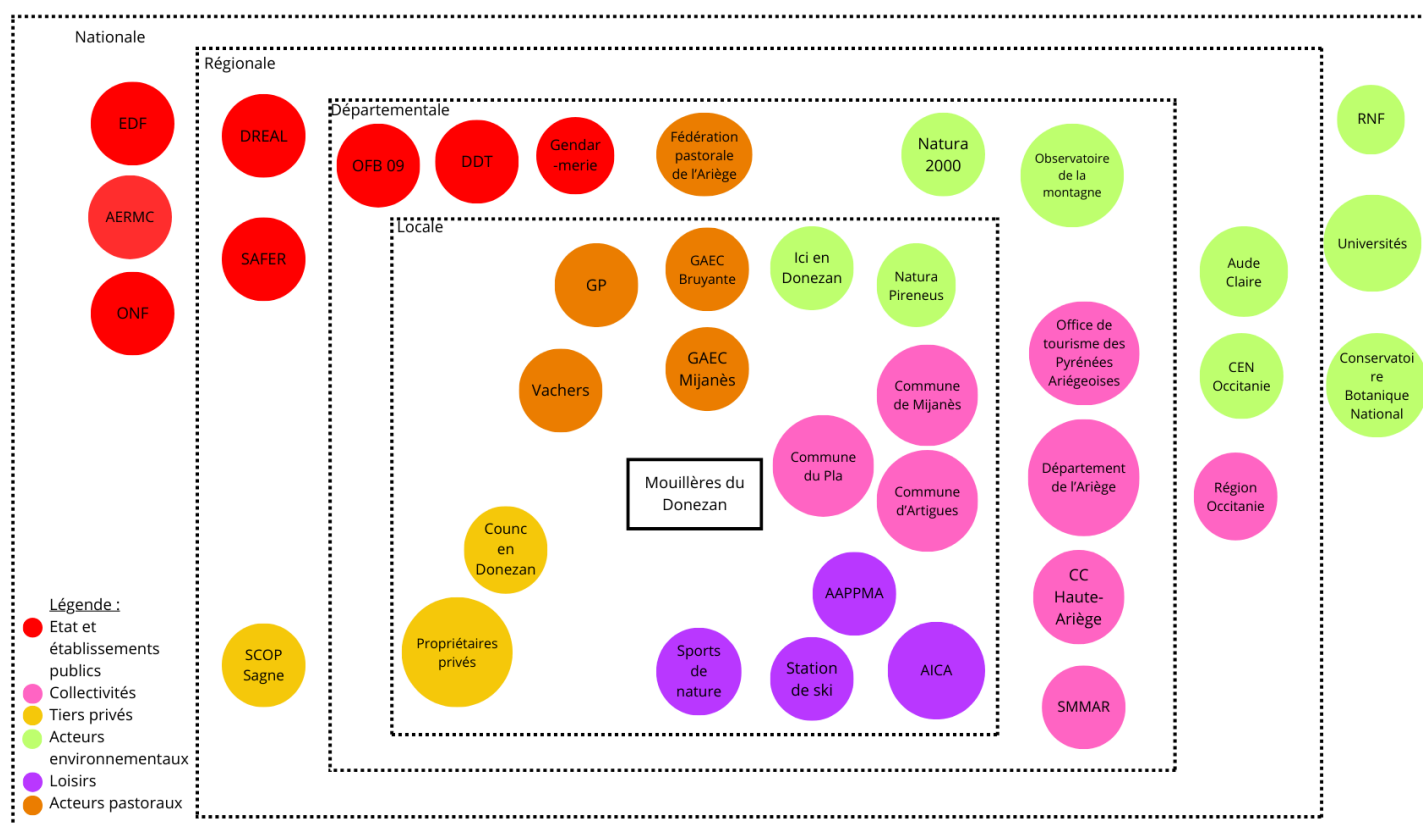


Figure 3 : Système d'acteur par échelle de présence, Corentin Derderian (2025)

Ce premier listing d'acteurs nous permet de brosser un panorama large des acteurs présents sur le territoire. Un deuxième tri est nécessaire au prisme des interdépendances et facteurs clés d'influence prioritaires. Ainsi, on retrouve trois interdépendances nécessaires à la construction d'un socio-écosystème local (Maréchal, 2021). L'interdépendance écologique, l'interdépendance socio-écologique, et l'interdépendance socio-politique. L'interdépendance écologique correspond aux relations d'interdépendances fonctionnelles d'un milieu écologique : ainsi une zone humide permet un stockage de l'eau par exemple. L'interdépendance socio-écologique est caractérisée par les activités en relation avec le milieu écologique. Cette interdépendance se caractérise par des usages directs (pastoralisme, chasse, pêche...), ou indirects (récréatifs). Enfin, l'interdépendance socio-politique quant à elle correspond aux liens avec les pouvoirs politiques locaux (Therville, 2013). Les acteurs retenus au prisme de ces interdépendances sont donc les suivants, faisant écho à notre territoire d'action (Lucas, 2020) :

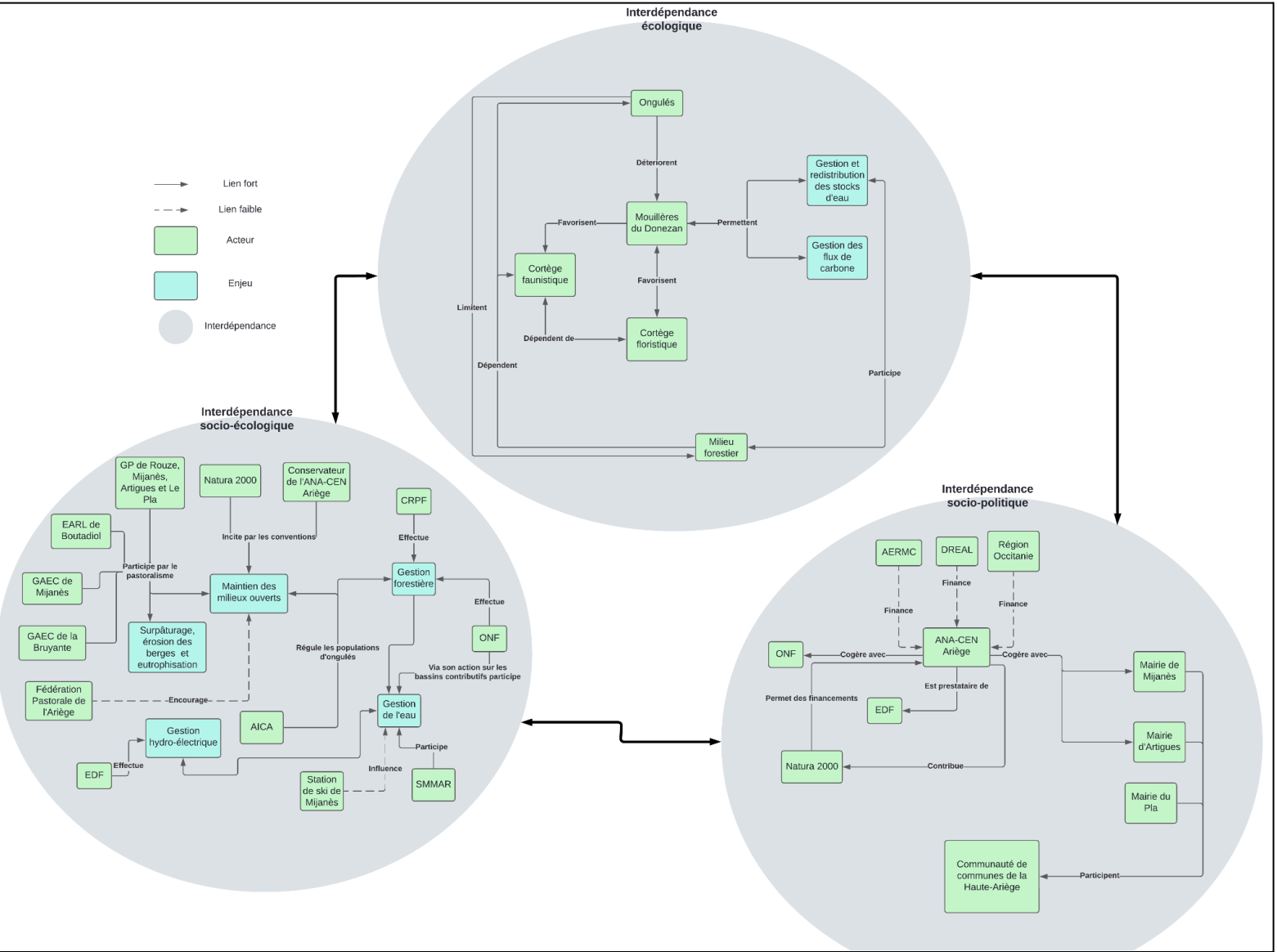


Figure 4 : Carte mentale des interdépendances du socio écosystème des mouillères du Donezan, Corentin Derderian (2025)

A l’ensemble de ces acteurs il est important d’y ajouter les propriétaires privés de parcelles sur les sites conservatoires, puisqu’ils exercent un rôle direct sur la gestion des sites.

Dans le cadre du DAT, la priorité identifiée pour la gestion conservatoire des sites est l’enjeu lié au foncier. En effet, de nombreux propriétaires privés se partagent des parcelles sur l’ensemble des sites conservatoires. Surtout, un conflit d’usage est apparent entre le Groupement pastoral et un des GAEC sur des parcelles présentes sur et à proximité des sites.

L'accent a donc été mis sur des acteurs fonciers plutôt que sur des acteurs impliqués dans la valorisation et la transmission de connaissances par exemple.

Les acteurs interrogés ainsi sélectionnés ont été regroupés en fonction de leur secteur d'activité ou leur statut. Ainsi, 5 groupes ont été constitués : les membres du Comité de gestion ; les partenaires, gestionnaires et techniciens ; les acteurs de l'animation, de la découverte de l'environnement et du tourisme ; les riverains, élus et usagers locaux ; et les exploitants professionnels des ressources naturelles. Au total, ce sont 28 acteurs différents qui ont été enquêtés. Ce panel d'acteurs comprend : 10 membres du Comité de gestion, 21 partenaires, gestionnaires et techniciens, 1 membre de l'animation, de la découverte de l'environnement et du tourisme, 17 riverains, élus et usagers locaux , et 13 exploitants professionnels des ressources naturelles. Cependant, de nombreux acteurs appartiennent à plusieurs groupes simultanément. Les élus n'ont pas été inclus dans le groupe « Partenaires, gestionnaires et techniciens » afin de mettre en avant leur statut particulier de représentants de la population, malgré que certains soient des partenaires pour l'ANA-CEN Ariège, notamment par le biais des conventions de gestion. Aussi, s'ils avaient été inclus dans ce groupe, celui-ci aurait perdu en pertinence puisque quasiment tous les acteurs interrogés, à l'exception d'un enquêté, auraient fait partie de ce groupe. Cela aurait minimisé la pertinence de l'analyse notamment. Ce choix n'est en aucun cas représentatif d'une moindre place occupée par les élus.

Les membres du Comité de gestion correspondent aux enquêtés qui ont ou vont participer au Comité de gestion mis en place par Alexis Calard pour la gestion des sites conservatoires. Les partenaires, gestionnaires et techniciens font échos aux techniciens et fonctionnaires de collectivités territoriales, à l'ONF et EDF, ainsi qu'aux éleveurs conventionnés avec l'ANA-CEN Ariège. Les membres de l'animation, de la découverte de l'environnement et du tourisme sont des membres d'associations locales. Les riverains, élus et usagers locaux correspondent aux élus des communes du Donezan, ainsi que les habitants du Donezan (éleveurs, vachers, techniciens, forestiers, propriétaires fonciers). Enfin, les exploitants professionnels des ressources naturelles regroupent les éleveurs, forestiers, vachers, et techniciens d'EDF.

IV) Limites méthodologiques

La méthodologie développée par RNF comporte divers biais et limites méthodologiques. Tout d'abord, et comme expliqué dans le guide méthodologique du DAT réalisé par RNF, « il convient d'insister sur le fait qu'il n'est pas possible de réduire un individu à un profil, un groupe d'acteurs, une catégorie de profil cognitif ou toute autre classification : un individu est toujours plus complexe que les cases qu'on peut lui prévoir » (Maréchal, 2021). Il ne s'agit alors évidemment pas d'émettre un jugement sur les propos recueillis lors des entretiens semi-directifs, qui reflètent la parole des acteurs dans une situation particulière, à un moment spécifique et au travers d'un cadre qui leur est proposé.

De plus, puisqu'il s'agit d'une enquête qualitative, les résultats sont le résultat d'une interprétation par l'enquêteur. Bien que l'objectif soit d'être le plus proche possible de la réalité grâce aux propos recueillis, l'analyse doit être source de débats et de discussions avec l'équipe de gestion et les acteurs du territoire. Les indicateurs ne doivent pas non plus se suffire à eux seuls, et une analyse rédigée est nécessaire à la bonne compréhension des résultats.

Le support Excel fourni par Réserves Naturelles de France a été retravaillé afin de correspondre aux besoins de ce DAT. En effet, au vu de la spécificité du Donezan en tant que multisite n'étant pas une réserve naturelle, les questions ont dû être adaptées. Certaines métriques ont aussi été ajustées afin de mieux coller à la réalité, et un retour d'expérience en ce sens a été fait auprès de RNF.

Les résultats ne permettent pas une quelconque représentativité, du fait du faible nombre d'enquêtés. La présentation et l'interprétation de ces résultats doit tenir compte de cet état de fait.

Les résultats quantitatifs, au travers des métriques, peuvent cacher le poids d'un acteur hors normes qui n'apparaîtrait pas dans les résultats des indicateurs d'ancrage. Il convient alors d'avoir une connaissance approfondie du contexte local afin de pouvoir nuancer les résultats lors de l'analyse.

Aussi, la plupart des acteurs rencontrés sont des acteurs à "casquettes". Ils occupent ainsi plusieurs postes/rôles au sein du socio-écosystème local. Il convient, lors de l'entretien mais aussi lors de l'analyse, de bien préciser avec quelle casquette ces acteurs s'expriment. Le grand public lui est délibérément laissé de côté lors de cette étude de l'ancrage territorial des sites puisque le recueil de l'avis des populations locales n'est pas l'objectif recherché. Il serait cependant pertinent de compléter le DAT par une étude approfondie des perceptions du grand public et des populations locales.

Les acteurs sélectionnés répondent à l'enjeu principal identifié : le foncier et les conflits d'usages qui y sont liés. De nombreux acteurs impliqués dans la valorisation et la transmission de connaissances auraient pu être ajoutés au panel. Cependant, l'étude se serait alors éloignée de l'enjeu principal identifié. Une autre étude pourrait être réalisée sur ces acteurs manquants, qui ont probablement un point de vue tout à fait pertinent et complémentaire de la présente étude d'ancrage territorial.

Enfin, une limite méthodologique propre au terrain d'étude, est qu'il n'y a aucun propriétaire foncier conventionné avec l'ANA - CEN Ariège qui est encore présent sur le territoire du Donezan. Cela constitue donc un biais et un manque dans les réponses possibles d'acteurs pourtant importants à l'enquête.

V) Présentation des principaux résultats de l'étude

Dans cette partie nous allons revenir sur des éléments centraux explicatifs de l'état d'ancrage des mouillères du Donezan, en nous appuyant sur des indicateurs analysés lors du DAT (cf. Annexe 1).

A- Un manque de connaissance global qui fragilise l'implication des acteurs du territoire

Le territoire du Donezan connaît un manque visible de connaissance vis-à-vis des sites conservatoires. Cela fait écho aux indicateurs les plus faibles de ce DAT. Ces trois indicateurs, avec des médianes allant de 2 à 2,5/5 (connaissance des documents de communication, avis sur les animations et connaissance des périmètres) sont tous liés à la connaissance : « *Il y a quand même un effort à faire en communication* » (Acteur13). Il y a pourtant une véritable volonté de la part de certains acteurs d'avoir un accès plus facile aux informations : « *Non je ne connais pas. Mais encore une fois j'aimerais bien savoir !* » (Acteur15). Cette question de la transmission de l'information et des moyens de communication semble cruciale pour diffuser un état de connaissance suffisant afin de faciliter le dialogue avec les acteurs mais également pour susciter de l'envie vis-à-vis du reste de la population.

Cette communication difficile constitue une barrière à un intérêt plus fort de la part des acteurs, et peut générer un frein important : « *C'était intéressant je me rappelle. C'était des animations en intérieur surtout. Après le problème c'est que c'est une population plutôt âgée ou très passionnée* » (Acteur27), « *Les documents sont facilement accessibles mais c'est parce que l'information vient à nous* » (Acteur10). Les habitants qui s'impliquent sont donc déjà suffisamment intéressés par le sujet, étant qualifiés de passionnés. L'information arrive difficilement aux habitants du Donezan, hormis les acteurs identifiés dans cette étude qui sont des partenaires de l'ANA-CEN Ariège et reçoivent donc cette information. En améliorant la communication à destination de l'ensemble du territoire, l'ANA-CEN Ariège lèverait ainsi un frein à la participation aux animations par exemple.

Surtout, ce déficit de connaissance de la part des acteurs du territoire peut conduire à des situations d'incompréhension, voire même de tension. Ainsi, certains enquêtés ne comprennent pas tout à fait ce que fait l'ANA-CEN Ariège ou pourquoi : « *Mais les papillons ils arriveront jamais à se rendre d'une mouillère à l'autre. La solution c'est de prélever à un endroit et de les lâcher à un autre !* » (Acteur9). Ce manque d'informations peut entraîner certaines tensions, vis-à-vis du foncier notamment : « *La contrainte c'est les clôtures ! Soit disant c'est eux qui s'en occupent et ils devaient les financer. Mais l'argent de l'ANA j'en ai pas vu la couleur ! Par contre pour acheter des parcelles là ils en ont* » (Ateur9). Il est important de bien expliquer ce que fait l'ANA-CEN Ariège, pourquoi et avec qui. Cela évite des malentendus ou des incompréhensions. Il n'est pas anodin que certains acteurs pensent que l'ANA-CEN Ariège acquiert du foncier, alors même que la structure a décidé de ne pas se positionner sur l'acquisition de foncier afin d'éviter des situations conflictuelles. Or, cet évitement du conflit semble être minimisé par un manque de transmission de l'information et une communication qui pourrait être améliorée sur le territoire du Donezan auprès de l'ensemble des habitants.

Cependant, les efforts doivent être conjoints. En effet, alors que la communication et la transmission des informations pourraient être améliorées du côté de l'ANA-CEN Ariège, il est essentiel que les acteurs du territoire s'emparent des informations transmises. Durant les entretiens, nous avons ainsi pu constater qu'un certain nombre d'entre eux ne connaissaient pas des informations qui leur avaient pourtant été transmises. Plusieurs acteurs ne connaissent pas certains documents liés aux mouillères ou à la structure, alors qu'ils les avaient bien reçus. Cela peut s'expliquer par une faible appropriation des acteurs du territoire des documents envoyés. Ils adoptent alors une attitude passive vis-à-vis de l'information liée aux sites conservatoires : « *Je ne fais pas d'effort pour aller en chercher, mais c'est facilement accessible parce qu'on m'envoie les informations* » (Acteur28). Ces propos ont été quasi unanimes parmi les enquêtés. Ils ne cherchent pas l'information, malgré un score de 5/5 quant à la médiane d'accessibilité à l'information (cf. Annexe 1, Indicateur 10). On peut expliquer ce manque d'appropriation de l'information et de la connaissance par les profils du panel d'enquêtés : que ce soient les éleveurs, élus, techniciens ou partenaires, ces professions sont souvent chronophages et prenantes. Le manque de temps disponible, y compris pour participer à des animations, participe à ce manque d'appropriation des informations transmises. La mise en place d'un Comité de gestion régulier permettrait une montée en

connaissance de l'ensemble des acteurs concernés (élus, techniciens, éleveurs entre autres). Les comités techniques pourraient servir à l'appropriation par l'action de ces connaissances. On peut également imaginer que le format proposé n'est peut-être pas suffisamment attractif ou ne correspond pas à l'usage des acteurs. Il faudrait alors changer ou multiplier les canaux de diffusion. Surtout, le site des mouillères de Noubals et son sentier pédagogique à venir est perçu comme vecteur de connaissance.

Les enquêtés, a fortiori les élus, portent de grands espoirs et attentes sur ce projet de sentier pédagogique. La mise en place d'une infrastructure facilitant l'accès au site, et fournissant des informations sur celui-ci est vu positivement par les acteurs du territoire. Les habitants du Donezan, ainsi que les touristes de passage, pourront alors pleinement profiter de ce patrimoine naturel et en appréhender toute la richesse : *« C'est assez loin donc c'est difficile d'y aller régulièrement. Il n'y pas quelqu'un sur le site. L'idéal ce serait de trouver 3-4 personnes pour faire des sorties là-bas. Ce serait intéressant d'avoir une programmation pour ancrer davantage ça dans la tête des gens. Le sentier pédagogique ce serait le moment » (Acteur23).*

Il est très positif de constater que parmi les indicateurs de connaissance, l'indicateur 9 relatif à la connaissance de l'interlocuteur des sites conservatoires possède une médiane de 5/5. Alexis Calard, gestionnaire des sites, est ainsi très bien identifié par les différents acteurs du territoire et possède un capital sympathie très élevé : *« C'est Alexis qui s'occupe des contrats avec les éleveurs et j'ai confiance en tout ce qu'il fait » (Acteur23).* Son professionnalisme et ses compétences sont reconnues. Pour autant, il peut être risqué de faire reposer la bonne entente avec les acteurs du Donezan sur une seule personne. Il est alors encourageant de constater que d'autres salariés de l'ANA-CEN Ariège sont perçus comme interlocuteurs privilégiés. Florine Hadjadj, Vincent Lacaze, Emilie Delile ou encore Marie Bouquerel sont parfois cités en fonction de la profession des enquêtés. Certains éleveurs et techniciens pastoraux citent Mme. Hadjadj, tandis que les élus citent plus régulièrement Mr. Lacaze et Mme. Delile. Les acteurs investis sur le sentier pédagogique de Noubals citent aussi parfois Mme. Bouquerel : *« Vers Alexis et Vincent de l'ANA-CEN Ariège. Alexis pour tout ce qui est lié à la gestion des sites, et Vincent pour tout ce qui est lié à la relation avec les communes et l'aménagement du territoire » (Acteur7), « Vers Alexis Calard et Emilie sur un aspect financier » (Acteur22).* Il est très positif de constater que c'est donc l'ensemble de la structure qui est identifiée comme interlocutrice, avec des contacts ressources différents en

fonction des besoins. Cette bonne connaissance des contacts à l'ANA-CEN Ariège s'accompagne d'un soutien de principe vis-à-vis de la structure par les acteurs du territoire, avec une médiane de 4/5 pour l'indicateur 16 (évaluation de l'avis sur l'organisme gestionnaire) : « *On vient chez vous chercher la bonne parole* » (Acteur17). Cette confiance portée envers Alexis Calard, mais également l'ensemble de l'ANA-CEN Ariège, est essentielle pour la bonne gestion des sites.

Cet indicateur de connaissance est particulièrement important pour le bon état d'ancrage des sites, car il influence l'intérêt et l'implication portée aux sites. Cela rejoint la théorie de Samuel Depraz (Depraz, 2024). Nos comportements sont ainsi régis par 3 dimensions superposées :

Cognitif	Affectif	Conatif
Je sais qu'il faut protéger la nature	J'ai envie de protéger la nature	J'agis effectivement pour protéger la nature

Pourtant, ces trois dimensions sont rarement superposées selon Depraz. Le déficit d'acceptation des mesures environnementales se trouve principalement au plan affectif. Or, ce n'est pas le cas dans le Donezan où c'est justement l'affectif qui est l'indicateur le plus élevé (intérêt). Il faut alors travailler le cognitif (connaissance) et le conatif (implication). C'est un élément très positif pour le développement de l'ancrage territorial dans le Donezan, puisque l'affectif est un élément difficile à faire évoluer (Depraz, 2024). Certains acteurs du territoire ont conscience qu'il est nécessaire d'améliorer la connaissance des habitants si on veut pouvoir engendrer une implication : « *On n'y attribue pas assez d'importance. C'est pour ça qu'il faut alimenter les communes en information sur ce que ça apporte* » (Acteur15), « *C'est la face cachée. C'est plus facile de montrer des ruines. Une mouillère c'est de la terre humide, pas tout le monde n'y est sensible* » (Acteur24). Cependant, certaines peurs et freins peuvent expliquer la résistance à l'action pour la préservation de l'environnement.

Tableau 1 Modèle synthétique des résistances psychosociales face à la transition écologique, d'après Stoil-Kleemann (2001), adapté.		
Type de résistance	Effets psychosociaux	Leviers d'action
Désavantage économique perçu	Syndrome du « dindon de la farce » : risque d'être perdant, méfiance contre les « free riders »	Garantir des termes équitables pour toutes et tous face à la transition
Impact émotionnel	Peur de la perte de libre-arbitre, sentiment de menace, d'irréversibilité	Nécessité de rassurer sur la subsistance d'une liberté dans le respect des limites écologiques
Résistance culturelle	Remise en question de traditions et d'habitudes comportementales, coût du changement, force des habitudes	Conduite du changement, valorisation de l'état à atteindre
Barrières représentationnelles	Dissonance cognitive : rejet de la complexité environnementale, réductionnisme, recherche de boucs émissaires	Contrer les idées reçues, les fausses informations, transcoder le discours scientifique abstrait en récit et en images positives
Barrières communicationnelles	Hostilité aux sachants, fermeture à l'information descendante, renforcement de la conformité intra-groupes	Importance d'une démarche participative ouverte, humble et individualisée, force de l'informalité

Tableau 1 : Modèle synthétique des résistances psychosociales face à la transition écologique, Depraz (2025).

Ainsi, la peur des restrictions et de la perte de libre-arbitre participe à une forme de résistance face à la préservation des sites. Une violence symbolique peut alors être vécue par les habitants et différents acteurs par la restriction d'un espace proche et/ou du quotidien. Dans le Donezan, cette perte de liberté associée à un changement d'habitudes comportementales par la mise en place de dates particulières de pâturages et la pose d'exclos peut complexifier le passage au conatif : *« La coopération sera facilitée à cause du changement climatique, il faudra limiter les dégâts. Mais c'est plutôt une conviction personnelle oui. Pour certains, il y a quelques années, ils s'en foutaient. Je ne sais pas si ça a changé. Les élus ont tendance à ne pas mêler les gens pour ne pas se mettre des bâtons dans les roues. Les locaux bloquent plus, parce qu'ils ont leurs habitudes. Mais c'est une question d'information »* (Acteur27).

B- Des conflits liés au foncier à relativiser, mais qui doivent tout de même être résolus par le collectif

Les conflits entre éleveurs, liés au foncier, mais également la pose de clôtures par l'ANA-CEN Ariège sont les deux enjeux identifiés au début de ce stage. Ils constituent des

facteurs d'influence importants sur les sites par les effets sur les milieux naturels que peuvent engendrer ces conflits.

Cette question des conflits dans le Donezan autour des sites conservatoires des mouillères est entourée d'un tabou visible durant les entretiens effectués. Plusieurs élus n'osent pas aborder le sujet, et feignent l'ignorance : « *Je n'ai pas eu connaissance de conflits avec des éleveurs, pas localement. Il y a eu une évolution considérable d'acceptation de ces contraintes-là. On en voit les premiers effets positifs* » (Acteur7). On voit bien que c'est un sujet délicat, qui met les élus dans une position complexe, ne prenant pas forcément position : « *Non il n'y a pas d'opposition, il n'y a pas eu d'évolution du ressenti. Il y a des conflits d'usages entre agriculteurs, mais pas au niveau de la mairie. Après il y a des décisions de l'ANA qui passent moyennement. J'essaie de ne pas prendre trop position. Alexis a attribué une parcelle, mais le GP la voulait, donc forcément ça crée des tensions* » (Acteur5). Il serait pourtant utile que les élus se positionnent afin d'apaiser les tensions, car leur voix est écoutée en tant que figure locale. Le Comité de gestion est en ce sens un outil pertinent que nous explorerons plus tard.

On peut nuancer ces résultats par la perception des contraintes qui ressort de l'indicateur 18 : elles sont largement acceptées ou non vécues avec une médiane de 5/5 tous groupes confondus. Les exploitants professionnels des ressources naturelles, comprenant les éleveurs, ont aussi une médiane de 5/5 ce qui traduit des contraintes non vécues dans la grande majorité des cas. Cela relativise les conflits apparents liés au foncier et aux clôtures : « *Les clôtures pour le moment c'est raisonnable. L'estive c'est 5400ha, c'est pas pour 3 ha qu'on va être embêté, il faut être réaliste* » (Acteur19). La taille des mouillères reste raisonnable par rapport au reste de l'estive, ce qui minimise l'impact sur les éleveurs de la préservation de ces sites. Surtout, l'ANA-CEN Ariège est perçue comme possédant une attitude constructive : « *C'est ce qui est bien à l'ANA, c'est qu'il n'y a pas de dogmes* » (Acteur13). Malgré l'étiquette « d'écolos extrémistes » que certains acteurs attribuent à la structure, le dialogue avec les acteurs du territoire et la recherche de compromis sont reconnues. Il faudrait alors appuyer sur ce point et renforcer la présence sur le territoire afin de capitaliser sur cette bonne image pour renforcer la bonne entente avec les partenaires et habitants du Donezan.

C- Le cas particulier des éleveurs : des acteurs centraux du Donezan

Les éleveurs constituent ici un groupe particulier. Cette particularité tient à plusieurs choses : ils ont une capacité d'influence plus importante que d'autres sur les mouillères par le pâturage, qui peut également être un levier afin de les préserver de la fermeture du milieu par la forestation. Ce double rôle est crucial. Ils constituent ainsi des partenaires centraux, au cœur du système d'acteurs du Donezan. Les conflits qui peuvent exister entre eux, mais aussi avec l'ANA-CEN Ariège, accentuent leur centralité. Ce positionnement particulier est remarqué par les autres enquêtés qui les citent régulièrement : « *Je dirais un rapprochement, avec de la coopération entre EDF et l'ANA, notamment autour de la préservation. Mais avec d'autres acteurs ça peut être du conflit. Ils viendront chercher de l'eau et il faudra prioriser les usages* » (Acteur13), « *Il faut prendre en compte ces sites dans les activités forestières et pastorales. Les éleveurs ne comprennent pas toujours les contraintes mais ce sont des sites importants* » (Acteur8), « *Le monde de l'élevage a un discours dur envers les naturalistes : "les écolos c'est de la merde, ça sert à rien"* » (Acteur14). La peur du conflit est assez présente dans les entretiens que nous avons pu mener auprès des différents acteurs. Les conflits attendus sont liés à la compétition pour la ressource en eau ou fourragère. Cette potentialité conflictuelle accentue cette position d'acteurs particulièrement observés.

Néanmoins, les éleveurs et vachers perçoivent moins cette conflictualité. Il est donc possible qu'un déficit de communication entre tous les acteurs véhicule des imaginaires erronés vis-à-vis des acteurs pastoraux : « *Seulement des bénéfices. Elles ne représentent pas un espace énorme donc il n'y a pas de contraintes incontournables* » (Acteur27). La faible taille que représentent les sites conservatoires jouent en leur faveur. Même s'ils cristallisent les tensions, ces sites sont des espaces restreints qui peuvent être évités par le bétail. En ce sens, plusieurs acteurs pastoraux perçoivent d'ailleurs ces zones comme des zones à éviter pour les troupeaux : « *Oui parce qu'il faut faire attention. Les parcs de protection contraignent les déplacements des troupeaux. Après les animaux s'y adaptent, c'est quand même réfléchi. Les éleveurs n'aiment pas trop parce que ça fait moins d'espace de pâture. Mais le milieu est instable de toute façon, les bêtes elles n'aiment pas ça, elles préfèrent aller en altitude. Et puis le bétail il se fait embêter par les insectes, donc vraiment ils n'aiment pas être là-dedans. Donc non ce n'est pas vécu comme une contrainte parce qu'on s'y adapte*

bien » (Acteur16). Les tensions limitées avec les éleveurs et acteurs pastoraux dans leur ensemble peuvent être encore atténuées par du dialogue. La position constructive de l'ANA-CEN Ariège est reconnue, mais le cadre d'échange pourrait encore être élargi et soutenu. Certains éleveurs trouvent que l'ANA-CEN Ariège ne les comprend pas assez : *« Ils sont pas emmerdants. On fait ce qu'on peut. Ils pourraient plus se mettre à notre place » (Acteur9).* Pourtant, la mise en place d'exclos par exemple est faite pour protéger les sites conservatoires tout en facilitant le travail des vachers en empêchant le bétail de s'aventurer dans les mouillères. Une gouvernance partagée, au travers du Comité de gestion, pourrait permettre de clarifier cette situation. Cela participerait également à lever certaines peurs des acteurs pastoraux. Comme nous l'avons vu avec l'analyse de Samuel Depraz (Depraz, 2024), lever les peurs constitue un élément essentiel pour passer de la connaissance à l'intérêt puis à l'implication : *« Tant que c'est comme ça non. Il ne faut pas aller plus loin dans les poses de clôtures et les interdictions. C'est une grosse préoccupation au sein du GP. C'est des écolos, tu leurs donnes ça ils te prennent ça » (Acteur19).* Au-delà de ces peurs, les éleveurs reconnaissent que les mouillères ne sont pas des sites stratégiques pour eux : *« Les bêtes elles ne vivent pas grâce aux mouillères » (Acteur19).* Il s'agit donc de renouer un dialogue serein, constructif avec des acteurs pastoraux mis sous tension par un changement d'habitude et la peur d'être privé d'une certaine liberté. Mais ces tensions ne sont ni définitives, ni explosives entre les éleveurs et l'ANA-CEN Ariège.

Les tensions entre éleveurs semblent, a contrario, beaucoup plus intenses. En effet, des tensions se cristallisent entre certains éleveurs : *« Ben c'est bien. On travaille comme ça depuis un moment donc on est habitué, ça nous gêne pas plus que ça. Mais le GP fait n'importe quoi, il ne respecte pas les mesures mises en place. Ils ne pacagent pas que dans le domanial, donc déjà c'est un problème. Et un troupeau de 100 vaches qui passe là où il faut pas au moment où il faut pas ça fait pas bon ménage... ça sert à rien que nous on mette des mesures en place. Le problème c'est qu'ils ont clôturé au mauvais endroit. Le GP c'est uniquement le domanial normalement. Evidemment que ça génère du conflit. Donc la réglementation elle ne sert à rien s'ils ne la respectent pas » (Acteur6), « Les MAEC je les touche pas parce qu'il y a des gens qui utilisent mes parcelles. Mais ça personne me l'a dit quand j'ai acheté et que je me suis installé. On m'a pas fait de cadeau, je vais pas leur en faire » (Acteur12).* Ce conflit est lié à des questions foncières, où les deux parties ne sont pas d'accord sur l'appartenance des parcelles. Cette situation conflictuelle se retrouve auprès de nombreux éleveurs du territoire. Un entretien a été particulièrement marqué par cette

question, puisque c'est le seul qui a adopté une posture plus agressive sur ce sujet. Lors de l'évocation des conflits entre éleveurs et après plusieurs relances sur le sujet puisqu'il ne répondait pas à la question il m'a clairement fait comprendre qu'il ne fallait pas en parler : « *Je comprends pas, on est là pour parler des mouillères non ?! Alors on parle des mouillères !* » (Acteur9). Cet arrêt plutôt virulent de la conversation lorsque le sujet des conflits entre éleveurs est abordé est révélateur de la situation difficile dans le Donezan. D'autant que c'est un enjeu prioritaire au vu de l'impact sur les sites conservatoires, avec des exclos qui ne sont pas toujours respectés. Un travail de coopération avec la Fédération Pastorale de l'Ariège pourrait être à envisager afin de travailler en collectif sur ce sujet.

D- Un multisite fédérateur qui peut s'appuyer sur un soutien local important

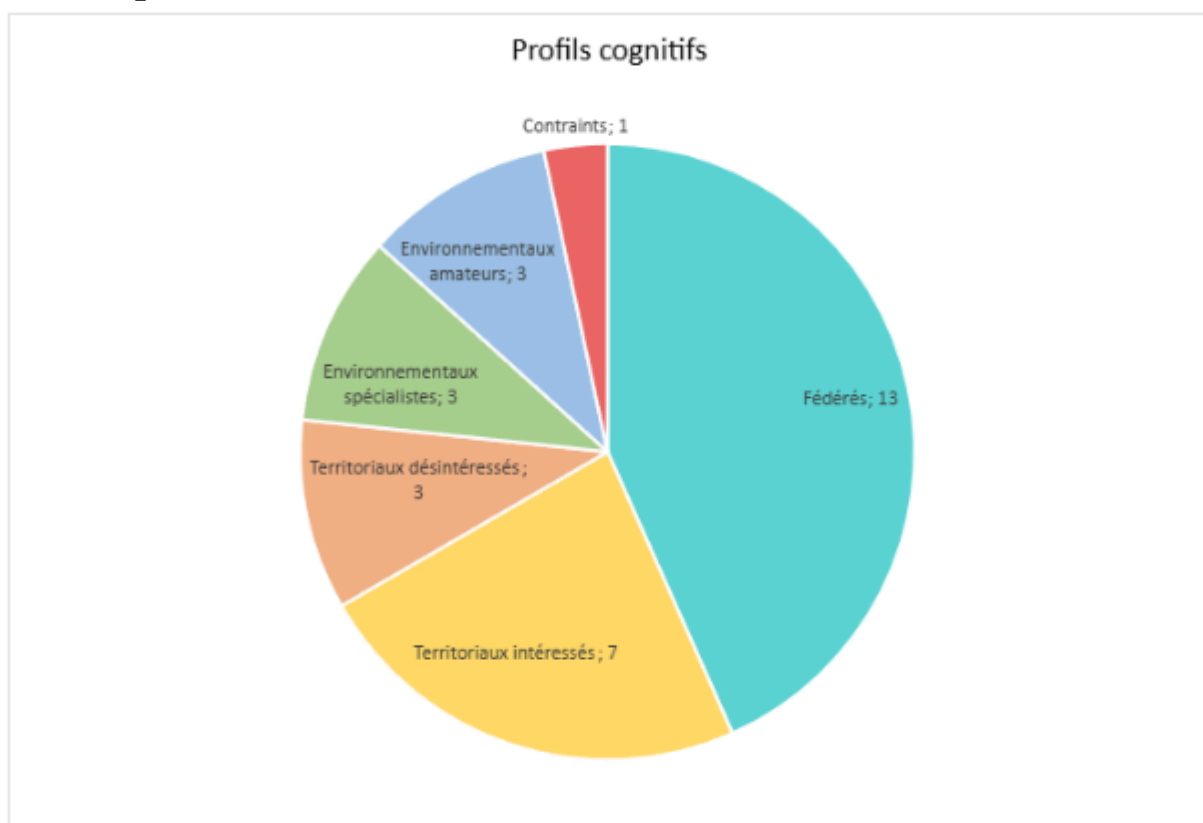


Figure 5 : Occurrence des types de profils cognitifs, Corentin Derderian (2025)

Il est important de rappeler ici que la méthodologie développée par RNF comporte divers biais et limites méthodologiques. Tout d'abord, et comme expliqué dans le guide méthodologique du DAT réalisé par RNF, « il convient d'insister sur le fait qu'il n'est pas

possible de réduire un individu à un profil, un groupe d'acteurs, une catégorie de profil cognitif ou toute autre classification : un individu est toujours plus complexe que les cases qu'on peut lui prévoir » (Maréchal, 2021). Il ne s'agit alors évidemment pas d'émettre un jugement sur les propos recueillis lors des entretiens semi-directifs, qui reflètent la parole des acteurs dans une situation particulière, à un moment spécifique et au travers d'un cadre qui leur est proposé.

Il est très positif pour le territoire du Donezan et les sites conservatoires de constater qu'il y a de nombreux profils cognitifs fédérés sur lesquels s'appuyer. En effet, 13 des 28 enquêtés semblent correspondre à ce profil cognitif. Ils partagent les préoccupations à la fois des territoriaux et des environnementaux, cherchant à préserver leur environnement via un développement territorial « harmonieux ». Ils sont conscients des contraintes qui peuvent exister de par l'existence d'une aire protégée, mais les acceptent et essaient de les atténuer. Cette position est partagée par un bon nombre des acteurs du territoire rencontrés : « *Tout à fait d'accord. Si ça nous embêtait on n'aurait pas fait ce partenariat avec l'ANA. C'est logique on est là pour ça, on est engagé pour ça* » (Acteur6), « *Moi j'écoute les deux parties. J'ai travaillé dans des réserves naturelles en tant que vacher donc j'ai une petite sensibilité à ces questions, je sais comment travaillent les naturalistes. J'ai vu que c'est pas juste un peu de terrain pour les papillons et après on se tourne les pouces. Pour 6h de terrain y a encore 8h d'analyse de données derrière. Donc voilà moi j'essaye de faire le médiateur. Les éleveurs pensent que les naturalistes font des réunions pour organiser la prochaine réunion* » (Acteur14). Ce résultat est tout à fait cohérent avec l'indicateur 14 relatif à l'existence des sites conservatoires, qui possède une moyenne de 5/5 tous groupes confondus. Les acteurs fédérés apprécient les bénéfices apportés par les sites, tant en termes de biodiversité et de ressource en eau que pour le potentiel développement du territoire, notamment au travers du sentier pédagogique de Noubals. Ils sont conscients que des contraintes existent, notamment pour les éleveurs et vachers, mais savent aussi que ce ne sont pas des contraintes indépassables. Ces acteurs fédérés et fédérateurs constituent alors des contacts ressources sur lesquels l'ANA-CEN Ariège pourrait s'appuyer dans le cadre de la défense de ces sites conservatoires. Ils constituent un panel plutôt hétérogène d'acteurs : techniciens, acteurs pastoraux et élus. Cette diversité démontre que les mouillères du Donezan comme sites conservatoires ont su rencontrer un écho favorable parmi les acteurs locaux.

De plus, les profils des territoriaux intéressés sont à cibler en particulier dans le cadre d'une sensibilisation et d'une médiation accrue envers les enjeux environnementaux et leurs impacts sur le territoire. Ces acteurs sont intéressés par le développement territorial du Donezan, par des contrats ou des projets. Les sites conservatoires constituent pour eux un levier de développement. Les préoccupations environnementales sont évacuées : « *Ces mesures de protection c'est surtout un problème financier : si on veut élargir la route il faut faire une étude d'impact, des mesures compensatoires... comme pour l'A69 !* » (Acteur7). Il est alors tout à fait possible d'imaginer transformer ces territoriaux intéressés en fédérés/fédérateurs, notamment par la prise de conscience des interdépendances entre les mouillères du Donezan, le territoire et ses habitants. Les éleveurs sont, en ce sens, vu comme pas assez sensibles aux questions environnementales par les autres acteurs du territoire : « *Ils n'ont pas de grands élans écolos. Ils sentent que l'ONF a un gros pouvoir, et ils ont besoin d'autorisation pour les aménagements pastoraux donc ils font attention. C'est pareil avec vous, ils font attention quand même, à bien vous... (Mime le fait de caresser dans le sens du poil). Vous servez de garde fous* » (Acteur16). Cependant, ils ne sont pas les seuls qu'il faudrait réussir à sensibiliser. Certains acteurs du territoire, liés à l'exploitation des ressources naturelles, font partie des environnementaux (spécialistes ou amateurs).

E- L'analyse AFOM : un révélateur des dynamiques du territoire

L'analyse des Atouts, Forces, Faiblesses et Menaces (AFOM) permet de révéler les différentes représentations que les acteurs du territoire se font des sites conservatoires. Cet outil est habituellement utilisé dans le monde de l'entreprise, en gestion et suivi de projet. Il a été mobilisé à la fin de chaque entretien pour évaluer le ressenti des acteurs et de revenir sur les points principaux ayant marqué les enquêtés.

Voici une synthèse de ces quatre indicateurs :

AFOM	Positif		Négatif	
Intern e	Atouts	Forces propres à la réserve, qui consolident sa place et son statut.	Faiblesses	Faiblesses propres à la réserve, sources de sujets problématiques, qui empêchent son bon développement.
Extern e	Opportunités	Eléments externe à la réserve, source de potentielles plus-values pour le sujet.	Menaces	Eléments impactant négativement la réserve ou ses actions, sans que la réserve puisse intervenir directement dessus.

Tableau 4. Outil d'analyse : AFOM

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse AFOM, Maréchal (2021)

Les récurrences ainsi obtenues par dire d'acteurs permet d'identifier et mettre en avant les éléments qui sont le plus partagés par les enquêtés. Cela permet de faire un tri entre des éléments importants de l'entretien, et des éléments moins significatifs pour l'acteur.

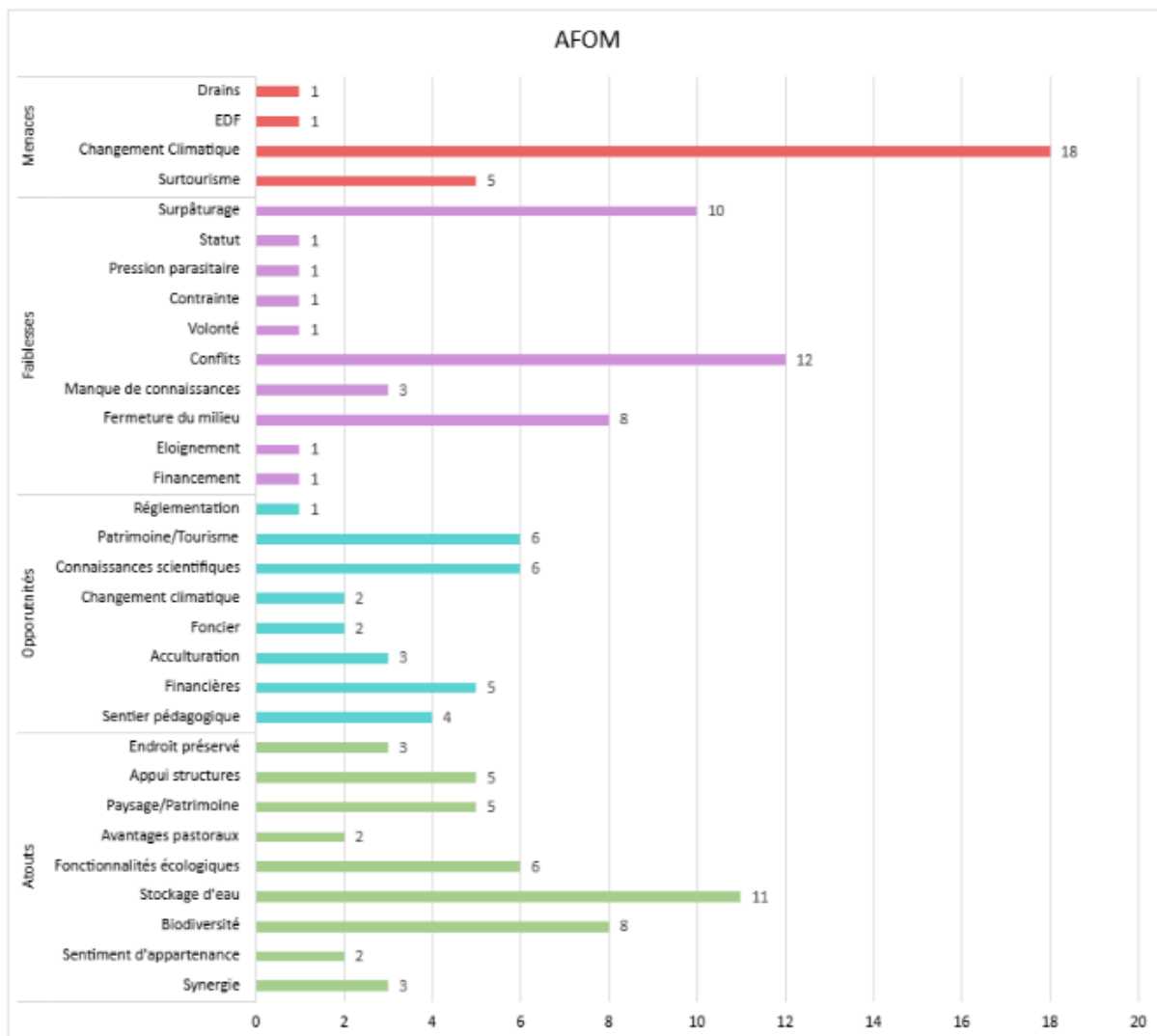


Figure 6 : Occurrence des éléments de la matrice AFOM, Corentin Derderian (2025)

Parmi les atouts principaux qui ressortent de ces entretiens, trois d'entre eux semblent se démarquer par leur récurrence. Ainsi, le stockage de l'eau est reconnu comme le principal atout des mouillères du Donezan, cité 11 fois sur 28 entretiens. Il est associé à la biodiversité (cité 8 fois) et les fonctionnalités écologiques (cité 6 fois) qui sont les deuxièmes et troisièmes atouts avec le plus d'occurrences de réponses. Les bénéfices identifiés et les forces apportées par les sites conservatoires sont donc assez clairement identifiées comme liées à l'environnement et la ressource en eau : « *Oui c'est ce que je dis depuis le début : elles jouent un rôle dans la gestion de l'eau, le stockage de cette eau, et permettent d'avoir un milieu plus résilient face au changement climatique* » (Acteur13). Les enquêtés reconnaissent le rôle essentiel qu'elles jouent dans la gestion de l'eau, non seulement dans le Donezan, mais aussi pour un territoire plus élargi en considérant l'aval : « *C'est le château d'eau des Pyrénées* » (Acteur10). En considérant les trois principaux atouts, l'idée d'une interdépendance entre la ressource en eau, les mouillères, la biodiversité et la résilience du territoire est faite par une partie conséquente des acteurs interrogés : « *Oui car tu protèges un écosystème qui favorise le maintien de la biodiversité, que tu retrouves en aval. Je ne sais pas si c'est clair ce que je raconte, mais c'est l'idée que tout est interdépendant quoi* » (Acteur16). En protégeant les mouillères du Donezan, ils sont conscients, pour la plupart, que c'est tout le territoire qui bénéficie de ce patrimoine naturel. Il s'agit alors d'appuyer ces forces auprès des habitants et des acteurs du territoire, notamment pour transformer certains profils territoriaux en fédérés. Les avantages pastoraux (fourrage, accès à la ressource en eau, zone de fraîcheur) ne sont que très peu cités, avec 2 occurrences, y compris par les éleveurs eux-mêmes. Ce résultat fait écho à la contrainte limitée que représente des exclos sur ces sites (cf. partie V. C. Le cas particulier des éleveurs : des acteurs centraux du Donezan).

Les faiblesses identifiées sont principalement liées aux acteurs pastoraux. Cela semble confirmer leur positionnement particulier, pouvant exercer des pressions sur les sites, tout en constituant des leviers. Les conflits reviennent en première position (cité 12 fois), suivi par le surpâturage (cité 10 fois) et la fermeture du milieu (cité 8 fois). Les conflits concernent avant tout les conflits entre éleveurs. Les tensions entre eux participent au non-respect des exclos et donc fragilisent les sites. Cette faiblesse est directement liée au surpâturage, accentué par ces conflits : « *Oui on a plus d'herbes quand les vaches redescendent d'estives. Après ça devrait être le cas, mais à cause du GP c'est pas forcément le cas* » (Acteur6). On voit ainsi comment les acteurs du territoire ont une crainte que certaines pratiques n'endommagent ce patrimoine naturel. Cependant, alors qu'ils peuvent être vu comme une pression importante, les éleveurs

sont aussi un levier puisqu'ils participent à lutter contre la troisième faiblesse identifiée : la fermeture du milieu. Cela confirme le statut de partenaire prioritaire des acteurs pastoraux, constituant à la fois des pressions et des leviers, des peurs et des espoirs.

En termes d'opportunités, on retrouve les connaissances scientifiques (cité 6 fois), le patrimoine et le tourisme (cité 6 fois) et les opportunités financières (cité 5 fois). Le fait que les connaissances scientifiques soient parmi les opportunités les plus citées signifie que le travail de l'ANA-CEN Ariège rencontre une certaine attente de la part des acteurs du territoire pour en savoir davantage sur les sites, leur fonctionnement et leurs apports au territoire. L'opportunité liée au patrimoine et au tourisme concerne le sentier pédagogique de Noubals, mais également le patrimoine naturel que constituent ces sites. Il y a une volonté de la part de certains acteurs de connaître les sites en les fréquentant, par des liens sensoriels, physiques avec les mouillères au-delà des connaissances théoriques. Elles constituent bien évidemment aussi une opportunité de développement du territoire par le tourisme et l'attractivité qu'elles pourraient générer avec le sentier pédagogique, que ce soit pour les touristes de passage, les habitants en maison secondaire, ou les locaux. Les sites des mouillères du Donezan sont aussi une source d'opportunités financières, par le versement de subventions et aménités aux éleveurs et aux communes, et les possibles retombées économiques du projet de Noubals : *« Ça permet d'avoir des subventions avec les MAEC. Et les jours de sécheresse ça fait de la ressource à manger, malgré que ce soit du jonc »* (Acteur9). Elles participent ainsi au développement du territoire par des financements supplémentaires aux communes dans un contexte de diminution des finances des collectivités territoriales, en plus d'apporter des subventions aux éleveurs ce qui leur permet de mieux vivre de leur activité et peut donc permettre de les pérenniser sur le territoire.

Enfin, les menaces principales identifiées sont le changement climatique (cité 18 fois) et le surtourisme (cité 5 fois). Le changement climatique impacte déjà les sites, avec des assèchements des mouillères observées par les acteurs du territoire et une anticipation d'un renforcement de ces effets : *« Je suis inquiet pour Noubals parce que c'est le site le plus bas connu dans les Pyrénées. C'est le premier site qui sera impacté par le changement climatique avec l'augmentation des températures. Il y a un risque que dans 10 ans perde ce site à cause du changement climatique »* (Acteur23). Ce résultat fait écho à celui obtenu sur l'indicateur 33 relatif aux zones les plus sensibles au changement climatique, avec les mouillères identifiées comme telles. Ces pressions climatiques peuvent être combinées à des pressions

anthropiques liées à la compétition pour la ressource en eau notamment : « *Des conflits et des impacts il y en a déjà eu. Quand il y a eu la sécheresse il y a 2-3 ans, les troupeaux sont allés dans ces sites. C'était un peu le sauve qui peut. Coûte que coûte peu importe l'impact sur les zones humides. Elles vont jouer un rôle de plus en plus important, donc elles vont subir de plus en plus de pression, donc il va falloir de la coopération* » (Acteur28). En plus de ces menaces liées au changement climatique, le surtourisme est aussi craint. Bien que ce soit moins partagé que le changement climatique, un certain nombre des acteurs interrogés souhaitent un bon encadrement de l'afflux touristique attendu avec le projet de sentier pédagogique à Noubals afin de ne pas laisser se développer un tourisme « irrespectueux » : « *Les plus-values c'est la conservation de l'environnement et le tourisme. Mais un tourisme qui explique. C'est pas un tourisme qui est là que pour consommer, mais qui comprend l'endroit dans lequel il évolue. Il ne faut pas qu'il y ait trop de monde non plus. Les touristes font des choses pas bien mais c'est parce qu'ils n'ont pas les règles* » (Acteur27), « *Ce n'est pas le changement climatique qui me fait le plus peur, c'est comment faire tilter sur leur propre sécurité (aux touristes urbains), sur les risques de la montagne. Le département fait une pub sur l'Ariège : "Libre de...". Ça nous pose de gros problèmes en montagne. Ils ne sont pas respectueux de rien* » (Acteur1). Il sera ainsi important de combiner sensibilisation aux effets du changement climatique sur les mouillères et aux règles à respecter en montagne et aux abords de ces sites.

VI) La solidarité écologique : une continuité de l'ancrage territorial ?

A- Le territoire d'action délimité du Donezan, un levier faible d'appropriation des sites conservatoires

Le niveau d'appropriation des sites conservatoires passe ici par l'évaluation des indicateurs d'ancrage : connaissance, intérêt, implication. Il s'agit de l'adhésion affective,

cognitive et conative, une adhésion totale à l'objet considéré (Therville, 2013). Nous verrons ici que, malgré le territoire délimité que constitue le Donezan, cela ne favorise pas pour autant un degré d'appropriation élevé.

L'indicateur de connaissance est un révélateur important de l'appropriation des sites conservatoires par les acteurs du territoire. Il correspond, nous l'avons vu, à la première étape indispensable avant de pouvoir faire évoluer les autres indicateurs (cf. partie V. A. Un manque de connaissance global qui fragilise l'implication des acteurs du territoire). Avec une médiane de 3/5, il s'agit de la médiane la plus faible des trois indicateurs avec la médiane d'implication. Cependant, elle reste positive et révèle un niveau moyen de connaissance général, qui reste toutefois améliorable. Le niveau de connaissance par groupe est quasiment équivalent dans l'ensemble, avec des médianes de niveau de connaissance allant de 3/5 à 4/5. On constate cependant des disparités sur les éléments de connaissance de chaque groupe. Ainsi, les partenaires, gestionnaires et techniciens ont une moins bonne connaissance des espèces emblématiques et de la réglementation que les exploitants professionnels des ressources naturelles par exemple. Cela peut s'expliquer par une présence accrue sur le terrain de ces derniers (cf. Annexe 1, Indicateur 11), ce qui augmente leur niveau de connaissance sur ces sujets puisqu'ils peuvent y être confrontés plus régulièrement. Les indicateurs de connaissance du périmètre des sites ainsi que des documents de communication sont les plus bas parmi les indicateurs d'évaluation de la connaissance des acteurs du territoire avec une médiane respectivement de 2,5/5 et de 2/5. L'aspect multisite des mouillères du Donezan peut favoriser ce manque de connaissances, puisque la plupart des enquêtés ne connaissent que les sites sur lesquels ils travaillent. Ils sont donc très peu à toutes les connaître précisément. De plus, les documents de communication sont très peu connus. Il serait pertinent, afin d'améliorer l'état de connaissance des acteurs vis-à-vis des sites conservatoires, que la diffusion et la réception de ces documents soit améliorée. Les outils de communications sont ainsi une base pour améliorer la connaissance générale des acteurs sur les sites conservatoires. L'amélioration de cet indicateur pourrait permettre d'améliorer également l'indicateur « Périmètre ».

L'indicateur d'intérêt est le deuxième indicateur de notre DAT, révélant l'état d'appropriation des sites par les acteurs du territoire. Il correspond à l'intérêt porté par les enquêtés aux mouillères du Donezan. Il résulte d'un certain niveau de connaissance tout en

étant un premier pas vers une implication envers les sites. Il s'agit donc d'un indicateur clé. La médiane de l'indicateur d'intérêt est de 4/5, ce qui est la médiane la plus élevée des trois indicateurs. Ce résultat est très positif, car il signifie qu'en améliorant la connaissance, il serait possible de transformer cet intérêt en une implication croissante. Les groupes d'acteurs sont assez homogènes avec une médiane de 4/5 pour chaque groupe. Cependant, il est intéressant de noter que les exploitants professionnels des ressources naturelles sont parmi les acteurs avec l'avis le plus positif sur la balance plus-values/contraintes des mouillères du Donezan, loin des a priori sur les conflits existants. Il est possible de nuancer ces résultats très positifs par un ressenti personnel de tabou autour des conflits lors des entretiens avec les élus ou les éleveurs notamment. Certaines contraintes ont ainsi pu être minimisées. Lors d'un entretien en particulier, l'enquêteur m'a clairement fait comprendre qu'il ne fallait pas parler plus en détail des conflits. Une amélioration est nécessaire vis-à-vis de l'indicateur « Avis sur les animations » qui possède une médiane de 2/5, notamment à destination des exploitants professionnels des ressources naturelles (1/5). Cela passera par l'amélioration de l'état de connaissances des acteurs vis-à-vis des animations et par une participation accrue.

Le dernier indicateur est celui de l'implication. Il est essentiel, puisqu'il s'agit du niveau d'ancrage le plus important par l'implication des acteurs du territoire auprès des sites conservatoires. Il possède une médiane de 3/5, ce qui reste positif mais largement améliorable. On peut constater que le groupe des partenaires, gestionnaires et techniciens est celui qui possède une implication plus faible que les autres groupes. Cela passe notamment par des liens plutôt faibles, qui restent liés à des projets en cours, avec une médiane de 2/5. Cette attitude « opportuniste » des liens vis-à-vis des sites conservatoires s'explique par la distance entre la plupart des acteurs de ce groupe et les mouillères du Donezan. En effet, nombreux sont ceux à vivre en dehors du département de l'Ariège, et donc du Donezan. Ces liens « opportunistes » sont valables pour la plupart des acteurs et groupes d'acteurs, que ce soit au travers de projets comme le sentier pédagogique de Noubals ou par des conventions de gestion. Pour l'ensemble des groupes on voit donc un travail à effectuer sur la nature des liens et leur importance. Cela passera probablement par une participation accrue aux animations, qui améliorera l'état de connaissance et d'intérêt des participants.

Ainsi, pour donner suite à mon hypothèse 1, le seul facteur d'un territoire d'action délimité (Lucas, 2020) ne suffit pas à créer une appropriation suffisante au vu des résultats

des trois indicateurs du DAT. Cela doit passer par une gouvernance démocratique de la gestion des espaces protégés (Lucas, 2020). En effet, la solidarité écologique passe par une appropriation des acteurs locaux de toutes les facettes de la solidarité écologique sur leur territoire, pour laquelle il est important qu'il existe un dispositif territorial de délibération et d'animation qui doit les accompagner dans cette démarche (Mathevet *et al.*, 2010).

B- Le Comité de gestion comme outil d'appropriation des sites et comme vecteur d'une solidarité écologique d'action

La gouvernance partagée des sites conservatoires, nous l'avons vu lors de l'état de l'art, paraît donc essentielle dans une logique de solidarité écologique. La participation au Comité de gestion semble avoir des effets positifs. Ses membres sont les seuls à avoir une médiane relative à l'importance des liens de 4/5, la plus élevée. Cela peut traduire une augmentation de l'implication des acteurs du territoire au travers de leur participation à cette instance, ou de la pertinence des acteurs sélectionnés pour participer à celle-ci, possédant une implication déjà élevée. Au vu de la diversité des profils cependant, la première option semble probable, et pourrait confirmer un intérêt à ouvrir plus largement ce Comité de gestion. De plus, on voit bien comment, au travers des différentes analyses réalisées jusqu'ici, les acteurs pastoraux sont particulièrement scrutés par les autres acteurs interrogés. Il serait alors pertinent de les inclure au sein de la gouvernance partagée, au travers du Comité de gestion ou de toute autre instance qui pourrait être envisagée. Cette participation accrue des acteurs pastoraux permettrait de résoudre certains conflits, de lever des peurs en leur permettant de participer à la délibération et la prise de décision, ainsi que de mieux comprendre l'intérêt d'agir pour les mouillères au contact des autres acteurs du territoire. Ces autres acteurs gagneraient aussi à mieux comprendre les préoccupations des éleveurs notamment, pour se rendre compte qu'ils partagent tous des intérêts communs malgré les divergences apparentes : « *Pour moi il y a 4 grands piliers d'acteurs en montagne : les naturalistes/conservateurs, l'élevage, la chasse, et le tourisme. Ils se touchent tous plus ou moins en intérêts, parfois ils sont en communs, par exemple avec l'ouverture de chemin. C'est les vaches qui ouvrent les chemins, mais les touristes ils sont bien contents. Ils doivent passer par la même porte : la montagne* » (Acteur14), « *Il faudrait bien intégrer les éleveurs,*

pour “noyer les moutons noirs” pour qu’ils se rendent compte de l’avis des autres et nuancer leurs propos. Il faut que tout le monde s’approprie le projet, c’est l’objectif » (Acteur20). L’apaisement des tensions entre ces acteurs est essentielle à la conception d’une éthique du vivre ensemble et pourrait favoriser l’émergence d’une communauté de destin (Mathevet *et al.*, 2010). Pour l’heure, le manque d’espace de discussion et d’échange entre tous ces acteurs entraîne des tensions. Cette situation conflictuelle peut être perçue comme particulièrement tendue par certains acteurs, qui n’hésitent pas à utiliser une sémantique guerrière : *« C’est possible, mais il y a du chemin (rigole), comme la paix au Proche-Orient. Si je dois dire le négatif de chacun, je dirais que côté élevage ils sont bourrus, les naturalistes peu concrets et le tourisme ignorants. La communication entre eux est lamentable. Personne ne discute ensemble. Sauf autour des refuges. Autour des refuges il y a une sorte de cessez-le-feu. Les chasseurs partagent un repas avec les touristes etc. Alors qu’à Toulouse ils se regarderaient en défiance et se cracheraient dessus » (Acteur14).* Ce lexique particulièrement violent, avec des comparaisons avec la guerre au Proche-Orient ou des cessez-le-feu, n’est pas anodin et révèle une situation qui pourrait devenir explosive si rien n’est fait pour l’endiguer. Un espace de discussion, de coopération et de codécision paraît alors indispensable pour la pérennité des sites. D’autant que, nous l’avons vu précédemment, les acteurs pastoraux sont lucides sur les faibles contraintes que constituent les mouillères du Donezan. Aussi, trouver des sujets rassembleurs pour créer une dynamique collective permettrait de désamorcer les tensions : *« S’il y a un axe à privilégier c’est l’enjeu autour de l’eau. Ça parle à tout le monde » (Acteur28).*

Les habitants du Donezan sont aussi à inclure au sein de cette gouvernance partagée, au-delà des acteurs ciblés pour ce DAT. Véritable angle mort de cette étude, un bon ancrage territorial ne saurait se faire sans les habitants du territoire. Cet élargissement est appelé par plusieurs acteurs, dont plusieurs élus, qui considèrent qu’il faut inclure largement lors de ces espaces de discussion : *« Les objectifs ont évolué. La prise de conscience a bien avancée, c’est le moment de rassembler le plus grand nombre » (Acteur7).* De plus, les sites conservatoires peuvent participer à un bien-être local : *« Surtout, moi je crois que ça joue sur le bien être local. Le fait d’avoir un environnement riche, varié, avec un grand nombre d’habitat à côté de chez soi c’est pas anodin et ça aiguise la curiosité. Sur des communes comme ça, ça joue sur le bien être local je pense » (Acteur28).* Permettre aux habitants de participer à la vie de ces sites pourrait développer ce lien potentiel qui existe entre eux et ancrer plus fortement les sites sur leur territoire en permettant un intérêt et une implication

plus élevée de leur part. Cela pourrait favoriser cette communauté de destin entre les habitants et les mouillères du Donezan dans une logique de solidarité écologique. Une étude complémentaire à ce DAT pourrait d'ailleurs être faite en direction des habitants pour évaluer ce potentiel bien-être local.

Cette participation doit se faire autour de thématiques et d'actions concrètes. De nombreux acteurs interrogés ont déjà un emploi du temps chargé. Les réunions pour cette gouvernance partagée doivent être pertinentes, concrètes et permettre des avancées visibles pour encourager la dynamique collective : « *On brasse du vent dans les Comités de gestion. Bon pas dans celui d'Alexis hein, mais il faut avoir ce point de vigilance* » (Acteur7). En ce sens, la création de comités techniques pour travailler sur la mise en place d'actions pourrait pallier cela.

Au vu du contexte de tensions et de conflits entre les acteurs du territoire, et de leur potentiel conflictuel, ce n'est donc plus seulement une question de gestion des espaces naturels, mais de vivre-ensemble. La porte d'entrée de ce vivre ensemble passe par les mouillères du Donezan, mais c'est une question démocratique qui est ici posée, dont une des solutions pourrait être la participation citoyenne. Avant d'aller plus loin, il est important de préciser qu'un élément essentiel caractérise la notion de participation citoyenne et de démocratie participative : il s'agit du flou étymologique, juridique, et méthodologique entourant cette notion. En effet, alors même qu'on observe l'émergence d'un impératif de participation auprès des élus, un important flou persiste autour de ces dispositifs et règles (Lefebvre, 2012 ; Lefebvre et Reynié, 2015). Ce flou méthodologique autour d'une participation institutionnalisée laisse ainsi aux autorités locales un large pouvoir discrétionnaire sur la marche à suivre. Cela conduit donc à des expériences très diverses, et des degrés de participation plus ou moins élevés. Des dispositifs très différents peuvent être mis en place, selon que cela concerne un changement de fond de la pratique politique sur le long terme et à vocation permanente (via des assemblées de quartiers ou des budgets participatifs par exemple), ou que cela concerne des actions plus ponctuelles autour de projets d'aménagements (Blondiaux, 2007). Dans le cas des mouillères du Donezan, ce n'est pas la politique municipale qui est questionnée, mais les questions politiques (au sens de la vie de la cité) autour des sites : conflits entre éleveurs et actions concrètes de conservation entre autres. Ce caractère discrétionnaire laisse toute la latitude au gestionnaire et aux acteurs locaux afin de déterminer la manière dont ils souhaitent mettre en place cette gouvernance

partagée. Ce type de pratique semble particulièrement souhaitable dans le Donezan puisqu'il s'agit de « dispositifs nouveaux, susceptibles tout à la fois d'enrichir (par l'échange public d'arguments) et d'élargir (par l'inclusion du plus grand nombre et en particulier des plus faibles) la participation politique » (Blondiaux, 2007). Cet élargissement fait écho au besoin identifié précédemment d'inclusion des éleveurs et des habitants.

Cependant, il convient de ne pas idéaliser la démocratie participative, et d'être pleinement conscient de ses défauts. Plusieurs critiques peuvent alors être formulées à son encontre. Tout d'abord, il ne faut pas penser la démocratie participative comme une « machine à éradiquer le conflit » (Blondiaux, 2007). Il ne faut donc pas chercher le consensus par la participation citoyenne et le débat public, mais le dissensus (Lefebvre et Reynié, 2015). C'est en effet le dissensus qui fait que les positions de chacun et chacune seront clairement définies et que les projets pourront avancer, sans que ces démarches ne servent uniquement à valider des projets définis préalablement. Il est important de définir ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord. C'est ici que les différents acteurs du territoire pourront alors exprimer leurs intérêts, leurs peurs et leurs aspirations. De plus, la démocratie participative peut être un « instrument de renforcement des inégalités sociales » (Blondiaux, 2007). Des logiques d'entre-soi peuvent apparaître, qui renforcent les logiques d'exclusion déjà existantes (Lefebvre et Reynié, 2015), et qui risquent donc de faire tomber la participation dans ce que Manon Loisel appelle la « présentocratie », qui creuse ces inégalités de participation. Il faudra veiller à diversifier les profils des habitants participant à ce dispositif si cela est mis en place. En ce sens, un tirage au sort pourrait être mis en place. Une autre critique de la démocratie participative porte sur l'artificialité de cette dernière (Blondiaux, 2007), trop cadrée et qui ne possède que trop peu de capacité d'initiative. La légitimité de ces dispositifs est donnée par l'institution et les élus qui ont fait appel à eux, et qui cadrent les sujets soumis à la discussion (Loisnel, 2024). Il reviendra à la discrétion du gestionnaire et du groupe d'acteurs constituant le « noyau » du Comité de gestion de déterminer les sujets à traiter au sein de ces dispositifs participatifs, tout en veillant à être ouvert à la possibilité que d'autres sujets et préoccupations émergent spontanément. Si ces aspirations spontanées ne rencontrent pas de répondant, il y a un risque d'essoufflement rapide des dispositifs participatifs, à destination des éleveurs ou des habitants. Enfin, une dernière critique peut être formulée à l'encontre de la participation citoyenne. Il s'agit de la mise en place d'une participation sur des sujets non prioritaires pour les citoyens. Ainsi, « à la discussion sont laissés l'accessoire, l'accompagnement et très rarement l'essentiel » (Blondiaux, 2007), ce qui entraîne un

renforcement du cynisme de la population envers ces démarches et dispositifs qui ne tiennent pas leurs promesses. On le voit, la participation citoyenne peut avoir des lacunes sur lesquelles il faudra être vigilant. La question de l'entre-soi et de l'efficacité réelle de ces dispositifs sur des questions importantes sont deux freins importants au sein de ces critiques. Enfin, un dernier frein à ne pas négliger est la « tyrannie de l'urgence » (Lefebvre et Reynié, 2015), selon laquelle l'action publique devrait être rapide. Or, la participation citoyenne va au-delà de la recherche d'efficacité, elle n'est pas un outil managérial mais une manière de faire société. Une temporalité trop rapide sur un projet, ou une démarche participative accélérée ne permettront pas une participation pleine et entière. Les citoyens ne seront pas dupes sur l'artifice de participation qui se dessinera devant eux et délaisseront ces instances.

Face à ces écueils de la démocratie participative, des points positifs sont donc néanmoins soulevés (Blondiaux, 2007). On peut en citer cinq :

- La démocratie participative permet de mettre en lumière la diversité de points de vue et d'accepter de construire du commun malgré les divergences politiques. Elle est donc source de vivre ensemble, dans un contexte de ce que Jérôme Fourquet appelle « l'archipellisation » de la société française (Fourquet, 2019). C'est-à-dire une fragmentation de la société en communautés distinctes, et qui ne dialoguent plus entre elles, et qui fait directement écho à la situation du Donezan et la sémantique guerrière utilisée par certains acteurs ;

- Elle est aussi vectrice de justice sociale lorsqu'elle évite le piège de l'entre-soi. Les populations les plus exclues de la participation, et plus largement de la politique, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière pour veiller à ce qu'ils ne soient pas délaissés. Ce qui répond déjà en partie à la critique vue précédemment ;

- La participation citoyenne permet l'expression des contestations, et les groupes organisés peuvent choisir de soutenir ce type de processus, de les critiquer (ou de s'en servir comme auditoire pour critiquer une décision sur un sujet donné), ou bien de les boycotter. C'est ce qu'on appelle la loyauté, la voice, ou l'exit. Les conflits pourront s'exprimer dans ce cadre participatif dans un objectif de dialogue et de résolution de ces derniers ;

- Elle permet aussi un contrôle de l'action publique par un intermédiaire qui anime la participation citoyenne. Il s'agit alors de faire respecter les règles et le cadre prédéfini, et auxquels sont soumis les pouvoirs publics au même titre que la population ;

- Enfin, la démocratie participative a comme effet positif de rapprocher la délibération et la décision, ce qui donne la possibilité de produire des effets inattendus, inhérents à un tel processus citoyen.

D'autres leviers à la participation citoyenne existent, comme la perception d'une efficience, ou d'une efficacité de la participation par des résultats concrets permet une participation globale importante et réussie (Avritzer, 2005). Les citoyens ont besoin de percevoir l'utilité de la démarche. La démocratie participative fonctionne aussi principalement comme une «démocratie de proximité» dans des «arènes micro-locales» (Lefebvre et Reynié, 2015). Cela veut dire que l'échelon communal ou territorial, comme dans le cas du Donezan, est un échelon approprié et même idéal pour mettre en place ce type de démarches.

Un autre enjeu est de déterminer l'échelon de participation que l'on souhaite atteindre autour des sites conservatoires. On retrouve ainsi cinq niveaux distincts, représentant une participation plus ou moins aboutie :

- **Niveau 1 : L'information.** Les pouvoirs publics transmettent des informations relatives aux projets locaux pour que les citoyens comprennent mieux les objectifs et facteurs associés. Cependant, ici les citoyens ne participent pas vraiment activement aux projets ;

- **Niveau 2 : La consultation.** Il s'agit du recueil de l'avis de la population sur un sujet donné ou sur un projet. Les pouvoirs publics n'ont aucune obligation de prendre en compte les résultats de cette consultation ;

- **Niveau 3 : La concertation.** Les citoyens sont invités à échanger et discuter d'un sujet ou projet, en proposant leurs idées. Les pouvoirs publics sont néanmoins les seuls décideurs au terme du processus ;

- **Niveau 4 : La coproduction.** Il s'agit du degré de participation le plus élevé et d'une participation directe de la part des citoyens. Ces derniers participent à l'élaboration du projet mais aussi à sa décision et sa mise en œuvre ;

- **Niveau 5 : La délégation de pouvoirs.** Pour ce niveau de participation, les citoyens ont la maîtrise de la totalité du processus de réalisation du projet. Les budgets participatifs atteignent ce niveau de participation.

En fonction de l'objectif de participation fixé par l'ANA-CEN Ariège et/ou le Comité de gestion, le degré de participation des citoyens attendu sera différent. Dans le cas des sites

conservatoires, il serait pertinent de mettre en place a minima une concertation, voire une coproduction, sans nécessairement aller jusqu'à une codécision avec les habitants. Il est tout à fait envisageable que les membres du Comité de gestion restent les seuls décideurs en dernier recours. Ce processus participatif permettrait, dans tous les cas, d'améliorer l'état de connaissance (par un partage de celle-ci), d'intérêt (par un sentiment d'utilité et d'impact concret), et d'implication (par la coproduction des actions à mettre en œuvre).

Surtout, une instance de décision partagée aboutie pourrait permettre au territoire du Donezan d'adopter une gestion des sites conservatoires comme biens communs (Ostrom et Baechler, 2010). Ostrom met en évidence huit « principes de conception » caractéristiques d'une gestion efficace des ressources communes :

- « L'existence de limites clairement définies, à la fois sur les individus ayant accès à la ressource et sur les limites de la ressource elle-même [faisant écho aux réglementations existantes relatives aux zones humides et à leur préservation]
- L'adaptation aux conditions locales (main-d'oeuvre, matériel, argent)
- L'existence de dispositifs de choix collectifs incluant la plupart des individus concernés [dont le Comité de gestion des mouillères du Donezan est une forme possible]
- L'existence de modalités de surveillance du comportement des individus ayant accès à la ressource, rendant compte à ces mêmes individus [correspondant ici à la surveillance des sites effectuée par les propriétaires et gestionnaires, membres également du Comité de gestion]
- L'existence de sanctions graduelles en direction des individus qui transgressent les règles
- L'existence de mécanismes de résolution des conflits rapides et bon marché
- La reconnaissance minimale par les autorités externes du droit à l'auto-organisation
- L'imbrication des institutions locales au sein d'institutions de plus grande échelle » (Ostrom et Baechler, 2010)

Pour répondre à l'hypothèse 2, la gouvernance partagée au sein du Comité de gestion semble permettre une meilleure appropriation des sites conservatoires et la mise en place d'une solidarité écologique d'action effective. En effet, la transmission de l'information

facilitée au travers d'un Comité de gestion effectif, la création d'un espace de discussion entre les acteurs du territoire aux intérêts parfois divergents, ainsi que la capacité à porter une coresponsabilité au travers de cette instance pourrait favoriser une solidarité écologique d'action par une gestion par les Communs autour des mouillères du Donezan.

C- Une solidarité territoriale plutôt faible sur le territoire du Donezan

L'analyse des dynamiques sociales et territoriales met en évidence une solidarité relativement limitée dans le Donezan. Plusieurs facteurs que nous allons aborder contribuent à ce constat.

Tout d'abord, l'isolement géographique structurel du territoire, enclavé entre l'Aude, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales, fragilise les liens avec les bassins de vie voisins. Ce cloisonnement a pour conséquence une faible circulation des populations, des biens et des services, accentuant le sentiment d'un « pays à part », ce territoire étant surnommé « le petit Québec Ariégeois ». Cet isolement est plusieurs fois ressorti durant les entretiens : « *Oui de toute façon on peut pas trop bouger. L'hiver le Col de Pailhères est fermé, et dernièrement il y a eu un éboulement donc une des routes pour aller vers l'Aude aussi* » (Acteur27).

Cet état d'isolement ne se retrouve pas forcément dans une logique de solidarité territoriale, puisqu'au travers des mouillères du Donezan, de nombreux financeurs publics investissent sur le territoire. Cependant, les acteurs interrogés faisant partis de ces structures éloignées du Donezan sont parmi les plus mauvais scores aux indicateurs du DAT de manière générale. La connaissance est moins élevée, due à une éloignement géographique et un large territoire à couvrir dans le cadre de leurs missions. L'intérêt est plutôt élevé, mais l'implication reste faible du fait de cette distance et du manque de temps disponible dont ils disposent. Ces liens sont amenés à se développer puisque de nombreux acteurs interrogés ne sont en poste que depuis récemment, et une interconnaissance plus approfondie est à espérer. Ces liens renforcés sont souhaités par l'ANA-CEN Ariège ainsi que par les structures partenaires. Pour aboutir à une solidarité territoriale plus solide, des liens doivent aussi être

faits entre ces partenaires et le territoire et ses acteurs, par la participation accrue à des animations autour des mouillères du Donezan par exemple.

Pour revenir sur mon hypothèse 4, il existe en réalité une solidarité territoriale élargie en dehors du Donezan dans le cadre de cette solidarité écologique. Cependant, elle mériterait d'être nourrie et développée afin de consolider les liens avec des structures partenaires. Ces liens sont amenés à se développer par un renforcement de la coopération entre les structures et avec le territoire et ses acteurs.

D- La solidarité écologique d'action comme continuité de l'ancrage territorial : un rapport différent au territoire

Ainsi, il est en effet possible de parler de solidarité écologique autour des mouillères du Donezan. Certaines pratiques, ou certains marqueurs culturels comme le paysage ou l'identité territoriale, participent au concept de solidarité écologique à l'échelle des parcs nationaux, considérés dès lors « comme des systèmes socio-écologiques » (Mathevet et al., 2010). Ici, il s'agit des mouillères du Donezan, largement acceptées (cf. Annexe 1, Indicateur 14 sur l'existence des sites) et dont la grande majorité des acteurs partagent une volonté de les protéger : « *Bien sûr que nous si on pouvait protéger plus d'espaces ce serait mieux ! C'est pour ça qu'on s'est engagé* » (Acteur6).

Un principe important de la solidarité écologique, c'est que sa mise en œuvre au sein d'une politique ne peut passer que par les acteurs du territoire. En cela, l'ancrage territorial d'un site protégé est donc un des facteurs de réussite d'une politique de solidarité écologique. Ainsi, « la solidarité écologique "d'action" désigne ainsi ce qui doit être fait pour mieux gérer le bien commun, tant en termes de gestion conservatoire, de valorisation de pratiques et d'usages respectueux des écosystèmes que de limitation des activités à impacts négatifs sur les liens de solidarité écologique » (Mathevet et al., 2010). Le bien commun correspond ici aux mouillères du Donezan, véritable patrimoine naturel du territoire et pourvoyeur de services écosystémiques (dont la ressource en eau). La valorisation des pratiques, telles que le

pâturage pour limiter la fermeture des milieux, permet la pérennité des sites. La limitation du surpâturage est un enjeu fort de la bonne gestion des sites conservatoires, et passe par de la concertation et des conventions de gestion. Il est important qu'il existe un dispositif territorial de délibération et d'animation qui doit les accompagner dans cette démarche (Mathevet et al., 2010). Cette gouvernance peut se rapprocher des Comités Consultatifs de Gestion (CCG) présents sur la plupart des aires protégées, y compris dans le Donezan avec la présence d'un Comité de gestion où sont regroupés des acteurs importants du territoire. Cela peut aussi faire écho à la proposition d'une gouvernance partagée élargie avec les habitants du territoire et une gestion par les communs de ce patrimoine naturel.

Pour autant, cette solidarité écologique en appelle d'autres. Elle serait un levier vers une « solidarité territoriale », afin de ne pas faire peser uniquement sur les territoires à protéger le poids de cette protection. Ainsi, « la solidarité écologique ne peut être pensée de façon indépendante des autres formes de solidarités : sociale, territoriale, fiscale, économique » (Lucas, 2020) : *« Ce qui serait bien de faire c'est faire le calcul des subventions tombées sur le territoire pour conserver les habitats qu'ils ont chez eux. Et ça souvent les élus ils apprécient de se rendre compte que, oui, l'Etat, la Région, ont investi tant pour protéger des sites qu'ils ont chez eux. Donc c'est important » (Acteur28)*. Cela met en avant un caractère systémique et transversal du principe de solidarité écologique. Il faudra néanmoins être vigilant à une limite importante : la mise en place de ce principe est particulièrement clivante. En effet, cela peut donner lieu à des récupérations par certains acteurs qu'il s'agit d'éviter. L'objectif est alors de « veiller à ce que l'étude des interdépendances ne devienne pas un nouveau moyen de justifier la priorisation des besoins de certaines personnes sur d'autres ou de l'être humain au détriment des autres formes de solidarité entre espèces ou milieux par exemple » (Lucas, 2020). Certains acteurs sont particulièrement vigilants à cette conciliation des besoins : *« De poursuivre ce travail entrepris de protection et de mise en valeur des zones humides, et de développement touristique et agricole » (Acteur7)*.

Trois principes découlent de la solidarité écologique : le principe de prévention, de précaution et de participation. Les principes de prévention et de précaution découlent d'indicateurs de connaissance (« je sais qu'il faut protéger la nature ») et d'intérêt (« j'ai envie de protéger la nature »). La mise en place du principe de participation passe ainsi par la mise en place d'une gouvernance partagée élargie et peut être évaluée par l'indicateur d'implication (« j'agis effectivement pour protéger la nature »). Au travers du cas particulier

des mouillères du Donezan, il semble alors que le niveau d'ancrage territorial peut être significatif d'un certain niveau de solidarité écologique.

VII) Préconisations et pistes d'améliorations

Afin de répondre aux enjeux soulevés dans la partie précédentes, voici quelques propositions pour améliorer l'état d'ancrage des sites. L'ensemble des propositions suivantes ont été formalisées sous forme d'arborescence correspondant aux attentes du CT88. Cette arborescence est disponible en annexe (cf. Annexe 3).

Au vu des résultats du diagnostic d'ancrage territorial, plusieurs facteurs d'influence ont émergé. Il est possible de travailler sur chacun de ces facteurs afin d'améliorer un ou plusieurs indicateurs d'ancrage. Ces pistes d'améliorations permettront une augmentation globale de l'ancrage des sites, en répondant à des besoins identifiés au travers de cette étude.

A- Un manque de connaissances global

Un des premiers enjeux identifié est le manque de connaissance des acteurs du territoire. Au travers l'indicateur de connaissance, nous avons pu observer une connaissance moyenne des sites (3/5). Ce manque de connaissance avéré engendre des malentendus (cf. III. A.). Afin de pallier ce manque de connaissance, diverses opérations/actions sont envisageables.

En effet, l'objectif est ici de faire en sorte que les sites conservatoires des mouillères du Donezan soient reconnus comme patrimoine naturel par les habitants et que les fonctionnalités écologiques des mouillères soient bien identifiées par ceux-ci dans une

perspective biens communs. L'augmentation du niveau de connaissance en ce sens favorisera un intérêt et une implication plus élevée, ce qui améliorera l'état d'ancrage des sites.

Pour se faire, un travail de représentativité des sites à destination du public doit être mené, afin de faire découvrir les différentes zones humides plus largement au-delà des seuls sites de Noubals et de la Bruyante. De plus, un partenariat avec d'autres structures de l'animation et de la sensibilisation du bassin versant de la Haute-Vallée de l'Aude doit être poursuivi. Cela peut passer par des associations telles que les Trois Arches sur les questions de patrimoine bâti, ou Aude Claire sur des sujets environnementaux et liés à l'eau. Des supports de communication divers devront être déployés pour appuyer cette dynamique et favoriser la diffusion de l'information, conjointement au déploiement d'un programme d'animation valorisant les actions de gestion des sites. Enfin, il pourrait être pertinent de réaliser un plan de fréquentation dans le plan de gestion et travailler en collaboration avec les acteurs de la fréquentation à cet effet. Des outils spécifiques à destination des élus pourraient être envisagés, comme une étude des subventions perçues par les acteurs du territoire grâce aux mouillères du Donezan, pouvant mettre en avant l'intérêt qu'elles reflètent aux yeux des diverses autorités.

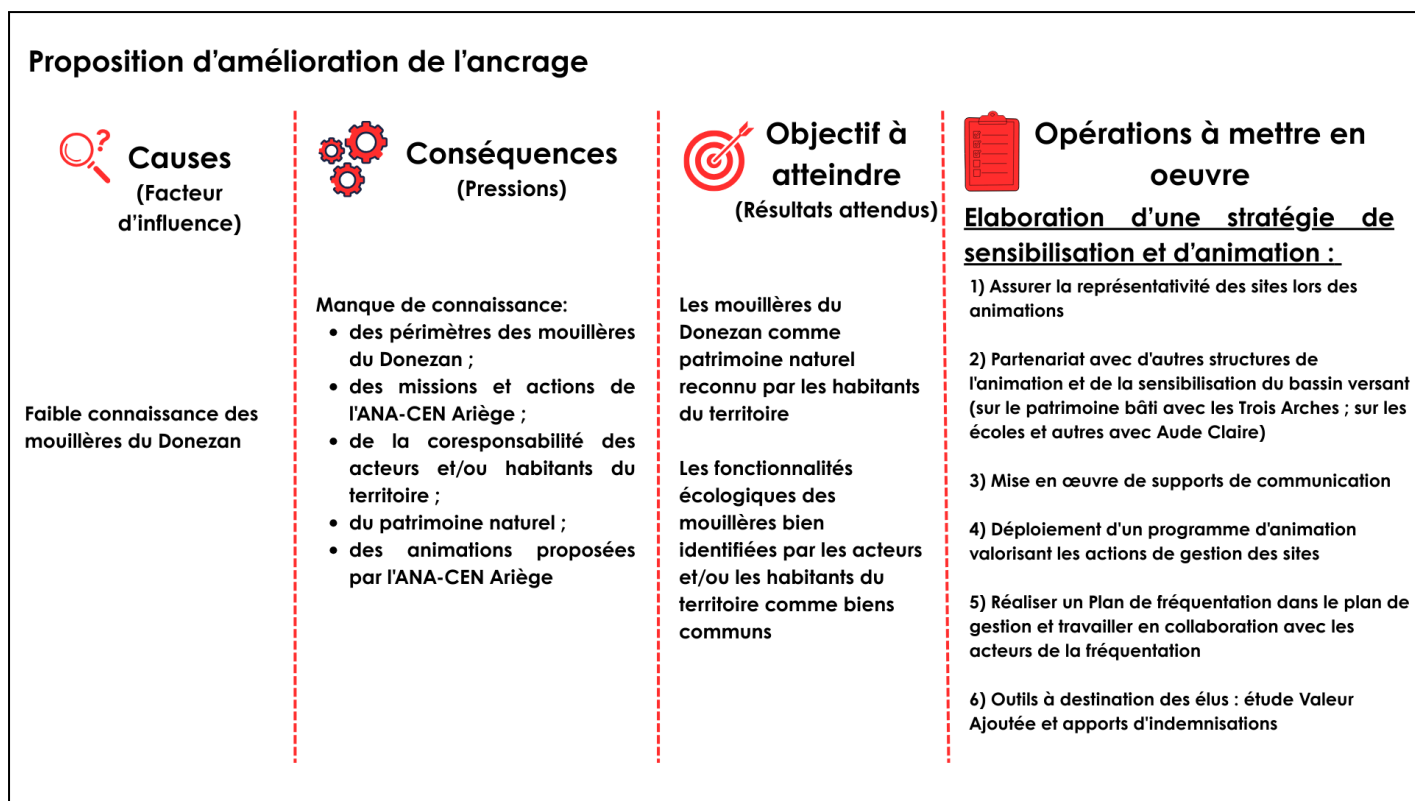


Figure 7 : Proposition d'amélioration de la connaissance, Corentin Derderian (2025)

B- Des conflits autour des acteurs pastoraux

Comme nous l'avons vu précédemment, des conflits d'usages existent entre éleveurs, mais aussi entre éleveurs et l'ANA-CEN Ariège. Cela passe par des tensions entre éleveurs qui peuvent engendrer des non respects des règles mises en place au travers des conventions, comme les retards de pâturage ainsi que du surpâturage. Ces tensions peuvent aussi complexifier le dialogue entre l'ANA-CEN Ariège et les éleveurs.

Ainsi, l'objectif serait de faire des mouillères du Donezan un point de jonction des intérêts pastoraux et environnementaux. Pour se faire, différentes opérations sont à mettre en œuvre. Tout d'abord, il pourrait être pertinent d'ouvrir le Comité de gestion aux acteurs pastoraux lorsque les sujets traités sont en lien avec l'élevage. Cela permettrait de favoriser une meilleure implication de ces acteurs envers les sites, de même que de diminuer les

tensions en amont par de la discussion entre les différentes parties prenantes. Il pourrait également être envisageable de mettre en place une stratégie foncière sur le territoire des mouillères du Donezan intégrant les intérêts des acteurs pastoraux afin d'éviter les conflits d'usages. De plus, il semble important d'assurer la représentation des acteurs pastoraux pour tous les projets concernant l'élevage, afin qu'ils soient parties prenantes de la décision et des discussions. Cela pourrait permettre de lever des peurs et des freins liés à ces projets. Enfin, il serait possible d'établir une stratégie de communication à destination du grand public sur les bénéfices d'une action pastorale sur les mouillères du Donezan afin de montrer qu'ils constituent un levier contre la fermeture des milieux, et lever certaines peurs des acteurs du territoire vis-à-vis de la conflictualité des éleveurs.

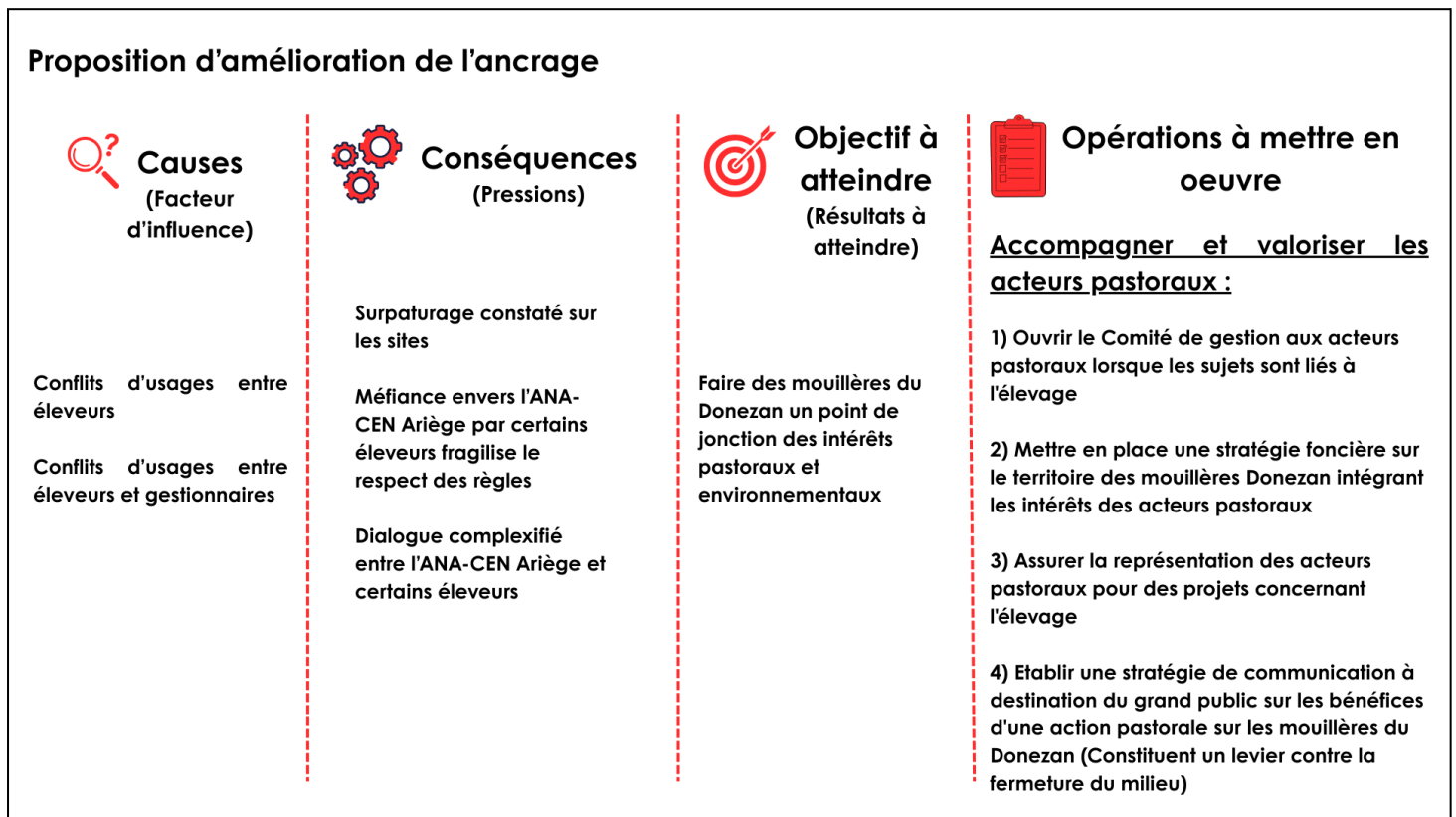


Figure 8 : Proposition d'amélioration de la situation conflictuelle des éleveurs, Corentin Derderian (2025)

C- Un éloignement géographique important

Les locaux de l'ANA-CEN Ariège sont éloignés du territoire du Donezan et des sites en gestion. Cela entraîne une réactivité limitée vis-à-vis des tensions ou conflits émergents. Cette distanciation a également pour conséquence de favoriser des échanges irréguliers. Associés à des déplacements coûteux, cela entraîne un manque d'informations réciproques régulières entre le territoire du Donezan et le gestionnaire. Cet éloignement géographique a aussi pour conséquence un manque de présence dans la vie du territoire, notamment lors d'événements. Une veille limitée est aussi constatée.

Ainsi, il semble pertinent de viser une rapidité et une transparence de la circulation de l'information entre l'ANA-CEN Ariège et le territoire du Donezan par des liens solides et réguliers. Pour réaliser cet objectif, il pourrait être envisagé d'aborder au Comité de gestion le besoin de l'ANA-CEN Ariège d'être accueilli sur le territoire du Donezan pour des échanges officiels et informels. Des animations portées par des conservateurs bénévoles habitants le territoire pourraient permettre la mise en place de visites régulières, et faire des usagers des sites des sources de relais de l'information, dans une logique de sciences participatives. L'objectif serait d'en faire des profils cognitifs « fédérés ». Une journée pourrait être sanctuarisée pour faire le lien entre les conservateurs bénévoles et le conservateur des sites.

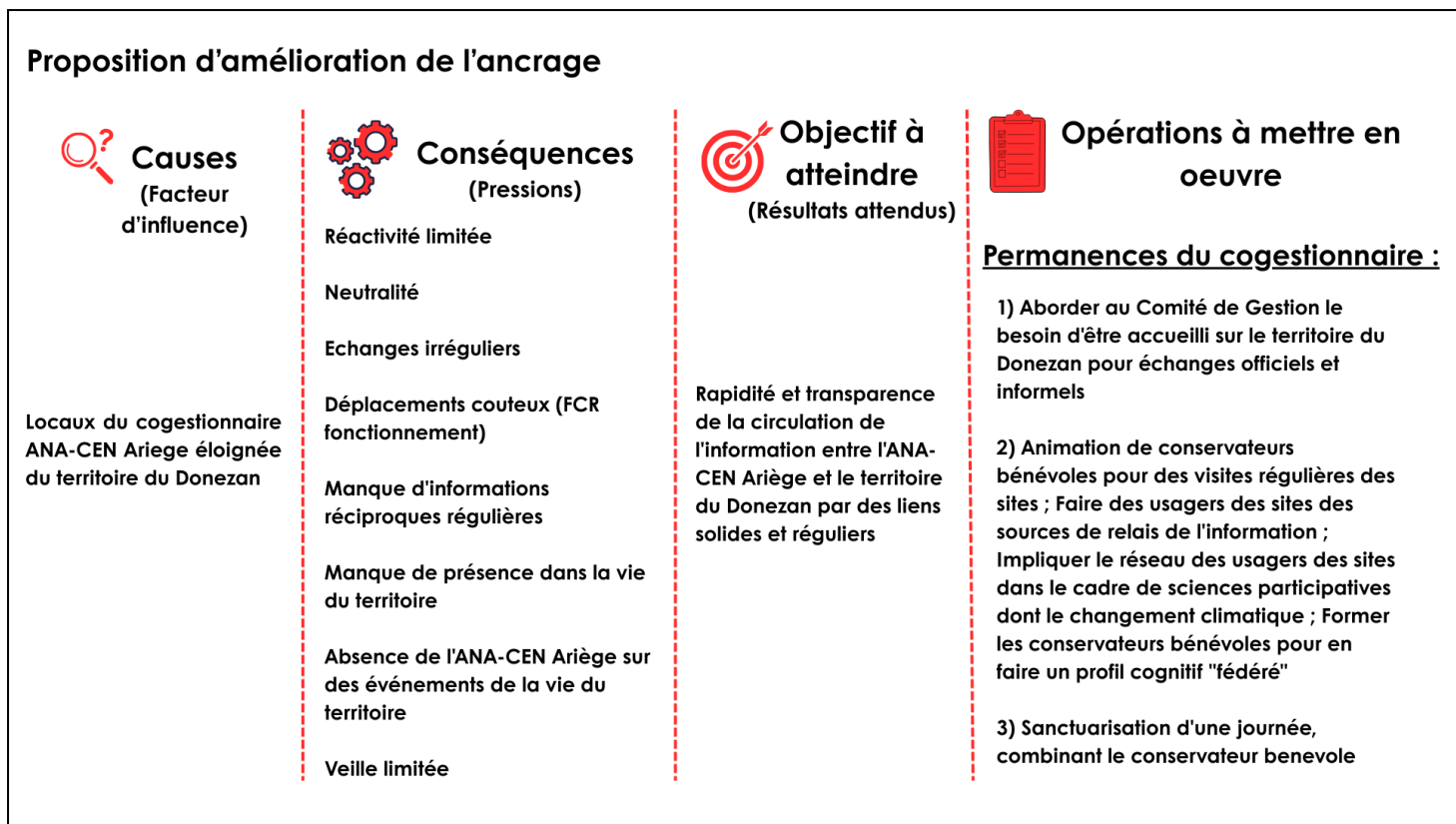


Figure 9 : Proposition d'amélioration de l'éloignement géographique, Corentin Derderian (2025)

D- Complexité du réseau d'acteur

Le réseaux d'acteurs complexe des mouillères du Donezan limite l'ancrage territorial des sites sur le territoire. L'ANA-CEN Ariège, en tant que cogestionnaire, n'est pas systématiquement associé à ses responsabilités effectives vis-à-vis des sites. Les autres acteurs cogestionnaires ne sont pas systématiquement identifiés comme tels, par les autres acteurs ou par eux-mêmes. De plus, une habitude de travail en silo est notable dans le Donezan, ce qui limite la synergie entre les différents acteurs du territoire.

Dans l'objectif de rectifier ces faiblesses, il s'agit alors de clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour tendre vers une coresponsabilité de la gestion des sites. En plus de cela, il faut également viser à développer une habitude de travail en collectif entre les différents acteurs du territoire du Donezan pour asseoir une légitimité de l'instance de décision collective.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, il faudrait créer et mettre en œuvre un Comité de gestion. Pour cela, il faudra tout d'abord veiller à la sélection des membres du Comité de gestion, à l'organisation annuelle de cette instance, et établir des comptes rendus et relevés de décisions du Comité de gestion. La définition du rôle de ce Comité de gestion serait aussi une étape importante afin que l'ensemble des parties prenantes adopte une posture cohérente. Des comités techniques attachés au Comité de gestion pourraient être mis en place afin de donner une substance pratique et d'action à cette instance. Le Comité de gestion pourrait être réalisé sur les sites conservatoires, notamment lors de la réception des travaux afin de participer à une montée en connaissance des acteurs vis-à-vis des sites par une pratique du terrain.

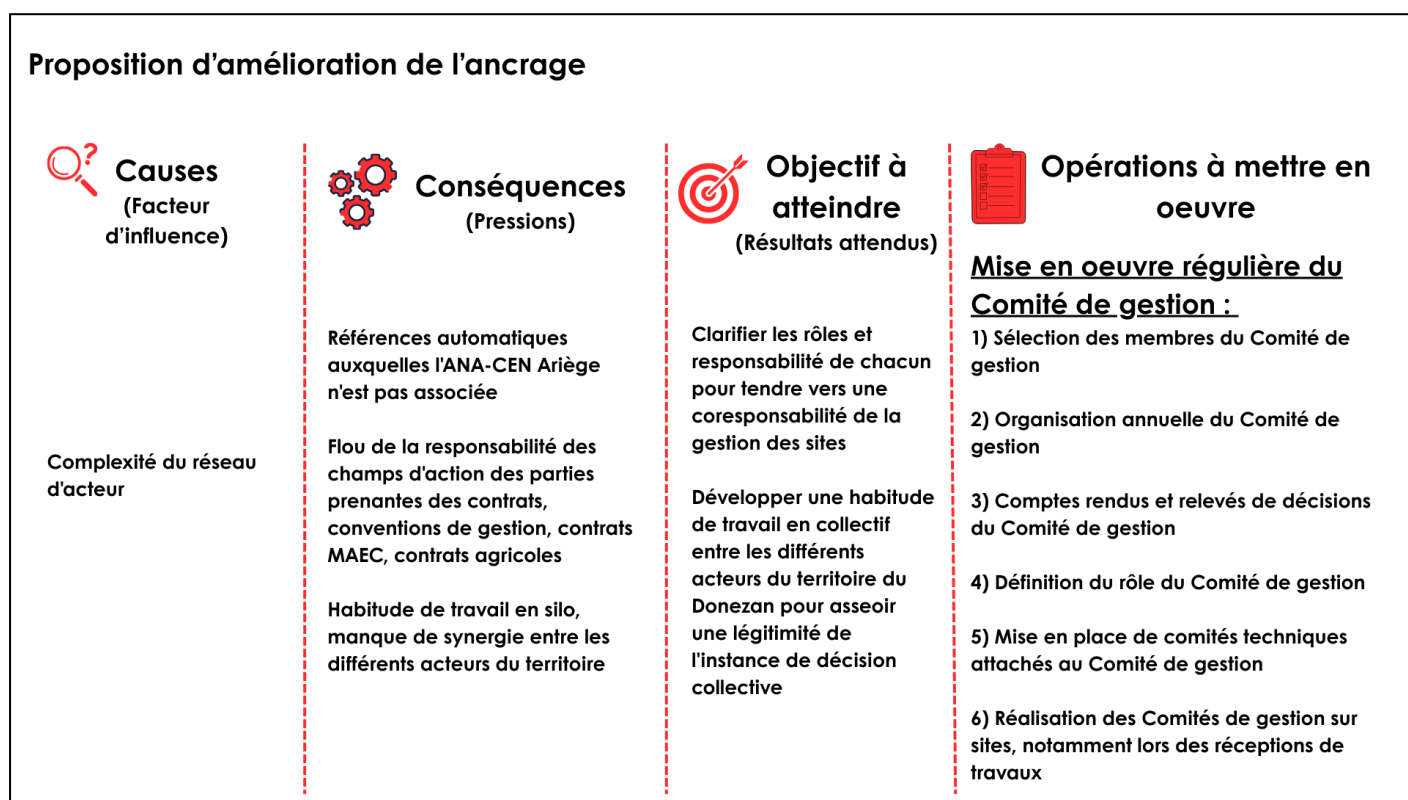


Figure 10 : Proposition d'amélioration pour la complexité du réseau d'acteur, Corentin Derderian (2025)

E- La raréfaction de la ressource en eau

Un autre enjeu important concerne la gestion de la ressource en eau. En effet, les impacts du changement climatique perçus, de même que la vulnérabilité des sites et leur rôle dans la gestion de l'eau pour le Donezan mais plus largement pour le bassin versant, démontrent cette importance. Les acteurs du territoire craignent une augmentation de la compétition pour la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, ce qui pourrait entraîner une dégradation des sites et une dégradation de la qualité de l'eau.

Pour répondre à cet enjeu, il s'agit de favoriser une acculturation à la coopération autour de l'eau, compatible avec des enjeux environnementaux. Il faudrait également participer à une meilleure connaissance des effets du changement climatique sur le bassin versant de la Haute vallée de l'Aude afin de renforcer l'importance de la préservation des sites des mouillères du Donezan. L'ANA-CEN Ariège pourrait également provoquer et participer à des réunions sur la thématique de l'eau, de même que participer à des instances de gestion de l'eau sur le territoire du Donezan. Cela peut se faire autour du sujet de l'aménagement de retenues d'eau sur le Gargaillet. Enfin, une communication sur la pertinence d'un débit minimum biologique, ainsi que sur le niveau de connaissances des mouillères par des données piézométriques pourrait être pertinent.

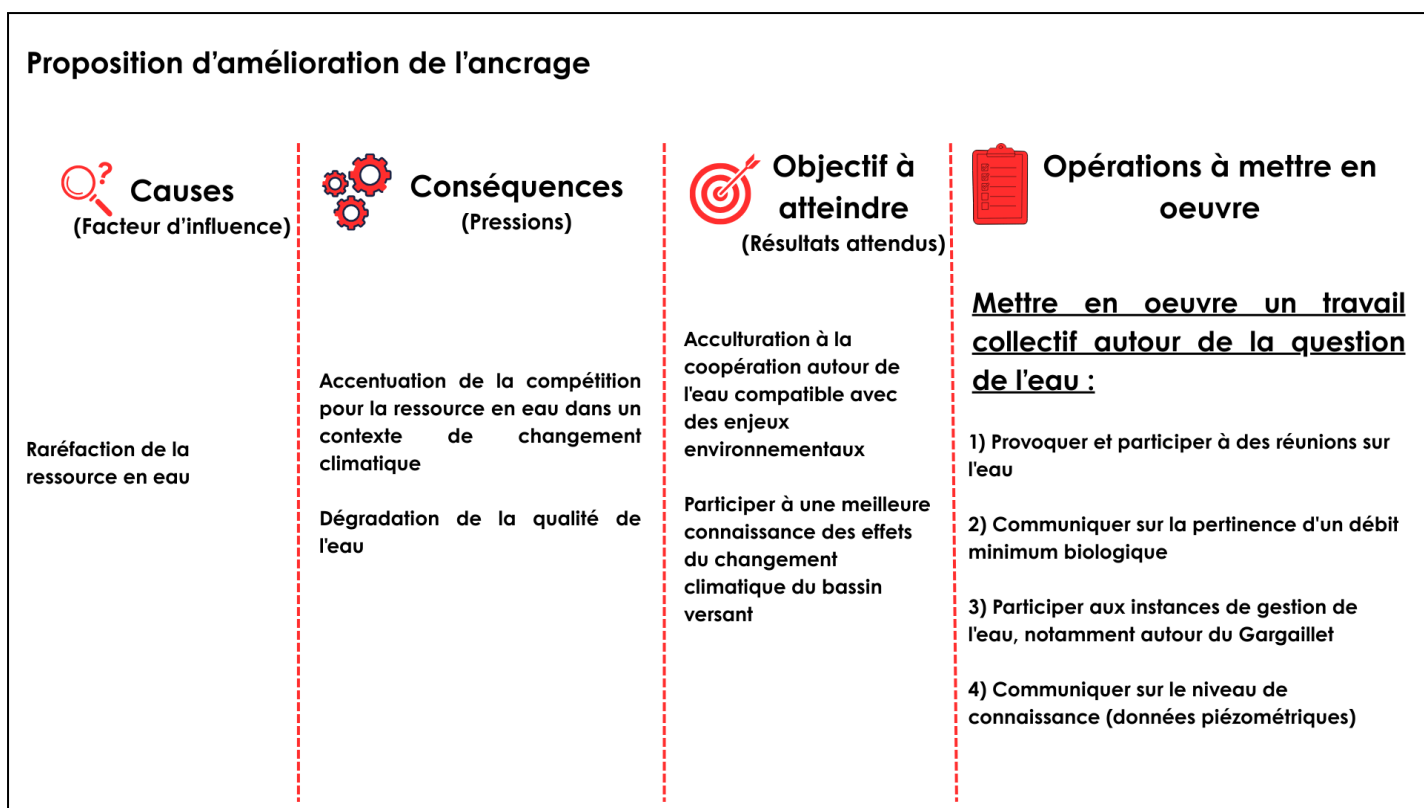


Figure 11 : Proposition d'amélioration face à la raréfaction de la ressource en eau, Corentin Derderian (2025)

F- Une maîtrise foncière complexe

Un dernier enjeu concerne la maîtrise foncière complexe des mouillères du Donezan. Cette complexité peut entraîner des conflits d'usages, notamment avec les éleveurs. Sur les sites, on retrouve une multitude de propriétaires fonciers avec indivision, ce qui favorise le morcellement. Certains propriétaires sont parfois absents du territoire du Donezan. Tout cela a pour conséquences de favoriser une méconnaissance de la propriété de certaines parcelles, ainsi que l'incompréhension autour du rôle de l'ANA-CEN Ariège et de son rôle d'acteurs foncier et/ou gestionnaire et/ou prestataire PAEC Natura 2000.

Pour répondre à cet enjeu, il pourrait sembler utile de rechercher une reconnaissance et une sollicitation de l'ANA-CEN Ariège pour ses compétences foncières en tant que conservatoire d'espaces naturels. De plus, une stabilisation foncière des mouillères du

Donezan par une stratégie coconstruite de simplification foncière est un objectif à atteindre. Pour se faire, il serait possible de promouvoir les Biens Vacants et Sans Maîtres afin de permettre aux municipalités d'acquérir du foncier. Une cartographie des unités foncières est en ce sens envisageable, afin de promouvoir une cohérence des parcelles. Enfin, la présence d'un médiateur sur les questions foncières pourrait s'avérer utile, notamment au regard du contexte conflictuel qu'elles peuvent représenter.

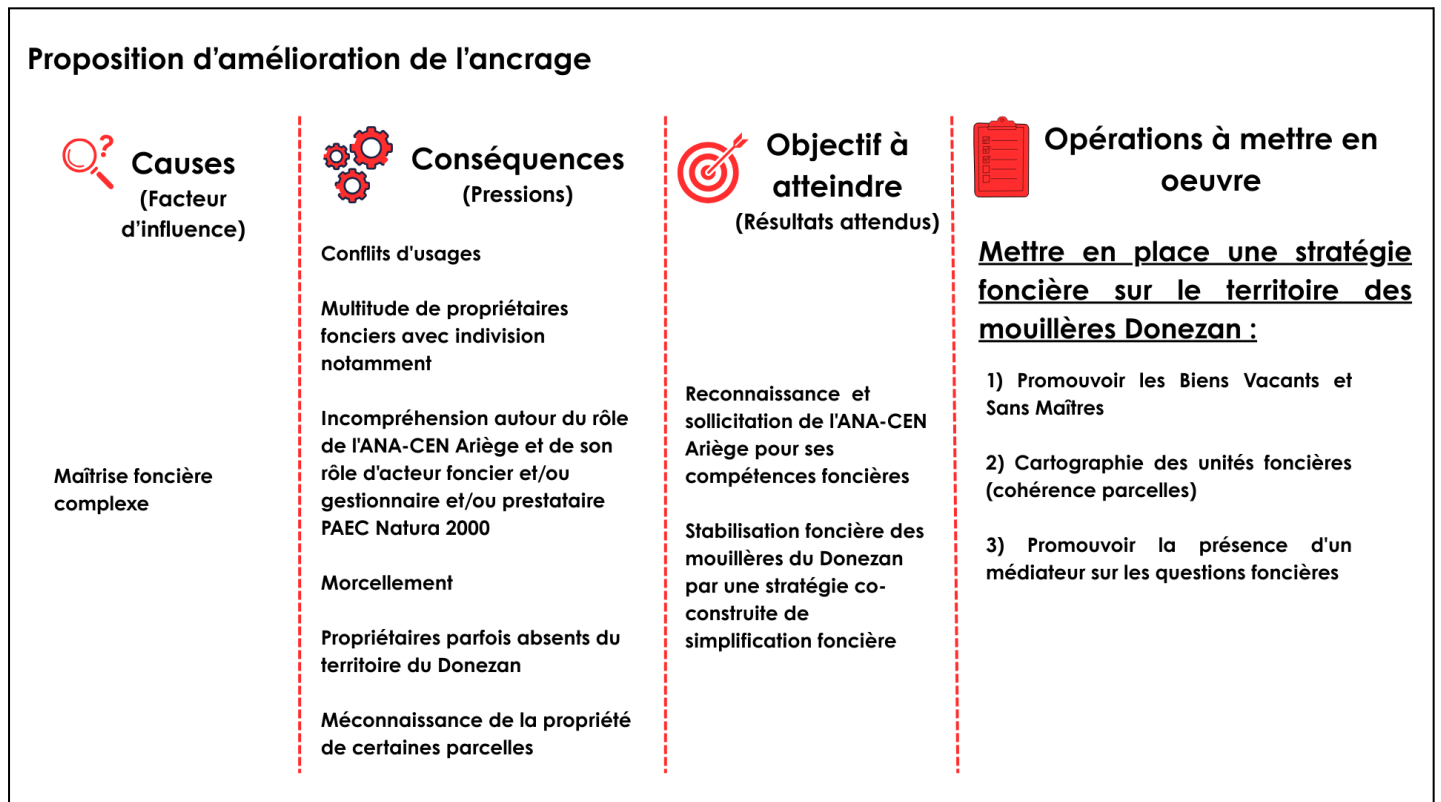


Figure 12 : Proposition d'amélioration face à la maîtrise foncière complexe, Corentin Derderian (2025)

Bilan des compétences professionnelles :

Durant ces 6 mois de stage, j'ai pu acquérir et développer de nouvelles compétences. Mais d'autres sont encore à approfondir.

Ainsi, j'ai pu développer mon autonomie au sein de la structure de stage, en sollicitant les salariés lorsque cela fut nécessaire, par rapport à leurs compétences respectives. J'ai aussi développé mon sens de l'organisation, par un fonctionnement en projet avec des comptes rendus réguliers auprès de mes encadrants de stage, Alexis Calard et Lou Dumaine. L'exploration du fonctionnement d'une structure associative fut également un enseignement professionnel précieux. Également, la possibilité laissée par la structure de pouvoir réaliser des missions annexes lors de terrains naturalistes fut un apprentissage intéressant pour lequel je les remercie chaleureusement. J'ai eu la chance de pouvoir participer à de nombreuses missions : la préparation et l'animation d'une journée de lancement Paysans de Nature, des terrains de comptages amphibiens à la réserve naturelle régionale (RNR) du massif du Saint-Barthélémy, des inventaires odonates, des journées de prospection pour le *Pieris Ergane*, des terrains reptiles, botanique, du carottage et de la pose de sondes piézométriques sur des zones humides, un suivi de mesures compensatoires de zones humides, et la participation à des tests d'un jeu de société élaboré par la structure sur l'agriculture et le changement climatique. De plus, j'ai pu développer des compétences de bureautiques, quant à la maîtrise d'Excel notamment dans le cadre du traitement des données issues des entretiens. Une large autonomie m'a été laissée pour contacter les acteurs, mener les entretiens et rédiger le rapport, me permettant de conduire ce projet de bout en bout. L'appui de mes encadrants de stage fut parfois nécessaire, mais ils ont su me laisser ma place dans ce projet et cette mission. J'ai également pu développer une expertise en diagnostic territorial appliqué à la gestion des espaces naturels de manière générale. Sur le plan opérationnel, ce travail a renforcé ma capacité à interagir avec des acteurs aux intérêts divergents, à identifier des leviers d'action partagée et à formuler des recommandations stratégiques adaptées à un contexte local complexe. Enfin, la gestion autonome de ce projet, de sa conception à sa restitution, m'a permis d'affirmer mon sens de l'organisation, mon esprit critique et mes aptitudes à la synthèse.

J'ai aussi pu mettre en pratique des compétences acquises lors de la formation, comme les enquêtes qualitatives et quantitatives, la façon de mener ces derniers, ou encore l'analyse de leurs résultats, mais aussi la problématisation d'une mission de stage.

Cependant, d'autres compétences restent à approfondir, principalement vis-à-vis des compétences numériques. Un approfondissement de l'utilisation d'Excel est nécessaire, car j'ai eu recours à l'aide de Lou Dumaine à de nombreuses reprises afin de réaliser les graphiques souhaités à partir de ma base de données. Surtout, la maîtrise des SIG reste à parfaire et m'a posé de nombreuses difficultés. La conduite de projet reste un domaine qu'il me faut pratiquer afin d'améliorer mes compétences dans ce domaine, puisqu'il s'agit d'un exercice professionnel nouveau malgré les enseignements nous y préparant dans le cadre de la formation. La mise à l'épreuve concrète au travers une situation professionnelle particulière met en lumière le besoin de m'y perfectionner.

La méthodologie fournie par RNF fut parfois trop rigide. Le guide d'entretiens, rédigé par quelqu'un d'autre que l'enquêteur, ne favorise pas une bonne appropriation de cet outil. L'adaptation nécessaire de certaines questions, malgré la validation par RNF, a suscité certaines incompréhensions et malentendus entre les mouillères du Donezan comme espaces protégés ou comme espaces naturels de paysage. De plus, l'éloignement géographique entre mon lieu de stage et mon terrain d'enquête n'a pas facilité le contact avec les acteurs interrogés, ni le territoire de manière générale.

L'ensemble de ces acquis me préparent à intégrer des fonctions d'ingénierie territoriale ou de gestion de projets environnementaux, tout en constituant une base solide pour de futures recherches.

Conclusion :

Ainsi, ce travail a permis de mettre en évidence un lien entre les concepts d'ancrage territorial et de solidarité écologique, au travers l'étude des sites conservatoires des mouillères du Donezan.

Ces sites constituent des systèmes socio-écologiques largement acceptés par les différents acteurs du territoire, partageant une même volonté de les protéger. La mise en place d'une politique de solidarité écologique ne pouvant passer que par les acteurs du territoire fait de l'ancrage territorial un des facteurs de réussite d'une telle politique. La valorisation des mouillères du Donezan comme bien commun aux services écosystémiques reconnus, ainsi que des pratiques pastorales permettant de pérenniser les sites, sont en bonne voie. Ce travail doit être continué, de même qu'une limitation de l'impact négatif des acteurs pastoraux par le surpâturage. Cela passe par un dispositif territorial de délibération et d'animation qui doit accompagner les acteurs dans cette démarche, et qui se traduira sur le territoire au travers du Comité de gestion bientôt mis en œuvre. Cette solidarité appelle une solidarité territoriale élargie, qui n'est pas encore totalement atteinte dans le Donezan. Enfin, les trois principes de la solidarité écologique (principes de prévention, de précaution et de participation) semblent correspondre aux indicateurs de l'ancrage (connaissance, intérêt et implication)

Ce mémoire invite ainsi à renforcer les dispositifs participatifs, à améliorer la communication et à développer des stratégies ascendantes d'implication des acteurs, afin de concilier préservation écologique et développement local durable par un ancrage territorial fort.

Bibliographie :

Publications académiques :

- Arsene, G. G. (2017). La relation homme-nature: L'émergence de l'éthique de l'environnement, disponible à https://www.researchgate.net/profile/Gicu-Gabriel-Arsene/publication/268058586_La_relation_homme-nature_L%27emergence_de_l%27ethique_de_l%27environnement/links/5950ce8d45851543383c4960/La-relation-homme-nature-Lemergence-de-lethique-de-lenvironnement.pdf ;
- Avritzer, L. (2005). 10. Nouvelles sphères publiques au Brésil : Démocratie locale et délibération politique. In *Gestion de proximité et démocratie participative* (p. 231-251). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2005.01.0231> ;
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : Critique sociale du jugement*. Paris, France : Les Éditions de Minuit ;
- Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 50(2), 118-129. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0118> ;
- Daudigeos, K. et Maréchal, A. (2021). « Ancrage territorial des espaces naturels protégés. Améliorer son intégration pour réussir ses objectifs de gestion », Réserves Naturelles de France, disponible à https://ancrage.reserves-naturelles.org/assets/documents/Plaquette_Diagnostic_ancrage_territorial.pdf ;
- Depraz, S. (2005). Le concept d'«Akzeptanz» et son utilité en géographie sociale. *L'Espace géographique*, 34(1), 1-16, disponible à https://shs.cairn.info/article/EG_341_01?tab=texte-integral ;
- Depraz, S. (2024, October). L'acceptabilité sociale: un concept révélateur des concurrences collectives et des dissonances individuelles face à la nature. In *Entretiens Jacques Cartier*, session: « L'acceptabilité sociale de la transition écologique », disponible à <https://shs.hal.science/halshs-04744595v1> ;

- Fourquet, J. (2019). *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*. Seuil ;
- Gaidet, N., & Aubert, S. (2019). Écologie et régulation des relations homme-faune: repenser la conservation de la biodiversité par les Communs. *VertigO*, 19(1), disponible à <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/2019-v19-n1-vertigo04936/1065427ar/abstract/> ;
- Henderson, N. et Lefèvre, Q. (2020). Un regard relationnel sur le monde, la Nature et un jardin. *Sens-Dessous*, N° 26(2), 111-130, disponible à <https://doi.org/10.3917/sdes.026.0111> ;
- Krieger, S. J. (2016). Écologisation d'un «centaure»? : analyse d'une appropriation différenciée des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs de nature (Doctoral dissertation, Université du Québec à Rimouski), disponible à <https://theses.hal.science/tel-01321264v1> ;
- Lefebvre, R. (2012). La démocratie participative absorbée par le système politique local. *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/La-democratie-participative-absorbee-par-le-systeme-politique-local.html> ;
- Lefebvre, R., & Reynié, D. (2015). *Démocratie participative, Démocratie représentative*. L'aube. https://www.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2015_04/24/5f7f3d25dc8ab-d25005.pdf ;
- Le Page, C. (2017). Simulation multi-agent interactive: engager des populations locales dans la modélisation des socio-écosystèmes pour stimuler l'apprentissage social (Doctoral dissertation, CIRAD-GREEN), disponible à <https://agritrop.cirad.fr/583938/> ;
- Lucas, M. (2020). Réflexions sur la portée du principe de solidarité écologique. *Revue juridique de l'environnement*, 45(4), 715-732, disponible à https://shs.cairn.info/article/RJE_204_0715 ;
- Marchetti, N. (2005). Les conflits de localisation: le syndrome NIMBY. Cirano, disponible à <https://iaetfindurable.ca/files/publications/2005RB-05.pdf> ;

- Mathevet, R., Thompson, J., Delanoë, O., Cheylan, M., Gil-Fourrier, C. & Bonnin, M. (2010). La solidarité écologique: un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires. *Natures sciences sociétés*, 18(4), 424-433, disponible à https://shs.cairn.info/article/NSS_184_0424?tab=texte-integral ;
- Minmeister, M. (2023). « Diagnostic d’ancrage territorial. Réserve Naturelle Régionale de Cambounet-sur-le-Sor », LPO Occitanie - délégation territoriale du Tarn, disponible à https://tarn.lpo.fr/wp-content/uploads/2024/02/MINMEISTER_Marie_Rapport-technique-1.pdf ;
- Naess, A. (1990). *Ecology, community and lifestyle: Outline of an ecosophy*. Cambridge university press, disponible à https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=egGtPctMg8UC&oi=fnd&pg=PR12&dq=Arne+N%C3%A6ss&ots=1QcOb-UrzL&sig=p85EKFqnW_Lq4euzcEMuxZXkVac#v=onepage&q=Arne%20N%C3%A6ss&f=false ;
- Ostrom, E., & Baechler, L. (2010). Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, 68-70 ;
- Pelletier, P. (2020). Élisée Reclus et George Perkins Marsh, convergence et rupture. *Annales de géographie*, N° 732(2), 104-127, disponible à <https://doi.org/10.3917/ag.732.0104> ;
- Simaillaud, G. (2020). Etude de l’ancrage territorial de la réserve naturelle nationale des Nouragues (Doctoral dissertation), disponible à <https://www.nouragues.fr/assets/Etude-de-lancrage-territorial-de-la-réserve-naturelle-nationale-des-Nouragues-Gabrielle-Simaillaud.pdf> ;
- Therville, C. (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives: l'exemple des réserves naturelles de France (Doctoral dissertation, Université de Bretagne occidentale-Brest), disponible à <https://theses.hal.science/tel-00869195/>.

Sitographie :

- ANA - CEN Ariège, présentation de la structure, disponible à <https://ariegenature.fr/presentation/> ;
- Géoconfluence, définition de l’ancrage territorial, disponible à <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ancrage-territorial#:~:text=L%27ancrage>

[%20territorial%20désigne%20le,une%20composante%20de%20cette%20appropriation](#) ;

- *Faut-il « en finir » avec la démocratie participative ?* (2024, avril 13). France Culture.
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/sous-les-radars/faut-il-en-finir-avec-la-democratie-participative-7184855> ;
- Life Natur'Adapt, Présentation du projet, disponible à <https://naturadapt.com/groups/communaute/pages/a-propos-du-projet-natur-adapt> ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique, Aires protégées en France, disponible à <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/aires-protegees-france> ;
- Office Français de la Biodiversité, La stratégie nationale pour les aires protégées, disponible à <https://www.ofb.gouv.fr/la-strategie-nationale-pour-les-aires-protegees> ;
- Portail « Notre environnement » du gouvernement français, Les dispositifs français de protection des espaces naturels, disponible à <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/biodiversite/les-mesures-de-protection-et-de-restauration-de-la-biodiversite-ressources/article/les-dispositifs-francais-de-protection-des-espaces-naturels> ;
- UICN, Liste rouge des espèces de libellules menacées en France métropolitaine, 2016, disponible à <https://uicn.fr/liste-rouge-libellules/>.

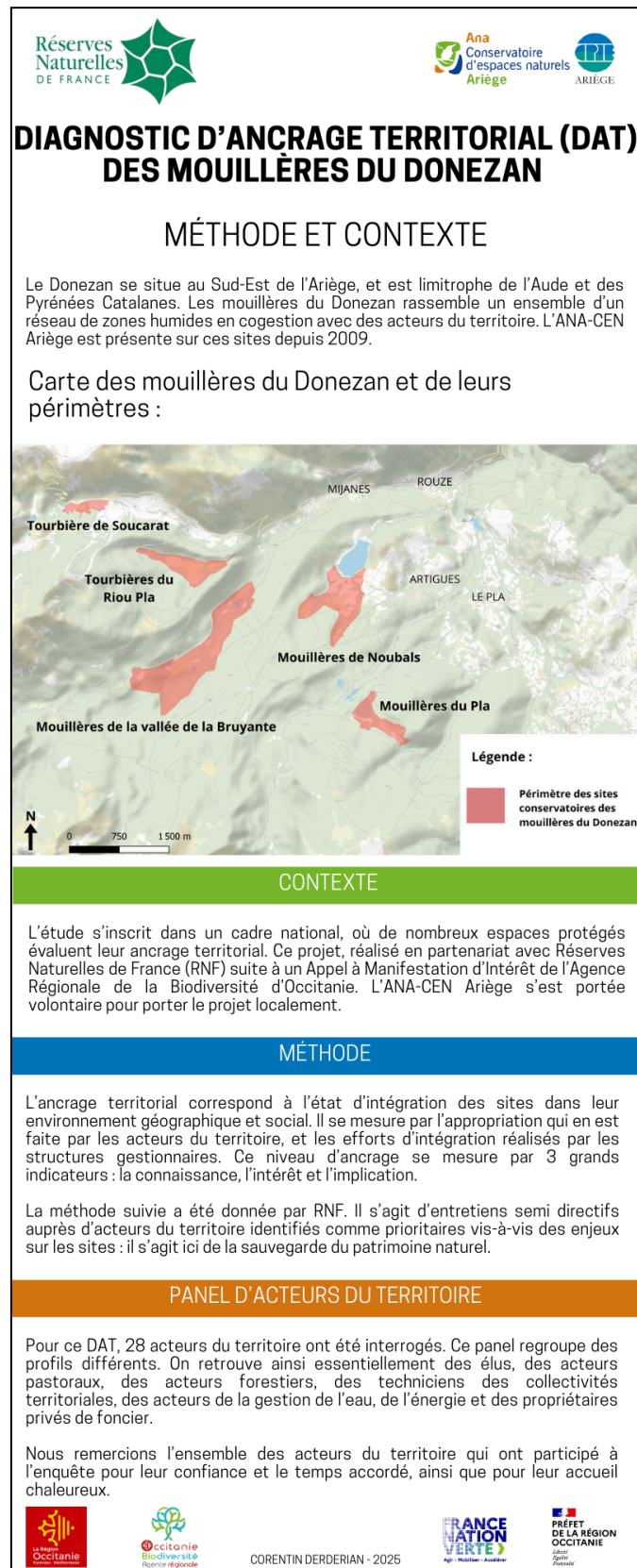
Annexes :

Annexe 1 : Diagnostic d’Ancrage Territorial des mouillères du Donezan

Au vu de la taille conséquente du DAT, et afin de ne pas alourdir inutilement ce mémoire, voici ci-joint un lien vers le rapport professionnel du Diagnostic d’Ancrage Territorial des mouillères du Donezan. Si un problème dans la lecture existe, n’hésitez pas à me contacter : corentinderder@gmail.com.

Le lien vers le DAT est disponible ci-joint : <https://drive.google.com/file/d/1ZMEDJfEzXvONvSwzGRr68ofSUybcDg-2/view?usp=sharing>.

Annexe 2 : DAT synthétique



INDICATEUR DE CONNAISSANCE

Cet indicateur sert à évaluer le niveau de connaissance des acteurs du territoire vis-à-vis des sites conservatoires des mouillères du Donezan. Ci-dessous sont présentés certains indicateurs non exhaustif de l'indicateur de connaissance.

Connaissance des animations en lien avec les mouillères du Donezan

Avec 43% de non réponses, et 53% des acteurs qui connaissent moins de 50% des animations proposées, cet indicateur obtient une médiane de 3/5. Certains enquêtés vivent loin du Donezan, ce qui peut expliquer ce résultat. Ainsi, les animations les plus connues par les acteurs ayant répondu sont les animations proposées par l'ANA-CEN Ariège (10 occurrences), suivi de Festiflora également proposé par la structure (7 occurrences) et des journées des forêts organisées par l'ONF (5 occurrences).



Connaissance du périmètre des sites conservatoires



Les sites sont plutôt faiblement connus, avec une médiane de 2/5, l'une des plus faibles. Les acteurs habitants dans le Donezan possèdent une meilleure connaissance des périmètres des sites, notamment ceux qu'ils fréquentent.

"Ils connaissent vaguement. Ils sont attachés à leur territoire de manière générale. Après la connaissance ça dépend des mouillères, Noubals et Balbonne sont connues mais pas Soucarat par exemple" (Acteur25)

Connaissance des outils de communication

Les documents de communication de l'ANA-CEN Ariège sont plutôt faiblement appropriés par les enquêtés. Cela passe par la transmission des informations et documents, mais aussi par leur appropriation par les acteurs du territoire qui n'est pas suffisante. La médiane de 2/5 place cet indicateur comme un des plus faibles.



"Les documents sont facilement accessibles mais c'est parce que l'information vient à nous" (Acteur10)

Connaissance des espèces emblématiques des sites



47% des enquêtés connaissent au moins une espèce emblématique des sites, principalement le Cuivré de la bistorte. Un certain nombre de personnes ont répondu "le papillon" de manière large, ce qui montre que l'espèce emblématique du Cuivré de la bistorte est plus ou moins bien reconnue. D'autres espèces floristiques et faunistiques ont aussi été évoquées.

"Il y a le... Non je ne sais pas. Il y a les papillons mais alors lesquels.... Le dorée un truc comme ça non ?" (Acteur9)

BILAN CONNAISSANCE

La médiane de l'indicateur de connaissance est de 3/5, traduisant une connaissance moyenne qu'il s'agit d'améliorer. Certains acteurs interrogés se situent hors Donezan, ce qui fait baisser la note globale de connaissance.

INDICATEUR D'INTÉRÊT

Cet indicateur correspond à l'intérêt porté par les acteurs du territoire aux mouillères du Donezan. Il résulte d'un certain niveau de connaissance tout en étant un premier pas vers une implication envers les sites. Ci-dessous sont présentés certains indicateurs non exhaustifs de l'indicateur d'intérêt.

Avis sur les animations

La moitié des enquêtés n'ont aucun avis sur les animations, de par leur manque de connaissance, ce qui se traduit par une médiane de 2/5. Cependant, ceux qui en ont connaissance en sont très satisfaits. Le projet du sentier pédagogique à Noubals permettrait de rendre plus accessible certaines animations.



"C'était intéressant je me rappelle. C'était des animations en intérieur surtout. Après le problème c'est que c'est une population plutôt âgée ou très passionnée" (Acteur27)

Avis sur l'existence des sites conservatoires



Avec 79% des enquêtés qui sont "Tout à fait d'accord" à ce que les sites conservatoires existent dans le Donezan, et une médiane de 5/5 tous groupes confondus, cet indicateur montre un intérêt fort. L'acceptation de ces sites est naturelle pour la majorité des acteurs.

"Tout à fait d'accord ! C'est comme si je disais que j'étais pas d'accord avec l'existence de la falaise. Elle est là c'est tout" (Acteur14)

Avis sur les plus-values des sites

79% des acteurs interrogés considèrent que les sites conservatoires leur procure une ou plusieurs plus-values. Ces plus-values mettent en évidence la perception de l'interdépendance écologique sur le territoire : les plus-values pour la biodiversité et la ressource en eau sont les plus citées. Les subventions et aménités financières sont également citées en troisième position, ce qui montre leur importance pour les éleveurs et les communes.



Avis sur les contraintes des sites

Les principales contraintes identifiées sont les freins à l'aménagement, les clôtures et la gestion du risque. Pour autant, la contrainte liée aux clôtures constitue plus une peur de la contrainte, qu'une contrainte en elle-même. La posture de dialogue de l'ANA-CEN Ariège est reconnue.



"Tant que c'est comme ça non (il n'y a pas de contraintes). Il ne faut pas aller plus loin dans les poses de clôtures et les interdictions. C'est une grosse préoccupation au sein du GP. C'est des écolos, tu leurs donnes ça ils te prennent ça" (Acteur19)

"Il y a quand même une bienveillance de l'ANA-CEN. Alexis a la volonté de ne pas être trop contraignant pour le GP. Il y a un effort de présence et de dialogue" (Acteur18)

BILAN INTÉRÊT

La médiane de l'indicateur d'intérêt de 4/5 traduit une dynamique positive pour l'ancrage territorial des mouillères du Donezan qu'il faut alors poursuivre. Il est très positif qu'il soit l'indicateur le plus élevé car il s'agit du plus difficile à faire évoluer.

INDICATEUR D'IMPLICATION

Le dernier indicateur est celui de l'implication. Il est essentiel, puisqu'il s'agit du niveau d'ancrage le plus important par l'implication des acteurs du territoire auprès des sites conservatoires. Ci-dessous sont présentés certains indicateurs non exhaustif de l'indicateur d'implication.

Importance des liens

Les liens que les acteurs du territoire ont avec les sites conservatoires sont majoritairement des liens opportunistes et passifs. Ils sont plus moyens ou faibles. Les liens moyens peuvent traduire un détachement ou un renforcement à venir.

"J'y pense pas tous les jours mais je trouve ça intéressant" (Acteur27)

"On est dans une phase d'échanges oraux, mais ça tend à devenir des liens forts" (Acteur2)



Participation à des animations/réunions/événements



La participation reste moyenne, avec une médiane de 3/5. Certains acteurs sont trop éloignés du Donezan pour y participer. Les acteurs interrogés participent principalement à des réunions avec le gestionnaire des sites conservatoires.

"2-3 fois/an. Mais il y a des appels aussi. C'est des réunions où on nous explique ce que c'est l'ANA, les mouillères tout ça" (Acteur6)

Impression d'être consulté

La médiane de cet indicateur, tous groupes confondus est de 4/5. La majorité des personnes interrogées se sentent donc consultés, avec deux tiers de réponses positives, dont un tiers qui se sent "Tout à fait" consulté par l'ANA-CEN Ariège. Un effort de communication à faire envers le tiers restant.

"Tout à fait oui. Dès qu'Alexis a des questions ou des préconisations ou des difficultés il appelle" (Acteur22)



Qualité des échanges



20 enquêtés sur 28 ont des échanges positifs, voire réguliers et amicaux pour certains, avec l'équipe gestionnaire (Alexis Calard principalement). Pour les acteurs du territoire ayant répondu "échanges à minima", cela ne signifie pas que la qualité des échanges est forcément moins bonne. Ainsi, cet indicateur, avec une médiane de 4/5, est très positif. Une amélioration doit être poursuivie.

"Les échanges sont très fluides lorsqu'on arrive à joindre Alexis. Mais Alexis progresse pour se rendre disponible, et il nous rappelle systématiquement" (Acteur1)

"Les échanges sont bons. Après ce n'est pas très intensif, mais c'est normal" (Acteur14)

BILAN IMPLICATION

Avec une médiane de 3/5, l'implication des acteurs du territoire envers les sites reste modérée et traduit un ancrage moyen. Une implication forte permet une plus grande pérennité et résilience des sites par un socle de partenaires territoriaux

POUR ALLER PLUS LOIN

UN MANQUE DE CONNAISSANCE GLOBAL

Une transmission de l'information à améliorer, et une appropriation par les acteurs du territoire à travailler pour éviter certaines tensions. Le projet du sentier pédagogique de Noubals est particulièrement attendu dans le but d'améliorer la connaissance globale du territoire vis-à-vis des mouillères.



DES CONFLITS FONCIERS À RÉSOUDRE PAR LE COLLECTIF



Des tensions liées à la pose de clôtures et à l'attribution de foncier par l'ANA-CEN Ariège sont surestimées par rapport au positionnement des éleveurs, qui reconnaissent une posture de dialogue et de conciliation. Une meilleure communication entre les acteurs pourrait apaiser la situation.

LES ÉLEVEURS : ACTEURS CENTRAUX DU DONEZAN

Une capacité d'influence plus importante que d'autres, par des pressions (surpâturage) et des leviers (maintien du milieu ouvert). Cependant, les autres acteurs du territoire craignent le potentiel conflictuel des éleveurs, qui semble constituer une menace pour les sites conservatoires. Des divergences d'intérêts se cristallisent entre éleveurs.



DES SITES FÉDÉRATEURS



Il y a de nombreux acteurs fédérés, sur lesquels il est possible de s'appuyer. On remarque des acteurs territoriaux intéressés qu'il s'agit de sensibiliser davantage à l'interdépendance entre les mouillères, le territoire et ses habitants.

DES FORCES ET FAIBLESSES IDENTIFIÉES

L'interdépendance écologique est identifiée comme première force des sites. La connaissance scientifique et le tourisme comme opportunités, avec une attente forte du projet de Noubals. Les conflits entre éleveurs sont perçus comme première faiblesse, suivit de la fermeture du milieu, ce qui confirme leur statut particulier. Le changement climatique est vu comme la première menace identifiée.



LA SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE



Mesurer l'ancrage territorial, c'est mesurer un certain degré de solidarité écologique, au travers la constitution d'un bien commun à protéger en valorisant les pratiques pastorales tout en limitant leur impact négatif. Ce processus doit être accompagné d'un dispositif territorial de délibération et d'animation. 3 principes découlent de cette solidarité écologique : prévention, précaution, participation.

UN ANCRAGE MOYEN QU'IL FAUT FAIRE PROGRESSER

L'ancrage territorial des sites possède une note plutôt moyenne qu'il est possible de faire progresser en travaillant sur l'indicateur de connaissance (3/5) qui permettra d'améliorer l'intérêt (4/5) et l'implication (3/5). Il est très positif de noter que l'indicateur d'intérêt est le plus élevé, car c'est également le plus difficile à faire évoluer.



Annexe 3 : Arborescence du Plan de Gestion

De par la taille conséquente de cette arborescence, le document était illisible en format jpeg ou png. Un lien vers le document est donc créé. Si un problème dans la lecture existe, n'hésitez pas à me contacter : corentinderder@gmail.com.

Le lien vers l'arborescence est disponible ci-joint :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1s7WIB_ghsoWcheThzCKtC3YMBw-goKBPXVjEqONBkn4/edit?usp=sharing

Annexe 4 : Guide d'entretien

FORMULAIRE D'ENTRETIEN - Exemple enquêteur

DIAGNOSTIC D'ANCRAGE TERRITORIAL

Ce formulaire est uniquement dédié à l'enquêteur. Un autre formulaire est fourni à l'enquêté lors de l'entretien.

La numérotation des questions correspond à la numérotation des métriques sur le tableau de saisie (étape 4 du diagnostic d'ancrage territorial).

Propos introductif

L'enquêteur consacre environ 15 minutes à se présenter ainsi que le cadre de l'entretien, puis à faire connaissance avec la personne interviewée afin de mieux se connaître mutuellement. L'enquêteur peut utiliser des questions ouvertes préparées en amont mais cet échange doit rester très libre et exploratoire. L'objectif de ce temps est également de poser un cadre d'échange bienveillant.

Informations sur l'enquêté

NOM Prénom	
CATEGORIES SOCIO-PRO	
STRUCTURE	
ADRESSE	
TÉLÉPHONE	

MAIL	
ÂGE	• de 25 ans • entre 25 et 40 ans • entre 41 et 60 ans • + de 61 ans

Thème 1. Les sites conservatoires des Mouillères du Donezan

- Selon vous, quelles sont les objectifs d'un site conservatoire, en général ? Et sur ces sites en particulier ?

.....

.....

.....

- Concrètement, savez-vous ce qui se fait sur ces sites conservatoires des Mouillères du Donezan ?

(Reformulation possible : « A quoi travaillent-ils ? »)

.....

.....

.....

.....

..

(Information supplémentaire - pas de métriques associées) :

Comment avez-vous eu connaissance de ces champs d'action ?

.....

.....

.....

4. Connaissez-vous le ou les organismes gestionnaires des sites conservatoires ?

.....
.....
.....
.....
..

5. **Exercice.** Voulez-vous bien tracer le périmètre des sites conservatoires sur une des cartes ici présentes ?

A prévoir pour l'enquêteur : Matériel à mettre à disposition : Plusieurs cartes de la réserve naturelle avec des fonds différents (satellite, parcellaire, autre...) et avec une échelle à emprise large, a minima l'échelle de la commune. Un équilibre est à trouver pour garder les détails du parcellaire sans trop cibler facilement la réserve.

Vous laisserez à l'enquêteur le choix de la carte qu'il préfère pour délimiter le périmètre du site.

(Information supplémentaire - pas de métriques associées)

Connaissez-vous d'autres aires protégées à proximité ? Pouvez-vous les rajouter sur la carte ?

.....
.....
.....

- Connaissez-vous des règles à respecter sur les sites conservatoires ?

.....
.....
.....

- Quel est votre avis sur la réglementation ?

.....
.....
.....

- Selon vous, quelles sont les espèces emblématiques des sites conservatoires ?

A prévoir pour l'enquêteur : Vous vous renseignez au préalable, et auprès du conservateur, sur les espèces emblématiques

.....

.....

.....

.....

Thème 2. Les sources d'information sur les sites conservatoires

A prévoir pour l'enquêteur : Vous vous renseignez au préalable, et auprès du conservateur, sur les documents de communication. Matériel à mettre à disposition : une liste des documents et éventuellement des documents sous format papier à présenter à l'enquêté (ex : plaquette, plan de gestion simplifié, photos de panneaux, site internet, ...)

- Parmi les documents suivants, lesquels connaissez-vous ?

.....

.....

.....

- Vers qui vous tournez-vous pour avoir des informations ?

.....

.....

.....

- Les informations sur les sites conservatoires sont-elles accessibles ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question et invitez-le à développer ses réponses.

Non	Peu accessibles	Facilement accessibles

Thème 3. La fréquence de visite

11. A quelle fréquence venez-vous voir les sites conservatoires pour des raisons professionnelles ou de loisirs ?

A savoir pour l'enquêteur : cette question comprend les possibilités suivantes: voir la réserve de près (on est dans le périmètre de la réserve) ou de loin (on l'observe de loin via un point de vue, un paysage) / soit venir à la réserve par le biais de la maison d'accueil (exposition) ou dans les bureaux (via l'équipe de la réserve)

Jamais	<1fois/an	1fois/an	1 fois/trimestre	1fois/mois

(Information supplémentaire - pas de métriques associées)

Si <1fois/an ou Jamais, pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

Thème 4. Les actions mises en place

T4.1 ... En ce qui concerne l'animation ?

- Connaissez-vous des animations proposées liées aux sites conservatoires et lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

- Quel est votre avis sur les animations ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question et invitez-le à développer ses réponses.

Aucun avis	Avis négatif	Avis mitigé « peut mieux faire »	Avis positif	Avis très enthousiaste

.....

.....

.....

.....

T4.2 ... En ce qui concerne la gestion du site ?

Question introductive pour l'enquêteur (pas de métriques associées) : pour le début de cette sous-partie, l'enquêteur revient une par une sur les actions citées par l'enquêté sur la question n°2 du thème 1 et invite l'enquêteur à rendre un avis sur chacune d'elles. (Exemple : « revenons sur l'action « xx » de la réserve que vous avez citée précédemment, qu'en pensez-vous ? »).

Eventuellement, l'enquêté peut apporter de nouvelles actions et à ce moment-là lui redemander son avis sur chacune d'elles.

15. Pensez-vous que ces actions soient globalement efficaces ?

Pas du tout efficace	Plutôt pas efficace	Ne peut pas se positionner	Plutôt efficace	Très efficace

(Information supplémentaire - pas de métriques associées)

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

Thème 5. L'organisme gestionnaire des sites conservatoires

16. Quel est votre avis sur les ou l'organisme(s) gestionnaire(s) ?

(Reformulation possible : « Etes-vous en position de critiques, soutien ou opposition face à l'organisme gestionnaire ? »)

.....

.....

.....

.....

Thème 6. Les effets liés à l'existence des sites conservatoires

14. Est-ce que vous êtes d'accord avec l'existence de ces sites conservatoires ici ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne peut pas se positionner	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord

(Information supplémentaire - pas de métriques associées)

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

17. Les sites conservatoires représentent-ils une/des plus-values pour vous ?

(Reformulation possible : « Pouvez-vous citer des plus-values que la réserve vous apporterait ? Est-ce que vous pouvez qualifier, globalement, la plus-value que la réserve représente pour vous ? »)

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

Nulle	Faible	Ne sait pas	Moyenne	Forte

.....

18. Les sites conservatoires représentent-t-ils des contraintes pour vous ?

(Reformulation possible : « Pouvez-vous citer des contraintes qui sont liées à la réserve ? Est-ce que vous pouvez qualifier, globalement, les contraintes que la réserve représente pour vous ? »)

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

Contrainte très forte	Plutôt forte	Mitigée : contrainte pas complètement acceptée	Contrainte acceptée	Pas vécu comme une contrainte

.....

19. Avec le temps et globalement, est-ce que votre avis sur les sites conservatoires a évolué ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

Evolution négative du ressenti	Pas d'évolution du ressenti	Evolution positive du ressenti

Thème 7. La nature des liens

20. Pouvez-vous citer tous les liens qui existent entre vous et les sites conservatoires ? Et pouvez-vous nous en dire plus sur leur nature (ex : conventions de pâturage, pratique sportive, ...)

(Reformulation possible : « Pensez-vous que ces liens sont plutôt subis, passifs, recherchés ? »)

.....

21. Pouvez-vous qualifier globalement l'importance de ces liens ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

Aucun lien	Liens faibles	Liens moyens	Liens forts	Liens d'importance prioritaire

22. Avez-vous l'habitude de participer à des activités / réunions / événements ... organisées en lien avec les sites conservatoires ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

Jamais	<1fois/an	1fois/an	1 fois/trimestre	1fois/mois

(Information supplémentaire - pas de métriques associées)

Si <1fois/an ou Jamais, pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

23. Vous sentez-vous consulté par l'ANA-CEN Ariège sur les sujets qui vous concernent ?

Merci de cocher directement sur le tableau votre réponse.

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

Pas du tout	Plutôt non	Mitigé	Plutôt oui	Tout à fait

(Information supplémentaire - pas de métriques associées)

Argumentez

.....

.....

.....

.....

24. Concernant l'équipe de gestion du site, comment se passent vos échanges ?

.....

.....

.....

.....

25. Ces échanges ont-ils évolué avec le temps ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

évolution négative	pas d'évolution	évolution positive

Thème 8. Spécifique aux membres du COPIL

26. En tant que membre du COPIL, avez-vous l'impression d'être impliqué dans la vie des sites conservatoires ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

pas du tout	plutôt non		plutôt oui	tout à fait

- Que pensez-vous du COPIL, en tant qu'instance de discussion ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

non intéressante	critiquable		correcte	efficace et légitime

(Informations supplémentaires - pas de métriques associées)

Que pensez-vous du rapport d'activité et du programme prévisionnel qui vous y sont présentés ?

.....

.....

.....

Êtes-vous d'accord avec les orientations présentées pour la réserve ?

.....

.....

.....

- Qu'attendez-vous de cette instance de discussion ?

.....

.....

.....

.....

- Lors du COPIL, faites-vous des interventions régulièrement (questions, prises de positions) ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

Jamais	Rarement	De temps en temps	La plupart du temps	Toujours

- Si vous avez déjà participé au COPIL, quelle est la fréquence de votre participation au COPIL ?

Merci de cocher directement sur le tableau votre réponse.

Jamais	1x sur 5	2x sur 5	3x sur 5	4x ou > sur 5

- Quelle est la fréquence de votre participation au CCG ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

jamais	x sur 5	x sur 5	x sur 5	x ou > sur 5

Thème 9. Changement climatique et biodiversité (Préciser qu'il s'agit d'une autre enquête Natur'Adapt mais qu'on en profite pour les mobiliser)

- Avez vous déjà observé des impacts particuliers du Changement Climatique sur votre activité dans le territoire (Mouillères et alentours) ?

.....

Relance/éléments attendus de la part des acteurs pastoraux : Variabilité des précipitations, sécheresse, dessèchement du fourrage/diminution qualité (éleveurs), stress hydrique et sanitaire des troupeaux (maladies car plus fragiles, ou nouvelles maladies), enjeux d'abreuvement.

Relance/éléments attendus de la part des élus : Eau potable, risque incendie.

Relance/éléments attendus de la part de la station de ski : Enneigement, évolution des périodes de fréquentation.

Relance/éléments attendus de la part des forestiers : dépérissement, risque incendie.

- Comment va évoluer votre activité selon vous (avec le changement climatique) ?

.....

Relance/éléments attendus de la part des acteurs pastoraux : Points d'abreuvement, évolution des dates de mise en estive.

Relance/éléments attendus de la part des forestiers : Essences installées, vieillissement de la forêt.

Relance/éléments attendus de la part des élus : Gestion du risque particulière (incendie, inondation...).

Relance/éléments attendus de la part de la station de ski : Format économique 4 saisons, augmentation ou stagnation de l'utilisation des canons à neige.

- Quelles sont les adaptations possibles pour faire face à ces changements ? Est-ce que vous en avez déjà mis en place, ou pensez-vous en mettre ?

.....
.....

- Y a-t-il des zones plus sensibles à ces changements selon vous ? Et est-ce que les sites conservatoires en font partie ?

.....
.....

- Pensez-vous que les sites conservatoires participent à l'adaptation au changement climatique ?

.....
.....

- Que pensez-vous de l'effet du changement climatique sur vos relations avec les sites conservatoires ?

Merci de cocher directement sur le tableau votre réponse.

Relation complexifiée	Pas d'impact	Rapprochement
--------------------------	--------------	---------------

--	--	--

.....

.....

.....

Relance : Compétition, coopération, conflits d'usages, solutions partagées, opportunités de projets d'adaptation, partage de connaissances

Conclusion

Question introductive pour l'enquêteur : « Selon vous, quels sont les principaux points forts et faibles des sites conservatoires ? Et à quelles opportunités et menaces fait-elle face ? »

Atouts	Faiblesses
Opportunités	Menaces

- Avez-vous des attentes particulières par rapport à l'ANA-CEN Ariège ?

.....

.....

.....

- Pour faire la synthèse de tous les points abordés précédemment, les sites conservatoires apportent-ils dans l'ensemble plutôt des bénéfices ou des inconvénients sur ce territoire ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

eulement des nconvénients	plus d'inconvénients	quilibré ou ne sait as	plus de bénéfices	eulement des bénéfices

- Selon vous, les sites conservatoires sont-ils bien enracinés sur le territoire ? Pourquoi ?

A savoir pour l'enquêteur : ici veillez à ce que l'enquêté coche le tableau correspondant à cette question.

as du tout	Plutôt non	Mitigé	Plutôt oui	out à fait

.....
.....
.....

Table des matières :

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat.....	2
Remerciements.....	3
Sommaire :.....	5
Introduction.....	7
A- Présentation de la mission de stage.....	7
B- Présentation de la structure.....	8
C- Présentation des sites naturels des Mouillères du Donezan.....	9
Carte 1 : Périmètres des mouillères du Donezan, Corentin Derderian (2025)...	9
D- Reformulation de la thématique de stage.....	12
I) Cadre de l'étude et méthode.....	13
A- Cadre théorique de l'étude.....	13
1. Pourquoi réaliser un diagnostic d'ancrage territorial ?.....	13
2. Explication de la méthode suivie.....	14
Figure 1 : Processus d'ancrage d'une réserve naturelle, Maréchal (2021).....	15
B- Cadre académique et scientifique.....	18
1. La relation Homme-Nature.....	18
2. Le principe de solidarité écologique.....	20
3. Le concept d'Akzeptanz.....	25
Figure 2 : Le cratère d'acceptance et les modalités de son inscription spatiale, Depraz (2005).....	27
II) Question de départ et problématisation.....	28
A- Retour réflexif sur la question de départ.....	28
B- Problématisation et hypothèses.....	30
III) Acteurs du territoire et interdépendances.....	31
Figure 3 : Système d'acteur par échelle de présence, Corentin Derderian (2025).....	32
Figure 4 : Carte mentale des interdépendances du socio écosystème des mouillères du Donezan, Corentin Derderian (2025).....	33
IV) Limites méthodologiques.....	35
V) Présentation des principaux résultats de l'étude.....	37
A- Un manque de connaissance global qui fragilise l'implication des acteurs du territoire..	37
Tableau 1 : Modèle synthétique des résistances psychosociales face à la transition écologique, Depraz (2025).....	41
B- Des conflits liés au foncier à relativiser, mais qui doivent tout de même être résolus par le collectif.....	41
C- Le cas particulier des éleveurs : des acteurs centraux du Donezan.....	43
D- Un multisite fédérateur qui peut s'appuyer sur un soutien local important.....	45

Figure 5 : Occurrence des types de profils cognitifs, Corentin Derderian (2025).....	45
E- L'analyse AFOM : un révélateur des dynamiques du territoire.....	47
Tableau 2 : Synthèse de l'analyse AFOM, Maréchal (2021).....	48
Figure 6 : Occurrence des éléments de la matrice AFOM, Corentin Derderian (2025).....	48
VI) La solidarité écologique : une continuité de l'ancrage territorial ?.....	51
A- Le territoire d'action délimité du Donezan, un levier faible d'appropriation des sites conservatoires.....	51
B- Le Comité de gestion comme outil d'appropriation des sites et comme vecteur d'une solidarité écologique d'action.....	54
C- Une solidarité territoriale plutôt faible sur le territoire du Donezan.....	61
D- La solidarité écologique d'action comme continuité de l'ancrage territorial : un rapport différent au territoire.....	62
VII) Préconisations et pistes d'améliorations.....	64
A- Un manque de connaissances global.....	64
Figure 7 : Proposition d'amélioration de la connaissance, Corentin Derderian (2025).....	66
B- Des conflits autour des acteurs pastoraux.....	66
Figure 8 : Proposition d'amélioration de la situation conflictuelle des éleveurs, Corentin Derderian (2025).....	67
C- Un éloignement géographique important.....	68
Figure 9 : Proposition d'amélioration de l'éloignement géographique, Corentin Derderian (2025).....	69
D- Complexité du réseau d'acteur.....	69
Figure 10 : Proposition d'amélioration pour la complexité du réseau d'acteur, Corentin Derderian (2025).....	70
E- La raréfaction de la ressource en eau.....	71
Figure 11 : Proposition d'amélioration face à la raréfaction de la ressource en eau, Corentin Derderian (2025).....	72
F- Une maîtrise foncière complexe.....	72
Figure 12 : Proposition d'amélioration face à la maîtrise foncière complexe, Corentin Derderian (2025).....	73
Bilan des compétences professionnelles :.....	74
Conclusion :.....	76
Bibliographie :.....	77
Publications académiques :.....	77
Sitographie :.....	79
Annexes :.....	81
Annexe 1 : Diagnostic d'Ancrage Territorial des mouillères du Donezan.....	81
Annexe 2 : DAT synthétique.....	82
Annexe 3 : Arborescence du Plan de Gestion.....	87
Annexe 4 : Guide d'entretien.....	88

Table des matières :.....	104
Résumé :.....	107

Résumé :

Ce travail s'attèle à démontrer qu'une étude de l'ancrage territorial d'un espace naturel protégé permet de mesurer un certain niveau de solidarité écologique d'action au travers du cas concret du Diagnostic d'Ancrage Territorial des mouillères du Donezan. Les résultats révèlent un déficit global de connaissance, un rôle central mais fragile des éleveurs, des tensions foncières à résoudre, mais aussi un fort potentiel de coopération autour du Comité de gestion et d'un attachement local aux zones humides. Cette étude met en évidence que l'ancrage territorial constitue un vecteur indispensable de solidarité écologique, tout en soulignant ses limites lorsqu'il n'est pas soutenu par une gouvernance inclusive et un cadre territorial élargi. Un lien est fait entre les trois indicateurs d'ancrage et les trois principes qui découlent d'une solidarité écologique d'action. Elle propose enfin des pistes opérationnelles pour consolider la gestion concertée des mouillères du Donezan.

Mots-clés : Solidarité écologique, Ancrage territorial, Gouvernance partagée, Gestion des espaces naturels, Ariège.